

**« Le MRP vous parle ! », n° 95, 4<sup>e</sup> trimestre 2002. Tirage : 850  
SOMMAIRE**

	pages		pages
<b>COUVERTURE</b> : Méli-mélo d'actualités en coupures de journaux	1	• Il y a 27 ans, Hubert Monmarché nous quittait	6 à 8
<b>EDITORIAL</b> : Vers une Constitution pour l'Europe unie, par Jacques Mallet	3	• Bernard Lambert a-t-il été le précurseur de José Bové ?	8
<b>ACTUALITES</b>		<b>DISPARITIONS</b>	
• Petite prière à l'adresse de nos adhérents et de nos abonnés	2	• Nos amis décédés	8
• Au déjeuner annuel de l'Amicale, le 18 novembre, au restaurant de l'Assemblée Nationale	2	<b>IL Y A 50 ANS : HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP</b>	
• Accueil des pèlerins de Taizé chez nous	2	• Quel jugement le groupe MRP a-t-il porté sur « l'expérience Pinay » ?	9 à 11
• Lois électorales : quelques réflexions, par Fernand Chaussebourg	3	• Extraits des procès-verbaux des réunions du Groupe MRP, du 9 avril au 22 décembre 1952	12 à 30
• Petit Journal de notre collecte : un sursaut ! 962 euros en deux mois	4	• Regards dans « Le Monde »	31
<b>DANS NOTRE HISTOIRE</b>		<b>L'ACTUALITE DANS LES LIVRES</b>	
• Tunisie : le mystère Schuman	5	• En mission pour la paix dans la justice, Mgr Michel Sabbah, patriarche latin de Jérusalem	32

**Au déjeuner annuel de l'Amicale**

Il a eu lieu le 18 novembre, sous la présidence de Jacques Mallet, dans une grande salle du restaurant de l'Assemblée Nationale, rue de l'Université.

Gaieté générale et spontanée.

Avec des retrouvailles, parfois inattendues, vu le temps qui passe, mais toujours dans la joie.

Nous fûmes 53, ce qui fit 53 heureux ...

Nous reviendrons.

**ACTUALITES**

**Petite prière à l'adresse de nos adhérents et de nos abonnés qui nous ont envoyé leur participation**

Certains d'entre vous n'ont pas encore reçu nos remerciements. Qu'ils veuillent bien patienter, car notre charge administrative est lourde ! Ils peuvent d'ailleurs nous aider à l'alléger en nous faisant savoir qu'ils n'ont toujours pas reçu notre réponse habituelle : ils nous permettront de régulariser plus vite nos livres de comptes et nous leur enverrons le timbre millésimé. Merci.

*Dans notre prochain numéro*

- *les délibérations secrètes des députés MRP dans le règlement de la crise ministérielle de Pinay à René Mayer*
- *une étude sur la décentralisation*
- *les impressions d'un participant aux Semaines Sociales de novembre 2002 sur le thème « non à la violence »*
- *nos souvenirs, inédits, sur Bernard Lambert, élu à 27 ans, en 1958, député MRP de la Loire Inférieure (Chateaubriant) et déjà à la tête d'une nouvelle génération de jeunes paysans en révolte.*

**Accueil des pèlerins de Taizé chez nous**

Dans toutes les paroisses d'Ile-de-France, on propose aux chrétiens d'accueillir chez eux, pour la nuit, un (ou plusieurs) participant à la grande Rencontre européenne de la jeunesse, organisée à Paris par Taizé du 28 décembre au 1<sup>er</sup> janvier.

Pourquoi pas moi ?

## VERS UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE UNIE

La Convention européenne chargée par le sommet de Laeken de préparer une nouvelle architecture pour l'Union européenne a beaucoup et bien travaillé depuis la fin du mois de février 2002 sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. Elle avance et devrait terminer ses travaux au mois de juin pour que le traité constitutionnel qu'elle élabore puisse être signé à Rome à la fin de l'année 2003 puis ratifié au cours du premier semestre de 2004.

Lorsqu'on parcourt l'avant-projet de traité soumis aux conventionnels par leur président le 28 octobre, on est frappé par l'importance des progrès accomplis. Deux problèmes les divisent encore, celui de la présidence européenne et celui d'un congrès des peuples d'Europe formé de parlementaires nationaux et européens.

Jacques Chirac, Tony Blair et José Maria Aznar proposent une présidence permanente de deux ou cinq ans issue du Conseil européen. Nos partenaires allemands et belges optent pour une Europe fédérale conduite par un gouvernement européen issu de la Commission européenne et élu par le Parlement européen. Un compromis apparaît possible sous la forme d'une fusion entre les présidences de la Commission et du Conseil européen.

Autre problème délicat : le Parti Populaire européen voudrait réintroduire dans le préambule de la charte fondamentale, qui serait incorporée au traité, le rappel de « l'héritage religieux de l'Europe ». On se souvient que le Gouvernement Jospin avait demandé de retirer ce texte.

On ne peut certes définir sommairement l'Union européenne comme un « club chrétien » mais chacun sait que pour les fondateurs de l'Europe – Robert Schuman, Konrad Adenauer et Alcide de Gasperi – la foi religieuse animait leur action politique. Aujourd'hui encore, dans une Europe sécularisée, les principes chrétiens restent le fondement de notre conception de la personne humaine et de la société.

Au moment où on parle de faire entrer la Turquie dans l'Union européenne, il importe de ne pas l'oublier.

Arrivée à un carrefour de son histoire – dix pays d'Europe centrale entreront dans l'Union le 1<sup>er</sup> mai 2004 et d'autres suivront – il est vital que l'Europe se dote d'un pouvoir politique efficace et démocratique capable d'assurer la défense de ses intérêts et le rayonnement de ses valeurs dans le monde.

Jacques Mallet

ACTUALITES

## LOIS ELECTORALES : QUELQUES REFLEXIONS

Le chantier des lois électorales ouvert par le Gouvernement qui, entre parenthèses, a beaucoup d'autres chantiers à s'occuper, a-t-il été refermé hâtivement ? Ou Nicolas Sarkozy va-t-il brusquement sortir des propositions de réforme ? Attendons. La seconde interrogation comporte sans doute une réponse positive ... Mes réflexions seront les suivantes...

Avoir une vision globale de l'ensemble du dossier. Première réflexion par exemple : peut-on avoir au Palais-Bourbon, grâce à un scrutin de type majoritaire, une certaine photographie du corps électoral et, au Parlement européen, grâce à la représentation proportionnelle, une photographie différente de ce même corps électoral ? Jean-Marie Le Pen, Alain Krivine, Arlette Laguiller représentent la France au niveau européen alors qu'ils ne peuvent représenter leur mouvance politique à l'Assemblée Nationale...

Deuxième réflexion : une vision de la politique où l'éthique serait prise en considération me conduit à dire que les députés élus avec un mode de scrutin ne peuvent le changer que pour l'élection de leurs successeurs et non pas pour leur propre réélection... Ils doivent rendre compte de leur mandat devant le corps électoral qui les a élus.

Ayant participé aux travaux de la Commission Vedel, chargée de faire des propositions concernant l'élection des députés (1993), je voudrais en rappeler quelques conclusions, conclusions adoptées notamment par Bernard Pons, alors Secrétaire général du R.P.R. et par Jacques Barrot, alors Secrétaire général de Force Démocrate.

La Commission avait conclu à la nécessité d'« instiller » une certaine dose de proportionnelle... Mais j'avais pu obtenir deux positions d'encadrement de cette disposition de principe.

1. Sans augmentation du nombre des députés : ce qui semble nécessaire, faisant ainsi écarter la thèse du Professeur Guy Carcassonne demandant la création de 72 sièges supplémentaires.
2. Si la nécessité était établie de « redécouper » les circonscriptions électorales actuelles, ce découpage ne pouvait être effectué par le seul ministre de l'Intérieur. Une Commission où tous les partis représentés à l'Assemblée Nationale seraient présents l'assisterait pour ce travail.

Le système électoral allemand pourrait également être retenu en France avec quelques aménagements techniques. La proposition actuelle de ne laisser que deux candidats au 2<sup>e</sup> tour des élections législatives est trop contraignante. Je plaiderai plus volontiers pour 3 candidats avec cette proposition tirée du scrutin irlandais : les électrices et les électeurs au second tour disposeraient de 3 suffrages, 2 affectés à leur candidat de préférence. Je crains que cette proposition plus politique que politicienne ne soit pas retenue... et pour cause !

Pour le scrutin régional, une proposition simple : adopter le scrutin municipal dont le vrai père est Achille Peretti, ancien Président de l'Assemblée Nationale, ancien maire de Neuilly et non Gaston Defferre... Ce mode de scrutin garantit une majorité de « gouvernance » et la représentation nécessaire des minorités... Une proposition de loi avait été déposée en ce sens en 1983 au Sénat par le sénateur Louis Jung.

Fernand

Chaussebourg

# Petit Journal de notre Collecte : UN SURSAUT !

Du 16 avril au 16 septembre 2002, en cinq mois, nous avons reçu de nos amis lecteurs 9 dons pour un total de 295,22 euros, (et non pas 195,22 comme nous l'avons écrit par erreur dans notre numéro précédent).

Du 17 septembre au 20 novembre, en deux mois, nous venons de recevoir 31 dons pour un total de 962 euros.

Pour une bonne rentrée (d'automne), c'est donc une bonne rentrée. C'est même un sursaut ! Merci à tous, merci aussi à nos amis qui viennent de s'acquitter de leur abonnement pour 2002 : grâce à vous, « Le MRP vous parle ! » continue.

## LISTE DES DONS EFFECTUES DU 17 SEPTEMBRE AU 20 NOVEMBRE

en Euros

● ARRIGHI DE CASANOVA Emile, à Paris (16è)	17	● GAUTHIER Jacqueline, à Paris (7è)	7
● BAUDET Jacques, à Angoulême (16)	17	● HENNUYER Georges, à Paris (8è)	17
● BEL Jean, à Chateauneuf-du-Rhône (26)	17	● KEUTEN Pierre, à Vanves (92)	30
● BOHL André, à Creutzwald (57)	17	● LACASSIN Paul, à Anduze (30)	7
● BOSSY Gilles, à Paris (11è)	7	● MAGNANT Dominique, à Sceaux (92)	17
● BOUREL François, à Paris (15è)	20	● MAINIER André, au Kremlin-Bicêtre (92)	17
● BRUN Pierre, à Alleix (26)	37	● OLIVIERI Paul, à Paris (15è)	12
● CAYEUX Jean, à Montigny-le-Bretonneux (78)	17	● PARINI Jacques, à Meudon (92)	250
● CLOUSIER André, Le Neubourg (27)	7	● PETIT André, à Eaubonne (95)	67
● CONOMBO Joseph, à Illfurth (68)	17	● POTUS Louis, à Voiron (38)	17
● CORVAL Xavier, à Neuilly (92)	17	● ROBINEAU Louis, à Chassé (49)	37
● DALLY Gérard, à Villiers-sur-Mer (14)	16	● TEITGEN Jean, à Boulogne (92)	17
● DELBREIL Jean-Claude, à Paris (14è)	17	● TEITGEN Jeanne, à Paris (11è)	17
● DIDIER René, à Soual (81)	50		
● DUBANCHET François, à Saint-Victor-sur-Loire (42)	30		
● DULIEU Christiane, à Paris (20è)	30		
● GALISSON René, à Villeneuve Saint-Georges (94)	117		
● GARBAN Monique, à Glos (14)	17		
		TOTAL en Euros	962
		(soit 6310,31 francs)	

Depuis le début de notre collecte, lancée à la mi-octobre 1998, il y a quatre ans et un mois, nous avons reçu 40.480 euros (soit 265.531 francs).

✂  
.....  
Pour consolider le financement du bulletin

### LA COLLECTE DE DONS RESTE OUVERTE

REDIGEZ VOTRE CHEQUE REPRESENTANT VOTRE DON A L'ORDRE DE : AMICALE DU MRP

REMPLEZZEZ CE BULLETIN ET ADRESSEZ LE TOUT A AMICALE DUMRP 133 BIS RUE DE L'UNIVERSITE - 75007 PARIS

- Vos nom et prénom :
  - Votre adresse :
  - Si vous ne souhaitez pas que votre nom soit cité dans les listes de dons que nous publierons dans le bulletin cochez cette case
- « Le MRP vous parle ! » numéro 95

✂  
.....  
**ET APRES ?** Un sursaut, oui, un sursaut qui nous incite à continuer, mais pour combien de temps ?

Le tarif de l'abonnement annuel au bulletin (13 euros pour les adhérents, 16 pour les non-adhérents) a été calculé pour permettre à tous les anciens militants du MRP de le recevoir (au banquet annuel de l'Amicale, le 18 novembre, beaucoup de convives nous ont demandé de continuer), mais cette recette ne couvre qu'une petite partie des dépenses. En fait, depuis quatre ans, nous avons à peu près équilibré nos budgets grâce à vos dons, qui, à eux seuls, ont représenté plus de deux tiers de nos rentrées.

Et maintenant ? La situation financière du bulletin est en train de se fragiliser : parce que nous n'avons pas en vue un nouveau don important d'une collectivité amie, tel le parti de l'Union Centriste ; et parce que, dans nos rangs, le nombre de décès s'accroît.

Deux solutions, qui se complètent, dans l'immédiat : que nos abonnés veuillent bien se mettre à jour (pour 2002, certains ne l'ont pas encore fait !) ; que nos lecteurs qui en ont la possibilité continuent à nous adresser des dons de soutien, même modestes. Merci à tous !

## BULLETIN DE COTISATION ET D'ABONNEMENT 2002

Numéro 95

- COTISATION à l'Amicale du MRP et abonnement au bulletin « Le MRP vous parle ! » 33 euros
  - Cotisation seule : 20 euros
  - Abonnement seul : 16 euros
- Rayer les mentions inutiles*

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Paiement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : **Amicale du MRP**  
Prière d'adresser le bulletin et le chèque à : Amicale du MRP - 133 bis, rue de l'Université - 75007 Paris

## TUNISIE : LE MYSTERE SCHUMAN

ACTE I. A Thionville, en Moselle, le 10 juin 1950, dans un banquet officiel organisé en l'honneur du nouveau Résident général de France à Tunis, le libéral Louis Périllier, Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, qui prononce un discours sur l'évolution du statut de la Tunisie, parle de son indépendance future.

ACTE II. Il s'étale dans le temps, jusqu'en décembre 1951 : Robert Schuman devient la cible d'une coalition regroupant une grande partie de la droite modérée et du RPF et animée par certains dirigeants radicaux. Deux griefs lui sont faits : sa déclaration de Thionville, qui mobilise contre lui la plupart des 200.000 Français vivant en Tunisie, sous la pression des militants RPF locaux ; son action réussie, au niveau international, pour élaborer un projet d'armée européenne et de pouvoir politique européen et le faire admettre par les Américains, qui préféraient au départ l'idée d'une nouvelle armée allemande (ralliement, décisif, du général Eisenhower).

Les barrages s'accumulant sur la route où il est engagé, Louis Périllier demande à être déchargé de sa mission et il est remplacé le 24 décembre par le comte Jean de Hautecloque, dont on ignore, au Palais-Bourbon, les convictions et le style.

ACTE III. Profitant du trouble politique provoqué à Paris par une nouvelle crise ministérielle (Pleven démissionne le 7 janvier 1952, Edgar Faure forme son gouvernement le 20 janvier), le nouveau résident à Tunis s'engage dans une répression active des nationalistes tunisiens : le 18 janvier, il fait arrêter Bourguiba ; du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février, le général Garbay, qui est à ses ordres, fait procéder au ratissage du Cap Bon (200 morts) ; le 25 mars, il fait arrêter Chenik, le premier ministre tunisien et quatre de ses ministres ...

Au Groupe MRP, où l'on admire et respecte Robert Schuman (qui garde le portefeuille des Affaires étrangères), le trouble est considérable. « C'est un acte de banditisme international ! » s'écrie Pierre-Henri Teitgen (qui se prépare à succéder à Georges Bidault à la présidence du MRP) à la réunion du 26 mars, au lendemain de l'arrestation de Chenik et de ses ministres.

Que se passe-t-il ? Robert Schuman vient devant le Groupe et reçoit ses représentants, mais il demande des délais avant de donner des explications. Il en donne quelques-unes à la réunion du Groupe du 28 mars (voir notre numéro 94, page 19), mais elles sont liées aux circonstances et non pas au fond du problème, si bien que le malaise persiste parmi les parlementaires MRP ; un malaise qui, chez certains élus, va tourner au doute puis à l'indignation.

ACTE IV. C'est la période avril-décembre 1952. Sur le chemin des négociations franco-tunisiennes, Robert Schuman remonte peu à peu la pente. Mais c'est une lutte permanente, car le Gouvernement Pinay, comme sa majorité (virtuelle), est divisé en deux camps sur la politique à mener en Tunisie. Le 19 juin, quand l'Assemblée Nationale veut conclure un énième débat sur le sujet, elle s'en montre incapable. « Dans l'Assemblée », déclare Robert Schuman à la réunion du Groupe MRP, « il n'existe pas de majorité pour voter un ordre du jour positif pour clore le débat ; il nous faut nous contenter d'un passage à l'ordre du jour pur et simple ». (voir les procès-verbaux des réunions du Groupe publiés dans le présent bulletin).

La patience de Robert Schuman et la persévérance dans son action portent cependant leurs fruits à la fin de l'année : en novembre, à l'assemblée générale des Nations Unies, il reçoit l'appui des grands pays occidentaux (malgré les réactions défavorables des pays arabes) ; en décembre, il obtient la signature du Bey au bas de deux décrets ouvrant une refonte générale des institutions tunisiennes et reprenant une partie du plan Périllier de 1950. Mais il n'apporte pas la garantie – car elle ne dépend pas de lui-, que ce retour à une politique libérale durera.

ACTE V (et dernier). Dans le cabinet René Mayer, formé le 8 janvier 1953, Robert Schuman n'est plus ministre (il a pour successeur au Quai d'Orsay Georges Bidault). Il ne le sera d'ailleurs plus qu'une seule fois : dans le deuxième cabinet Edgar Faure (23 février 1955 – 1<sup>er</sup> février 1956), comme ministre de la Justice.

Au début de 1953, il n'est donc plus tenu par un devoir de réserve pour parler de la longue crise des relations franco-tunisiennes. Il choisit alors de s'exprimer dans « La Nef » de mars 1953 en ces termes :

*« Le fait accompli est la grande et constante tentation à laquelle les résidents généraux ont du mérite à résister, dans la mesure où ils n'y succombent pas. Eux-mêmes, d'ailleurs, se trouvent dans une situation analogue à l'égard de certains services (police, information, etc.), qui jouissent d'une plus grande indépendance et échappent facilement à un contrôle efficace, faute d'une opinion publique qui ailleurs exerce le rôle d'un frein salutaire.*

*« Au-dessus des résidents généraux, le ministre des Affaires Etrangères est responsable de leur gestion, qui est censée être conforme à ses propres vues. C'est une de ces fictions sur lesquelles repose le régime démocratique. Lorsque tout est calme, le mérite en est attribué au ministre. Dans le cas contraire, il est présumé fautif parce qu'il n'a pas su agir ou qu'il a mal agi. Cette fiction ne tient pas compte d'abord du fait que de Paris, ainsi que je viens de le dire, on n'a qu'une action et un contrôle limités sur les faits et les hommes qui nous représentent. En outre, le ministre n'est pas seul à déterminer la politique à suivre ; elle est affaire de gouvernement, c'est-à-dire d'un collège dont les décisions sont anonymes et au sein duquel l'avis du ministre responsable ne prévaut pas nécessairement. Il a, certes, la faculté de se démettre si ses vues personnelles sont mises en échec. Mais peut-il facilement avoir recours à un tel éclat, provoquer peut-être une crise, lorsque lui-même et le gouvernement se trouvent engagés dans des tâches multiples et diverses ? La règle démocratique veut d'ailleurs que les décisions de l'exécutif soient la résultante d'opinions divergentes ...*

*« ... J'ai acquis la conviction qu'aucune réforme importante visant les relations entre la France et le Maroc ou la Tunisie ne sera possible sans un retour aux notions exactes de responsabilité et de subordination hiérarchique.*

Le 21 novembre 1975, il y a 27 ans, à l'âge de 62 ans, en pleine action de citoyen engagé, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris depuis plus de 29 ans,

## HUBERT MONMARCHÉ NOUS QUITTAIT

Sa veuve, née Mouchet, qui était secrétaire au Parti Démocrate Populaire quand ils se marièrent, le 5 juillet 1938, est membre de l'Amicale du Mouvement Républicain Populaire. Nous lui offrons ce modeste hommage à la mémoire de son époux.

### Ce qu'il a fait, pourquoi l'a-t-il fait ?

« Pour manifester au plus grand nombre quelque chose de l'amour infini et infiniment respectueux et tendre que leur portait le Dieu de Jésus Christ et par prédilection aux plus déshérités, aux plus démunis de l'existence, aux plus fragiles aussi, comme le sont les enfants et les vieillards ... aux deux bouts de la chaîne humaine ... »

« Sa conviction était qu'il n'est de vies valant d'être vécues que données au service des hommes reconnus pour des frères ... »

*(Père Jean Romary, vicaire général de Paris, aux obsèques célébrées le 27 novembre 1975 à Saint Jean-Baptiste de Grenelle).*

### Le MRP en charge de la mairie du 15<sup>e</sup>, après la Libération.

« Nous voulions avant tout – à l'instar de Marc Sangnier, qui, à plusieurs reprises, vint en personne, notamment dans le quartier de Javel, appuyer de sa présence et de sa parole, notre tentative-, nous efforcer de faire passer, dans la liberté retrouvée, le message civique de la démocratie d'inspiration chrétienne... »

*Jean Cayeux, député MRP du 1<sup>er</sup> secteur de la Seine, dans la brochure consacrée à sa mémoire, en 1976)*

### De l'action secrète à Paris au maquis de Saône-et-Loire durant l'occupation.

« Mobilisé dans l'Aisne, il participa aux combats de Rethel sous les ordres du général de Lattre de Tassigny... Fait prisonnier dans le Rhône avec son unité, il s'évadait quelques semaines plus tard, en août 1940. De retour à Paris, il reprenait contact avec les Jeunes Démocrates Populaires... Il participa de toute son ardeur au lancement du mouvement Résistance, organisant dans le 15<sup>e</sup> arrondissement notamment mais aussi ailleurs, la diffusion du journal clandestin, participant aux réunions secrètes, multipliant les gestes de solidarité avec les résistants poursuivis, les réfractaires au service du travail obligatoire, les aviateurs alliés abattus ... Il poussait l'habileté et le courage jusqu'à se servir d'un local occupé par les Allemands pour cacher documents et matériel de résistance... »

« Personnellement, j'ai encore le souvenir précis des risques qu'il prit lorsqu'en 1943 je fus contraint de me réfugier hors de Paris, à la suite d'une tentative d'arrestation de la police allemande... Mais le jour vint où le danger, quotidiennement accepté, faillit lui être fatal. Et c'est à un détail, à un simple retard à un rendez-vous clandestin, qu'il dut la liberté. Et sans doute la vie sauve. Au moment où lui-même allait arriver au lieu prévu pour la rencontre, son interlocuteur venait d'être arrêté. »

« L'avertissement était clair. Aussi ... quitta-t-il Paris avec les siens. Mais ce fut pour recommencer, en juin 1944, une nouvelle résistance au maquis du Puley en Saône-et-Loire et à Montceau-les-Mines où il se réfugia... Il participa enfin aux combats pour la libération de Montceau-les-Mines, du Creusot et d'Autun ... »

*(Robert Lecourt, ancien président des Jeunesses Démocrates Populaires, ancien membre du Comité directeur du mouvement Résistance, ancien député MRP du 2<sup>e</sup> secteur de la Seine, ancien président du Groupe parlementaire MRP, dans la brochure de 1976).*

### Secrétaire général des Jeunesses Démocrates Populaires

Au début des années 30, le PDP organise en son sein une section « jeune » : les JDP. En janvier 1936, au Congrès du PDP à Orléans, Monmarché en devient secrétaire général. Son père est un disciple de Marc Sangnier, son frère Georges anime la section PDP du 17<sup>e</sup> arrondissement...

« Je me souviens d'une pareille tournée de masse dans le Nord-Finistère avec des amis locaux comme Louis Bellec, Paugam, Pouliquen et bien d'autres, et les principaux dirigeants JDP, dont Hubert Monmarché ; ou comme cette autre tournée dans le Tarn avec Rieunaud, Taillade, Primout, Reynès, Fauvel ; Reille-Soult était aussi des nôtres, ainsi que Georges Bidault, grande joie pour les jeunes militants tarnais, car Bidault avait un ascendant irrésistible sur tous les jeunes que nous étions. Hubert Monmarché avait d'ailleurs une admiration particulière pour Georges Bidault, ce qui



● Il naît en 1913 dans un foyer où le père est un ami de Sangnier et un militant du Sillon

● Sa mère décède en 1924, l'année où se crée le PDP. Son frère Georges, né en 1900, lui enseigne l'engagement politique et, au sortir de son service militaire, en 1934, l'emmène au Congrès national du PDP à Brest.

● Il fait équipe avec Louis Bour et Robert Lecourt pour organiser et développer les Jeunesses Démocrates Populaires, dont il devient le secrétaire général à leur congrès d'Orléans en 1936.

● La même année, en 1936, il est l'un des quatre représentants des JDP dans la nombreuse délégation française au Congrès mondial de la jeunesse à Genève. La délégation le choisit comme secrétaire général et lui confie le Rapport sur la jeunesse et l'ordre politique international.

● Toujours en 1936, il fait des tournées en province et rencontre Bidault, Reille-Soult, Taillade, Rieunaud. Il soutient Bidault dans sa campagne électorale à Domfront, dans l'Orne, contre le candidat de la droite, Rouleaux-Dugage.

● En 1937, au Camp international organisé par le Comité du Congrès mondial de la jeunesse, au stade de La Courneuve, devant dix mille jeunes, il parle au nom des JDP. Il a 24 ans. Les JDP, c'est sa vie... Il tombe amoureux de la secrétaire des JDP, Simone Mouchet.

● Le 5 juillet 1938, à l'église Saint-Ambroise à Paris, il épouse Simone. Il a 25 ans, elle 20... Ils auront 6 enfants (5 filles et 1 garçon).

● La guerre. Il combat à Rethel, sur l'Aisne, sous les ordres de de Lattre de Tassigny, qui arrête l'avancée allemande jusqu'à ce que l'état-major lui ordonne la retraite. Fait prisonnier dans le Rhône, il s'évade en août 1940. Rentré à Paris, il retrouve ses amis des JDP. Il participe à la création du mouvement Résistance et l'anime localement sous le nom de Lefranc.

**Il échappe par miracle à l'arrestation par la police allemande ; il fuit Paris et gagne le maquis en Saône-et-Loire, où il organise les transports clandestins. Il participe aux combats de la Libération au Creusot et à Autun.**

● **Dans Paris libéré. En 1945, le Gouvernement le nomme maire du 15<sup>e</sup>, l'un des arrondissements les plus grands de Paris et, à l'époque, l'un des plus populaires (c'est un peu la réplique, au Sud de la capitale, du 18<sup>e</sup>). Il entreprend aussitôt une œuvre considérable, presque unique dans son genre, par sa durée (trente ans) et ses réalisations sociales. Il est toujours à son poste, quand il est terrassé par la maladie, en 1975.**

● **Cette œuvre, il la conduit tout en continuant ses activités professionnelles. Il a une petite librairie rue du Laos (dans le 15<sup>e</sup>, près du Village suisse), qu'il baptise « Pourquoi pas ? » en souvenir d'un article de Robert Cornilleau dans « Le Petit Démocrate », appelant les démocrates d'inspiration chrétienne à mener leur action sur le plan civique en liaison avec le courant socialiste humaniste animé par Léon Blum. Il a aussi un atelier d'imprimerie à Issy-les-Moulineaux, commune de banlieue à la limite du 15<sup>e</sup>.**

devait le conduire à aller soutenir la campagne que ce dernier menait aux élections de 1936, dans l'Orne, à Domfront, contre le député sortant, le conservateur Roulleaux-Dugage...

« ... En 1937, avait lieu à Paris un grand camp international, organisé par le Comité mondial de la jeunesse. Hubert Monmarché y intervenait devant dix-mille jeunes au stade de La Courneuve, pour dire au nom de nos camarades JDP : « Pour sauver la paix, nous, surtout les jeunes, unis dans le même sentiment, luttant avec la même foi, poursuivant le même but, sans distinction de parti, de classe, de religion ou nationalité, devons travailler courageusement et patiemment. Il ne suffit pas d'aimer la paix, il faut conjuguer tous nos efforts pour qu'un jour se réalise l'idéal qui anime notre jeunesse. »

*(Louis Bour, ancien député MRP du 4<sup>e</sup> secteur de la Seine)*

### **Secrétaire général, pour la France, du Congrès mondial de la jeunesse, 1936-1938.**

Du 31 août au 6 septembre 1936 se tient à Genève (siège de la Société des Nations) le premier Congrès mondial de la jeunesse, organisé par l'Union internationale des associations pour la Société des Nations.

Sur le total des membres de la délégation française (cent d'après Louis Bour, cinquante d'après Emmanuel La Gravière), les JDP n'eurent que quatre représentants mais qui furent très vite remarqués : Louis Bour, Robert Bichet, Jean Defresne, Hubert Monmarché. Remarqués au point que la délégation choisit d'emblée l'un des quatre, Hubert Monmarché, pour secrétaire général (le président était un jeune avocat, Jean Dupuy).

Avant de partir pour Genève, la délégation française fut reçue par Léon Blum, président du Conseil, qui lui prodigua ses encouragements...

A Genève, dans la Salle de la Réformation, où Aristide Briand était si souvent intervenu, Hubert Monmarché prononça un discours mémorable :

« Dans l'atmosphère de découragement qui pèse sur le monde, le devoir de la jeunesse de tous les pays, sans distinction de race ou de classe, de conception politique ou religieuse, doit être de travailler en commun dans un même esprit de paix. Depuis la dernière guerre, un ordre nouveau fondé sur le droit et la justice et sur l'abolition de la diplomatie secrète et des alliances a imposé à la S.D.N. un double devoir : tout d'abord de maintenir la paix et de rechercher des solutions pacifiques à tous les conflits ; en second lieu, d'organiser la collaboration des peuples dans tous les domaines, en vue du bien-être matériel et moral de l'humanité ... »

« En définitive, la fonction essentielle de la S.D.N. est d'empêcher qu'un pays puisse être jugé de sa propre cause. A cet effet, il convient d'harmoniser le Pacte, qui laisse encore la porte ouverte à la guerre, avec le Pacte Briand-Kellog, qui met formellement la guerre hors-la-loi. Si ces réformes peuvent être réalisées, la Société des Nations demeurera la seule institution capable d'assurer la paix et de réaliser le désarmement moral des nations... »

*(Emmanuel La Gravière, pasteur de l'Eglise réformée ; membre de la délégation française comme représentant des mouvements de jeunesse du Protestantisme ; ancien conseiller de la République MRP ; extrait de son témoignage dans la brochure de 1976).*

### **Maire du 15<sup>e</sup> arrondissement à Paris**

La brochure de 1976 contient les témoignages de J. Devaux, secrétaire général de la mairie, Madame M. Viro, secrétaire du maire, Madame J. Casez, économiste adjointe de la Caisse des écoles, Louis Vernay, inspecteur départemental honoraire, Madame Michèle Peyronet, directrice du Centre de Crouy-sur-Ourcq (en Seine-et-Marne), Henri Juge, Roger Mézenge, Christian Haberkorn et Guy Bouffinit, administrateurs de « Notre Village », Madame Lefebvre, directrice du Home de « Notre village ».

« Ce home » est une œuvre originale, bien adaptée aux misères sociales des années 50 : le repas des anciens, souvent suivi de spectacles, les colis à domicile, le Foyer-Club de la rue Bargue au n° 13, les aides ménagères, le home, à Bellême, dans l'Orne (deux maisons, une de repos et de retraite, une de vacances), pour les personnes âgées du 15<sup>e</sup>.

« C'est à la suite d'une campagne faite à la radio, animée par le chansonnier (aujourd'hui disparu) Ded-Rysel, qui s'appelait « Les Carrés de laine du Père Tavernier » ; il s'agissait de tricoter des carrés de laine qui, assemblés, faisaient des couvertures distribuées aux personnes en difficulté.

« Devant le nombre de bonnes volontés qui se manifestèrent à ce moment, Hubert Monmarché eut l'idée de créer un Comité de Solidarité regroupant tous ceux, qui par leur action ou par leur générosité, étaient prêts à l'aider pour venir en aide aux plus déshérités.

Ce groupement prit le nom de « Notre Village ». Ce titre fut proposé par Ded-Rysel, en écoutant une chanson à la mode à cette époque : « Qu'il était beau mon Village, mon Paris, notre Paris », et correspondait aux buts de l'association : se connaître, s'aimer, s'entraider comme dans un grand village ». *(Extrait du témoignage d'Henri Juge)*

Comme président de la Caisse des écoles, Hubert Monmarché améliore le fonctionnement des cantines scolaires, la qualité des repas et l'aménagement des cuisines et des réfectoires. Il met en service des colonies de vacances, en Seine-et-Marne et en Haute-Savoie. Il crée des « classes de nature » pour les enfants des écoles primaires et maternelles à partir de 1959 à Crouy-sur-Ourcq (32 hectares de parc), puis, en 1967, à Fillinges et à Châtel en Haute-Savoie. Il organise pour les apprentis des voyages d'études et des visites d'usines.

« Il s'est dévoué sans compter au bien public, aux femmes et aux hommes les plus démunis de l'arrondissement... Il est allé très largement au-delà du caractère étroitement administratif des fonctions mal définies qui étaient les siennes mais il a été vraiment le maire du 15<sup>e</sup> arrondissement... » *(J. Devaux)*

« Il faut convaincre les parents, soucieux des études de leurs enfants, que la classe de Nature n'est pas un mois de vacances supplémentaire. M. Monmarché, aidé par les Inspecteurs du XV<sup>e</sup>, s'y emploie. Mais c'est lui qui trouve la bonne formule : un dimanche pendant le séjour de leurs enfants à Crouy, ils pourront venir passer la journée. Cette formule « portes ouvertes » a tout de suite un très gros succès. Les parents sont rassurés ; au bout de quelques mois, ils sont enthousiastes.

Il faut convaincre les instituteurs. Ceux qui reviennent de Crouy sont les meilleurs propagandistes. Ils ont su profiter largement, parce qu'ils sont débarrassés de tous les soucis matériels, des possibilités qui leurs sont offertes de pratiquer une pédagogie fondée sur le milieu naturel, sur l'intérêt que portent les enfants au parc, à la ferme voisine, à toute la vallée.

« Les enfants, quant à eux, sont ravis ... » (Louis Vernay et Michèle Peyronet)

« C'était un juste, un homme passionné et exigeant ... Il a été un homme bon, il a été un homme de devoir, il a sacrifié beaucoup de sa vie personnelle et familiale pour les autres ... Il aura été dans toute l'acception du terme un maire, un témoin de son temps et un frère pour tous ses compatriotes de l'arrondissement ». (J. Devaux).



## BERNARD LAMBERT A-T-IL ETE LE PRECURSEUR DE JOSE BOVE ?

Le 22 novembre dernier, dans une émission nocturne de plus d'une heure et demie, « France 2 », a diffusé une série de documents d'archives et de témoignages actuels sur Bernard Lambert, qui fut député MRP de la Loire-Inférieure (circonscription de Chateaubriant) de 1958 à 1962 (il a 27 ans quand il est élu le 30 novembre 1958).

Formé par la Jeunesse Agricole Chrétienne et par le Centre National des Jeunes Agriculteurs, militant MRP, fondateur des Paysans Travailleurs, il entraîna dans son sillon des centaines de milliers de petits paysans en révolte. Il disparut en 1984, à 53 ans, victime d'un accident de voiture.

Fut-il un précurseur de José Bové ? Oui, d'après les témoignages recueillis par Christian Rouaud, l'auteur du film, ceux de son épouse Marie-Paule, de Michel Rocard, ancien ministre de l'Agriculture et ami de Bernard et ... de José Bové lui-même.

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur ce militant tumultueux, imprévoyant et qui vécut dans la pauvreté, comme son père, volontairement, pour rester solidaire de ses frères paysans.

J.P.

## IL Y A 109 ANS, EN JANVIER 1894, PAUL RENAUDIN CREAT A STANISLAS UNE NOUVELLE REVUE : « LE SILLON »

En janvier 1894, Paul Renaudin, un des anciens rédacteurs de *Dieu et Patrie*, qui venait de quitter Stanislas et préparait sa licence ès-lettres à l'Institut Catholique, créait la revue *Le Sillon*. Le but de cette revue était ainsi indiqué dans le premier numéro : « Nous préparer modestement mais sûrement au rôle que nous serons tenus de jouer plus tard, où que la vie nous appelle ; et puis nous efforcer de créer entre nos intelligences quelques liens solides : non pas une communion irréalisable, non pas une fraternité chimérique, mais quelque chose comme cette sympathie naturelle qui unit tous les honnêtes gens, cette unanimité qu'ils retrouvent toujours, tant divisés et indépendants d'opinions qu'ils soient, dans une commune droiture de pensées et de sentiments. » (Aux jeunes gens, *Le Sillon* du 10 janvier 1894).

Extrait du livre publié par les Editions Bloud et Gay (dans les années 20) où Marc Sangnier écrit ses souvenirs (jusqu'en août 1921) sous le titre **Autrefois** ... (page 144)

## DISPARITIONS

Au cours du dernier trimestre de 2002 nous avons appris avec peine le décès récent de plusieurs de nos amis. Nous adressons à leurs familles nos condoléances et l'expression de notre amitié.

- Robert Dubreuil, à Bezons (94)
- Germaine Cambray, à Paris
- Paul Guillet, à Niort (79)
- Marcel Rouilly, à Romorantin (41)
- Francis Dorne, à Privas (07)
- Jacques Lelievre, à Paris
- Gustave Dessin, à Marcq-en-Baroeul (59)
- René Sergent, à Epernay (51)
- Joseph Moretti, à Ajaccio (20)
- Raymond Gérard, à Arcueil (94)

# QUEL JUGEMENT LE GROUPE MRP A-T-IL PORTE SUR « L'EXPERIENCE PINAY » ?

Investi par l'Assemblée Nationale le 6 mars 1952, installé le 8 mars à la tête d'un gouvernement où il cumule les attributions de président du Conseil et de ministre des finances et des affaires économiques, Antoine Pinay démissionne brusquement le 22 décembre, neuf mois et demi plus tard.

C'est un coup de théâtre sur la scène politique. Ce notable de province, discret et modeste mais résolu, a réussi à casser le RPF malgré la résistance hautaine du général de Gaulle ; il a élargi ainsi sa majorité parlementaire ; et le voilà qui abandonne le pouvoir en pleine séance de l'Assemblée Nationale, avant même l'ouverture des scrutins sur les questions de confiance qu'il a posées pour obtenir l'adoption de diverses dispositions de son projet de loi de finances pour 1953 !

Pourquoi ? La crainte d'un désaveu ? Peut-être, mais la menace venait surtout du côté de ses amis politiques et il lui appartenait alors de relever le défi. Ou la prise de conscience qu'il allait à l'échec dans les domaines financier et économique et qu'il valait donc mieux pour tout le monde qu'il écourtât sa gestion.

A ces questions, le Groupe MRP, alors présidé par Robert Lecourt, député de la Seine, va répondre avec minutie en établissant le bilan de ce qu'il appelle, depuis le début, « l'expérience Pinay », signifiant par cette formule qu'à son avis l'expérience d'un gouvernement pratiquant le libéralisme économique était nécessaire à la fois pour libérer le régime parlementaire de la menace gaulliste et pour démontrer que la politique réclamée par la droite et basée sur des promesses intenables était inadaptée à la situation.

**Ce bilan, à la fois technique et politique est exposé, de façon détaillée, dans le Rapport annuel d'activité du Groupe MRP distribué au Congrès national de Paris en mai 1953 et, de façon relativement plus ramassée, dans le Rapport d'activité du Groupe MRP rédigé en décembre 1955 sur l'ensemble de la deuxième législature de la Quatrième République, qui va des élections de juin 1951 au décret de dissolution de l'Assemblée Nationale du 2 décembre 1955.**

**Nous en présentons ci-après la structure en citant des extraits du Rapport de 1955, écrit avec un recul de deux ans et demi**

Ecourtée par les conservateurs eux-mêmes, l'expérience « modérée » a duré toutefois assez longtemps pour : 1° démanteler la machine de guerre construite par le RPF contre les institutions parlementaires ; 2° démontrer que les conservateurs ont été élus en 1951 sur des promesses intenables.

.....

Le 5 mars, le Général de Gaulle réunit les députés RPF et les invite à s'opposer à l'investiture de M. Pinay. Le 6, passant outre à la décision de leurs dirigeants, 27 députés RPF votent l'investiture.

Le 10, dans une conférence de presse, le Général de Gaulle affirme que le RPF ne composera pas avec le régime. Mais, le 11, dans un vote à bulletins secrets, par 41 voix contre 35, le groupe RPF décide de s'abstenir dans le scrutin relatif à la composition du nouveau gouvernement. Le 8 avril, 40 députés RPF votent la confiance pour l'adoption du projet de loi de finances.

Désormais, le RPF n'a plus de représentation parlementaire : ceux qu'il a fait élire entrent dans le « système ».

Les députés dissidents vont former un nouveau groupe, l'Action Républicaine et Sociale, qui se rattacherait au Centre National des Indépendants et Paysans.

Le groupe RPF, renié lui-même par le Général de Gaulle, changera de dénomination : il deviendra le groupe de l'Union des Républicains d'Action Sociale, puis des « Républicains Sociaux ».

Privé ainsi de sa raison d'être, régulièrement divisé dans les grands scrutins, réduit de mois en mois par des démissions (117 membres en 1951, 68 en décembre 1955), il ne lui restera qu'à servir, pour d'autres, les causes les plus diverses dans l'espoir anxieux de ne pas être isolé au moment des élections.

D'autre part, l'expérience « modérée » a montré que la politique du « laisser-faire », même tempérée par la méthode de la « persuasion » n'était qu'une formule de facilité, inadaptée aux problèmes d'un Etat moderne.

Les prix de détail ont été effectivement stabilisés, mais les quelques baisses enregistrées auraient pu être accentuées si les moyens nécessaires avaient été employés, d'autant plus que les prix de gros baissaient sensiblement (moins d'ailleurs que les prix de gros mondiaux).

Les économies envisagées par M. Pinay à son arrivée au pouvoir portaient surtout sur l'équipement et la construction (110 milliards), fort peu sur les dépenses de fonctionnement des services civils, exprimant le train de vie de l'Etat (25 milliards).

De plus, après avoir gouverné pendant dix mois, M. Pinay a dépassé de 50 milliards les dépenses prévues – dont 40 concernaient le fonctionnement des services civils – et il propose

pour 1953 un budget en hausse de 221 milliards sur son projet de budget pour 1952, les deux textes faisant apparaître une augmentation du nombre des fonctionnaires de 15.000 unités.

Cette augmentation des dépenses, un rendement des recettes fiscales inférieur de 109 milliards aux évaluations (ce qui confirme le ralentissement de l'activité économique et l'échec de l'amnistie fiscale) et une réduction de 81 milliards dans l'aide américaine escomptée, ont accru de 240 milliards les charges de la trésorerie, fixées au départ à 615 milliards et couvertes par des opérations discutables du point de vue financier, en raison de l'échec de l'emprunt-or.

En 1952, la trésorerie a donc pu prendre en charge un total de 855 milliards, sur 3633 milliards de dépenses publiques, soit 23,5%. C'est le pourcentage le plus élevé depuis 1946, mis à part les exercices 1946 (27%) et 1948 (28%) ; il était de 12,7 en 1951.

Cette situation explique que le plafond des avances de la Banque de France à l'Etat ait été atteint quatre fois au cours de l'année et que le Trésor ne dispose plus que de 100 millions au début de janvier 1953 (déclarations du ministre des Finances devant la commission, le 22 janvier 1953) amenant le successeur de M. Pinay à décider :

- un relèvement des avances de la Banque de France à l'Etat, de 50 milliards le 22 janvier 1953, de 80 milliards le 24 mars ;
- un blocage de 46 milliards sur les dépenses prévues pour 1953, afin de retarder certains paiements de l'Etat ;
- une réduction de 35 milliards sur les dépenses prévues pour 1953 ;
- une nouvelle émission de bons du Trésor à intérêt progressif.

En ce qui concerne la circulation monétaire, la valeur des billets mis en circulation s'est accrue de 243,5 milliards et la masse monétaire de 365.

La dette publique a augmenté de 458,8 milliards (408,5 pour la dette intérieure, 50,3 pour la dette extérieure), contre 102 pendant la même période de 1951 (de février à décembre).

Le déficit de la balance commerciale avec l'étranger a atteint 415 milliards contre 342 en 1951 et la dette de la France à l'Union européenne des paiements est passée de 428,6 à 612,8 milliards entre les mois de février et de décembre. Le plafond au-dessus duquel la France doit régler sa dette en or ou en devises (520 milliards) a été atteint en novembre.

L'indice de la production industrielle – sans le bâtiment – est passé de 152 en février à 145 en décembre, celui des biens de consommation de 124 à 109. Grâce à la présence de Jean-Marie Louvel au ministère de l'Industrie et du Commerce, seul l'indice de la production d'énergie s'est accru, de 162 à 166 (entre octobre 1949 et juin 1950, le Gouvernement Bidault avait lui aussi rétabli la stabilité monétaire, mais sans provoquer de fléchissement de l'activité économique).

Le fléchissement de la construction est également notable. Au cours du troisième trimestre 1952, 31.385 logements ont été mis en chantier, contre 41.525 dans la même période de 1951.

Le nombre des chômeurs totaux secourus est passé de 41.200 à 54.320 (il montera à 72.000 en février 1953 sous l'effet des répercussions de la crise économique) ; celui des chômeurs partiels secourus de 85.700 à 114.128, en septembre, et au 1<sup>er</sup> janvier 1953, 284.000 travailleurs font moins de 40 heures de travail par semaine.

Sur la situation de l'agriculture, voici l'opinion exprimée par un député, le 13 octobre 1952, dans le journal « Combat » :

« A une politique de prix garantis, qui aurait dû être complétée par la notion d'échelle mobile des prix à la production, a succédé celle de M. Pinay. Le résultat pour l'agriculture ? Une baisse de 25% des prix à la production. Les prix à la consommation ont-ils subi une baisse équivalente ? Alors ? Actuellement, les prix à la production viennent de baisser encore de 25% en moyenne. C'est donc à une baisse de leurs revenus de l'ordre de 50% que les paysans doivent faire face ».

Ces paroles ne sont pas d'un représentant de l'opposition, mais de M. Paul Antier, président du Parti paysan .

Les exportations agricoles, qui avaient représenté en 1950 (Georges Bidault étant Président du Conseil, Pierre Pflimlin, puis Gabriel Valay, ministre de l'Agriculture) 16,3% du total des exportations françaises, sont tombées en 1952 à 11,6%. En ce qui concerne la viande, 100.000 tonnes avaient été exportées en 1950, 60.000 tonnes ont été importées en 1952.

La valeur des exportations agricoles a diminué en 1952 de moitié par rapport à 1951.

Le gouvernement Pinay, enfin, avait à son programme trois grandes réformes : de la Sécurité Sociale, de la fiscalité, de l'administration.

Une seule a fait l'objet d'un projet de loi déposé à l'Assemblée Nationale, celle qui dépendait d'un ministre MRP, Pierre Abelin : la réforme fiscale. Et ce sont les amis politiques de M. Pinay qui en ont empêché la discussion, et c'est M. Pinay lui-même qui, cédant à leurs pressions, en a retiré les dispositions essentielles lors de la présentation de son projet de loi de finances pour 1953. Cette carence portait le germe du « poujadisme ».

.....  
En mars 1953, le successeur de M. Pinay, le radical « libéral » René Mayer dira :

« Une politique axée uniquement sur la stabilité des prix devait inévitablement entraîner de sérieuses difficultés pour la trésorerie de l'Etat. Ces difficultés ne furent que momentanément écartées par l'emprunt, dont le produit fut absorbé dans l'instant par les dépenses et, pendant toute l'année 1952, avec énergie mais avec peine, le gouvernement dut lutter contre elles. Mais après l'échéance de janvier 1953, le Trésor restait sans ressources. Ces faits sont connus et je ne dis rien là qui ne soit sûr ... »

Et son ministre des Finances, M. Bourguès-Maunoury, autre radical, ajoutera :

« Il fallait rappeler aux Français les bienfaits de la stabilité et les possibilités de l'épargne. Mais, compte tenu de la faible masse de manœuvre dont disposait notre pays, encore pantelant de la plus grande catastrophe de son histoire, la prolongation artificielle de cette pause ne pouvait que devenir du laisser-aller... ».

\* \*  
\*

Les deux Rapports d'activité traitent aussi avec minutie de la partie positive du bilan de l'expérience Pinay, tout en observant :

- qu'il s'agit principalement d'initiatives du Groupe MRP et d'actions des ministres MRP au sein du gouvernement ;
- que ces décisions et réalisations ont suscité des réserves, voire des résistances, parmi les amis politiques d'Antoine Pinay et d'une façon générale dans les groupes de la droite : Républicains Indépendants et Paysans, et une forte proportion du RPF et du Rassemblement des Gauches Républicaines, lequel regroupe les radicaux et l'UDSR et se montre plus actif que ses alliés modérés dans le combat contre « le dirigisme et l'étatisme » (qu'ils ont tendance à confondre avec l'autorité de l'Etat, nécessaire pour que celui-ci exerce sa mission d'arbitrage).

#### **Nous citons ci-après des extraits des pages 14 et 15 du Rapport de 1955.**

Le 27 mai 1952, est signé à Paris le traité instituant une Communauté européenne de défense. Il faut toutefois, le 20 octobre, une mise en demeure publique de P.H. Teitgen, président du MRP (à la suite d'une déclaration de M. Herriot à Bordeaux, au Congrès du Parti radical, affirmant que son hostilité à l'armée européenne est partagée par le Président du Conseil) pour que le Conseil des Ministres approuve, le 22, la proposition de Robert Schuman de déposer le projet de ratification.

Le 19 juin, le gouvernement accepte, à la demande de Robert Schuman et du groupe MRP, un débat sur la Tunisie. M. Pinay se solidarise avec son ministre des Affaires étrangères contre les attaques dont il est personnellement l'objet de la part du RPF, des communistes et de quelques modérés, hostiles à la politique européenne, mais il ne peut éviter ni le rejet de tous les ordres du jour sur la Tunisie, ni l'affirmation de l'hostilité de 65 des 100 députés modérés au plan de réformes du gouvernement.

Dans le domaine économique et social, les exigences du Groupe MRP aident M. Pinay à surmonter quelques uns des préjugés et à triompher de quelques résistances de ses amis modérés ou des autres membres de la majorité.

C'est ainsi que le Président du Conseil ne cache pas, à la réunion des présidents de groupe, convoquée le 9 avril 1952, que s'il n'avait pas subi la pression du MRP il ne proposerait pas au Parlement un système d'échelle mobile du salaire minimum garanti. En fait, le texte sur lequel M. Pinay pose la question de confiance le 3 juin et le 8 juillet, en première et en seconde lectures, ne donne pas satisfaction au groupe MRP (la fixation de l'indice de référence consacre un décalage entre le niveau des prix et celui des salaires) qui, le préférant toutefois au néant, le laisse voter. Il doit d'ailleurs avoir un résultat d'une importance considérable ; c'est de ce jour que les conservateurs se préoccupent sérieusement de la lutte contre la hausse des prix, redoutant que l'inflation ne soit plus amortie par le pouvoir d'achat des salariés, mais par les bénéfices des entreprises capitalistes.

De même, les conservateurs ne seraient pas attentifs à la nécessité de contrôler les ententes professionnelles sans la ténacité qu'a mise le groupe MRP à réclamer une loi anti-trust. Le 20 juin, M. Pinay, que les responsabilités du pouvoir ont persuadé de son utilité pour stabiliser les prix, fait voter un projet sur les prix fixés par les ententes professionnelles qu'en d'autres temps ses amis modérés auraient qualifié de « super dirigiste ». Le groupe MRP apporte ses suffrages à ce texte contre l'engagement que le problème d'ensemble ne sera pas différé. Effectivement, le rapport de Germaine Poinso-Chapuis sur le contrôle des ententes (issu en partie d'un rapport Poimboeuf de la première législature) est voté le 10 juillet en première lecture, malgré l'opposition des modérés (89 voix contre sur 100) et du RCR (76 voix contre sur 99), le gouvernement s'abstenant.

C'est aussi grâce au groupe MRP et à Jean-Marie Louvel, Ministre de l'Industrie et du Commerce, que le plan d'équipement des industries de base est préservé des réductions de crédits en 1952 et doté de crédits supplémentaires pour l'exercice 1953, ce qui est d'autant plus nécessaire que l'ouverture du marché européen du charbon et de l'acier va faire affronter aux mines et à la sidérurgie françaises la concurrence de leurs associés du Plan Schuman. Les

efforts de J.M. Louvel ont d'ailleurs abouti à rendre bénéficiaires les résultats d'exploitation des grandes entreprises nationales.

La réforme fiscale, elle, a figuré dans tous les programmes électoraux. Quand il faut passer aux actes, les amis de M. Pinay renoncent à s'attaquer aux privilèges et c'est au groupe MRP que le Président du Conseil trouve un Secrétaire d'Etat pour se mettre à la tâche, en la personne de Pierre Abelin, au mois de septembre. Un mois plus tard, un projet est déposé, mais les modérés vont en empêcher la discussion et M. Pinay cèdera à leurs pressions.

C'est à la suite d'une action quotidienne, menée sur une période de cinq mois, par Georges Coudray, Président de la Commission de la Reconstruction et du Logement, que le gouvernement accepte, en octobre, de libérer 5 milliards sur la tranche conditionnelle de 1952 et, en décembre, de majorer de 8,5 milliards les crédits de 1953 pour la construction.

C'est en dépit de l'opposition du gouvernement Pinay que le MRP fait voter en juillet 1952, sur une proposition d'Henri Meck, une indemnité mensuelle pour les maires et maires adjoints.

C'est sur un ordre du jour de Paul Coste-Floret que le 4 juillet l'Assemblée Nationale suggère au gouvernement une politique viticole.

C'est, enfin grâce à Lionel de Tinguy et à Maurice-René Simonnet qu'en novembre l'Assemblée Nationale accorde le bénéfice des bourses de l'enseignement supérieur aux étudiants des facultés libres.

\* \*

\*

## COTE ANECDOTES

Il y a des anecdotes qui ont la vie dure dans les récits historiques, même quand elles sont inventées : telle l'image d'Edouard Moisan, député de la Loire-Inférieure, vice-président et porte-parole du Groupe MRP, montant à la tribune le 22 décembre pour expliquer l'abstention de ses amis dans le premier des scrutins de confiance et traumatisant le président du Conseil au point que celui-ci quitte la salle des séances pour aller présenter sa démission au président de la République.

En réalité, Antoine Pinay a prévu son départ depuis plusieurs jours et il a accepté, à la demande de ses amis Indépendants, de partir au « bon moment », c'est-à-dire sur le désaccord qu'il a créé avec le MRP.

Ce désaccord porte sur les allocations familiales.

Antoine Pinay veut transférer à la Sécurité Sociale le produit de la cotisation supplémentaire de 0,75% perçue au profit des caisses d'allocations familiales. Un tel transfert n'aurait aucune incidence budgétaire car l'excédent des ressources de ces caisses (qui provient de la cotisation supplémentaire) sert déjà à combler provisoirement le déficit, d'égale valeur, de la Sécurité Sociale. Le projet de transfert n'a donc pas sa place dans la loi de finances ; c'est un prétexte. Antoine Pinay sait d'ailleurs très bien que le MRP n'approuvera pas une réduction des ressources attribuées par la loi aux caisses d'allocations familiales.

Le 12 décembre, le président du Conseil imagine un scénario qu'il présente comme rassurant à Robert Lecourt, président du Groupe MRP : aucune question de confiance ne serait posée au cours de la première lecture du projet et le Gouvernement n'engagerait son existence qu'à l'occasion d'une seconde lecture des textes litigieux, compte tenu des enseignements de la première discussion ... Et quelques instants plus tard, sous des

applaudissements inhabituels – presque frénétiques – de ses amis, il pose la question de confiance sur les articles en cause (128 à 130).

Toutefois, il est un autre article, le 103 bis, qui fait aussi difficulté, surtout chez les Indépendants et Paysans (il s'agit de la réforme fiscale), et pour l'adoption duquel la question de confiance ne serait pas de trop. Il y a donc une faille dans la manœuvre. Après réflexion, le soir du 12 décembre, Antoine Pinay reprend l'article 103 bis – qui a été disjoint au début de la discussion – dans une « lettre rectificative » en lui attribuant le numéro 135. La ficelle est un peu grosse mais le président du Conseil est dans son droit : il organise ainsi sa première ligne de résistance sur les allocations familiales, domaine où le MRP est le plus engagé.

La ficelle est même si grosse que deux « lieutenants » d'Antoine Pinay, Roger Duchet, secrétaire général du Centre National des Républicains Indépendants et ministre des PTT, et Jean Moreau, secrétaire d'Etat au budget, prennent contact le 19 décembre avec leurs collègues MRP du gouvernement ; Jean Moreau, au surplus, reçoit une délégation du Groupe MRP. Un accord se dessine sur un renvoi du problème du transfert au budget social de la Nation, ce qui apparaît logique.

Le 21 décembre, après une nouvelle réflexion, Pinay donne l'assurance à Lecourt qu'il demandera à l'Assemblée de se prononcer d'abord, dans un scrutin de confiance, sur la réforme fiscale. C'est un retournement. Oui, mais ce n'est pas le dernier. Le 22, à la suite d'une intervention violente, en séance, de Jules Ramarony, député « Paysan » de la Gironde, Pinay déclare qu'il laisse l'Assemblée juge de l'ordre des scrutins. C'est aussitôt l'euphorie sur les bancs des Indépendants et Paysans et des radicaux et l'Assemblée décide de voter en priorité sur les articles 128 à 130...

Lecourt, avec une bonne volonté sans limite, accepte de négocier encore, du moins avec un collègue de bonne volonté : il en trouve un, dans la personne de Marcel Anthonioz, député Républicain Indépendant de l'Ain : celui-ci déposerait un amendement visant à appliquer le transfert du produit de la cotisation supplémentaire jusqu'aux décisions qui seraient prises quelques semaines plus tard à l'occasion du débat sur le budget social de la Nation. Lecourt se dit prêt à proposer cette ultime concession au Groupe MRP. En séance, le 22, Anthonioz la soumet à Pinay, qui la refuse. Que peut faire le MRP ? En son nom, Moisan annonce l'abstention.

Les communistes et les socialistes ne disposent pas d'assez de voix pour refuser la confiance à la majorité absolue. Si le gouvernement Pinay devait tomber, ce serait donc sous les coups de la droite.

Antoine Pinay comprend qu'il est dans une impasse :

- si la confiance lui est refusée en raison du vote hostile d'une partie de ses amis politiques, il perd son audience personnelle dans le pays et ridiculise toute la droite libérale dont il est le chef ;
- si la confiance ne lui est pas refusée, il doit rester au pouvoir et reconnaître que les caisses sont vides et qu'il ne pourra même pas payer les fonctionnaires en janvier.

Une seule porte de sortie : la démission avant l'ouverture des scrutins.

J.P.

## EXTRAITS DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU GROUPE MRP

Dans notre numéro 94, nous nous sommes arrêtés aux réunions tenues le 8 avril 1952, consacrées au vote de confiance sur l'ensemble de la loi de finances pour 1953.

Nous traitons ci-après les réunions que se sont tenues du 9 avril au 22 décembre 1952. Il y en a 52.

Nous complétons les extraits des procès-verbaux, en tant que de besoin, par des extraits du bulletin quotidien d'information du Groupe.

Mercredi 9 avril à 18h45 et vendredi 11 avril à 14 heures, 56<sup>e</sup> et 57<sup>e</sup> réunions, présidées par François de Menthon. Echelle mobile du salaire minimum et examen de la loi de finances au Conseil de la République.

**François de Menthon.**- Les ministres concernés par la création d'une échelle mobile du salaire minimum garanti et les présidents des groupes représentés au gouvernement ont délibéré en vue de trouver un accord. Antoine Pinay craint l'effet psychologique d'un vote immédiat de l'échelle mobile. Représentant du Groupe Paysan (celui de Paul Antier, le plus à droite), Jules Ramarony propose le renvoi de la discussion au 29 mai (après les vacances de Pâques et les élections au Conseil de la République). De Menthon a demandé alors sur quel texte discuterait-on. Pinay a accepté de prendre pour base le projet déposé par Edgar Faure, son prédécesseur, mais en précisant qu'il poserait la question de confiance pour faire admettre le renvoi du débat au 29 mai.

**Alfred Coste-Floret.**- Je crois que le RPF a l'intention d'être dur contre l'échelle mobile ... Mais qu'ont dit les ministres non-MRP quand les ministres MRP ont défendu la thèse favorable à l'échelle mobile ?

**Pierre Pflimlin**, ministre de la France d'outre-mer.- Pinay a proposé l'ajournement. Je lui ai rappelé l'engagement qu'il avait pris lors de son investiture. Il a alors parlé du texte d'Edgar Faure et dit que des conversations avec le MRP seraient nécessaires.

**Françine Lefebvre.**- Jamais les Indépendants ni les RGR n'ont accepté le projet d'Edgar Faure. Le 29 mai, les deux groupes ne l'accepteront pas davantage. L'ajournement de l'échelle mobile ce serait son enterrement. Si la politique Pinay est une politique sérieuse et conduit à la baisse des prix, pourquoi craint-il l'échelle mobile ?

**François de Menthon.**- Les Indépendants acceptent que Pinay dépose un projet semblable à celui d'Edgar Faure. C'est un point marqué pour nous.

**Jean Cayeux.**- Pinay veut éviter l'échelle mobile du salaire minimum. Or hier on a voté l'échelle mobile pour les fraudeurs.

**Joseph Dumas.**- Pinay lui-même croit-il à sa politique ? Ne cherche-t-il pas à se heurter à une majorité pour éviter l'échec de son expérience ?

**Edouard Moisan**.- La discussion a été serrée avec Pinay, qui n'a pu cacher le point faible de son argumentation : pourquoi l'échelle mobile, dangereuse aujourd'hui, ne le serait-elle plus le 29 mai ? Mais il a répondu : le 29 mai, les résultats de ma politique seront tels que l'échelle mobile ne sera plus dangereuse.

**Pierre Gabelle.**- Demandons à Pinay de déposer tout de suite le projet Faure ; il n'y aura plus d'équivoque ni d'inquiétude.

**Fernand Bouxom.**- Le MRP ne serait pas compris s'il faisait tomber Pinay sur l'échelle mobile en ce moment ... Mais en renvoyant le débat au 29 mai, on ne fait que reculer la difficulté ... Pinay nous propose un rendez-vous. Acceptons-le. Nous aurons les armes - ce seront les faits-, pour le juger.

**Charles Barangé.**- Pinay fait tout pour éviter l'échelle mobile car c'est ce qu'il a promis d'obtenir au patronat pour amener celui-ci à accepter la baisse des prix ... En juin, la situation financière condamnera Pinay.

**Pierre Pflimlin.**- Je crois que Pinay est sincère quand il essaie de faire baisser les prix. De fait, les moyens qu'il a employés jusqu'ici, qu'il dit « de persuasion » mais qu'on peut appeler « marchandages » ont eu des résultats. Dans les discussions,

Pinay n'a pas caché son hostilité à l'échelle mobile. Ce sont les représentants du MRP qui l'ont finalement forcé à accepter le projet Edgar Faure ... Cela dit et me plaçant du point de vue MRP, je note que les milieux populaires sont favorables à Pinay... Je rappelle ce que j'ai dit en mars : le MRP ne pourra pas imposer sa politique aussi longtemps que ne sera pas levée l'hypothèque d'une politique libérale, qui est souhaitée actuellement par une grande partie du pays ... Poursuivons donc l'expérience Pinay afin de lever l'hypothèque de la droite et celle du RPF.

**Henri Meck.**- Je suis d'accord. Toutefois, nous devrions avertir Pinay qu'il doit se modérer dans ses manières et lui demander le dépôt immédiat du projet Faure.

En conclusion du débat, par 18 voix contre 4 et 6 abstentions, le Groupe adopte une motion prenant acte de l'engagement du Gouvernement de déposer le projet Faure.

En séance publique, une motion analogue est adoptée par 310 voix contre 240. Dans ce scrutin, le Groupe MRP se divise en trois : 23 pour la motion, 25 contre, les autres s'abstiennent.

A la réunion du Groupe du 11 avril, **Barangé** fait une communication sur les travaux du Conseil de la République sur la loi de finances. **Paul Coste-Floret** note que la Haute Assemblée se trouve dans un climat électoral, puisqu'elle va être renouvelée, et qu'elle est bien consciente de l'impopularité provoquée par la réduction des crédits d'investissements et par l'emprunt amnistiant.

La session parlementaire est suspendue jusqu'au 20 mai.

Mardi 20 mai à 14h30, 58<sup>e</sup> réunion, présidée par Lionel de Tinguy. Elections au Conseil de la République ; l'octroi de bourses dans l'enseignement secondaire.

**Lionel de Tinguy** prononce un hommage à la mémoire d'Emile Bocquet, décédé récemment à l'âge de 63 ans, cultivateur, député MRP de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Nord de 1945 à 1951. Il rappelle qu'au renouvellement partiel du Conseil de la République, le 18 mai, le MRP vient de gagner cinq sièges en métropole. Il informe le Groupe qu'une délégation du Bureau vient d'être reçue par André Marie, ministre de l'Education nationale, après que le Conseil supérieur de l'Education nationale a décidé, à propos du nombre des bourses accordées dans l'enseignement secondaire, de faire des distinctions suivant le pourcentage des enseignants licenciés dans les établissements (ce critère ne devant jouer qu'après un délai de cinq ans). Les bases d'un accord ont été établies avec André Marie : admettre pour deux ans tous les établissements qui s'engageraient à avoir 25% de licenciés ; accorder l'habilitation en bloc à tous les établissements proposés par le Conseil supérieur ou par le Conseil académique et admettre en plus d'autres établissements.

Autres points discutés avec le ministre :

- Cas des séminaires fermés : refus de l'Administration malgré la jurisprudence établie par le Conseil d'Etat ; nous aurons probablement satisfaction.
- Problème des internats-types : nous aurons satisfaction en principe.
- Question des aumôniers de lycée : après une circulaire Capitant, il y a eu une circulaire Naegelen visant à supprimer les aumôneries qui n'existaient pas avant la guerre ; le Conseil d'Etat l'a annulée ; André Marie « fera quelque chose » pour la rentrée d'octobre.
- Bourses dans l'enseignement supérieur : Lizop, président de l'Association pour la liberté d'enseignement, a demandé à Pinay d'étendre l'octroi de bourses à l'enseignement supérieur privé ; André Marie n'y est pas favorable.

- Critère du nombre de reçus aux examens pour l'habitation des établissements : échange de vues entre de Tinguy, Viatte, Burlot, Hutin, Schneider ; Hutin est hostile à toute limitation, qui, selon lui, créerait des iniquités.

Mardi 20 mai à 21 heures et à 23 heures, 59<sup>e</sup> et 60<sup>e</sup> réunions, présidées par François de Menthon. L'emprunt Pinay.

**Pierre Abelin.**- La clause-or de l'emprunt Pinay porte évidemment préjudice à tous les autres emprunts, à tous les contrats privés ou publics, qui devront en conséquence être révisés. Paul Reynaud disait récemment que l'emprunt indexé serait un coup de poignard dans le dos de la monnaie, qui seule, ne serait pas indexée. Tout mouvement sur l'or entraînerait des variations dans les charges de l'Etat. De plus, une circulaire Pinay est en préparation pour permettre aux prêteurs d'échapper au contrôle du fisc pour les sommes prêtées ; ce serait l'emprunt indexé et amnistiant.

**Louis Siefridt** votera l'emprunt Pinay ; il a lui-même proposé un emprunt indexé mais pas sur l'or, qui est devenu une valeur de spéculation ; il préférerait une indexation sur les salaires, les prix du blé, du charbon, de l'électricité.

**Lionel de Tinguy.**- Politiquement, le MRP ne peut pas provoquer la chute de Pinay. Il doit tenter de négocier avec lui et obtenir en priorité l'abandon du projet d'exonération de la surtaxe progressive.

**Maurice Lucas.**- L'emprunt Pinay ne servira pas la spéculation. Au contraire.

**Charles Barangé.**- Cette discussion est inutile. L'emprunt Pinay n'est pas la dernière couleuvre que nous avalerons. Il y en aura beaucoup d'autres jusqu'à ce que l'une se retourne contre lui et amène sa chute. Cela dit, aujourd'hui, il faut voter l'emprunt pour voir la fin de l'expérience.

**Francine Lefebvre.**- Il est déplorable que Pinay ne tienne aucun compte des sentiments de sa majorité. Si Pinay a besoin de nous, qu'il tienne compte de nos objections !

**Henri Meck.**- Qu'ont fait nos ministres dans cette affaire ?

**Henri Dorey** (Belfort).- J'approuve les critiques et la conclusion de Barangé mais j'aimerais une démarche auprès de Pinay.

**Paul Coste-Floret.**- Oui, pour lui demander de modifier le palier ; fixer le louis d'or à 4000 francs constitue une dévaluation puisqu'il est actuellement à 2900 ; il faut, en plus, laisser les titres de l'emprunt suivre le cours de l'or.

Conclusion : le Groupe envoie une délégation auprès de Pinay, composée d'Abelin, de Tinguy, Paul Coste-Floret, de Menthon et Colin.

A la réunion tenue à 23 heures, **Pierre Abelin** rend compte de l'entrevue avec Pinay : celui-ci considère qu'il lui est impossible d'accepter les demandes du MRP.

Défendre un amendement sur la surtaxe progressive ? Préparer une explication de vote ? A la demande de **Jean Cayeux**, l'abstention est mise aux voix. Elle est rejetée par 16 voix contre 12 et 1 abstention. Le vote « pour » est mis aux voix : il est adopté par 19 voix contre 7 et 2 abstentions.

Du mardi 27 mai au vendredi 30 mai, 4 réunions (de la 61<sup>e</sup> à la 64<sup>e</sup>), présidées par Lionel de Tinguy (la 61<sup>e</sup> et la 62<sup>e</sup>), par Maurice Lucas (la 63<sup>e</sup>), par Lionel de Tinguy (la 64<sup>e</sup>). Emprunt et fraudes, fonctionnement de l'échelle mobile (point de départ, automaticité en cas de hausse des prix d'au moins 5%)

La rédaction des procès-verbaux, limitée à une prise de notes, ne permet pas leur exploitation.

Mardi 3 juin à 14 h et à 18h45, 65<sup>e</sup> et 66<sup>e</sup> réunions, présidées par François de Menthon et par François Reille-Soult. Le rendez-vous sur l'échelle mobile du salaire minimum est arrivé ; on frôle la crise ministérielle. On y traite aussi de la crise franco-tunisienne.

**François de Menthon**, accueilli par de vifs applaudissements à la suite de son élection à la présidence de l'Assemblée Consultative Européenne, déclare qu'il doit quitter la présidence du Groupe et il remercie tous ses membres.

**Francine Lefebvre** fait adopter, à l'unanimité, une motion de félicitations, de remerciements et d'amitié à l'adresse de François de Menthon.

Le Groupe en vient à la discussion du projet relatif à l'échelle mobile : Pinay a tenu l'engagement qu'il avait pris le 9 avril, tout en limitant sa portée : son projet « freine » le fonctionnement de l'échelle par une « plage » d'attente de plusieurs mois et par la fixation arbitraire d'un seuil de départ (indice de référence des prix).

**Francine Lefebvre** (Seine).- Les négociations menées par Pinay avec les modérés ont été vaines. La fixation d'un indice de référence reviendrait à faire fixer les salaires par l'Assemblée. Le choix de l'indice lui-même traduit l'esprit réactionnaire du Gouvernement. Je suis prête à renverser Pinay.

**Gilbert Cartier** (Seine-et-Oise).- Je poserai deux questions à Pinay sur des cas particuliers qui montrent la politique réactionnaire du Gouvernement.

**Charles Barangé.**- Le Groupe doit s'abstenir dans le scrutin de confiance.

**Fernand Bouxom** (Seine).- En vérité, Pinay cherche à bloquer les salaires. Je redoute la nomination par le Gouvernement de la sous-commission de la Commission supérieure des conventions collectives qui serait chargée d'étudier les indices : les mouvements familiaux en seraient exclus. Je ne suis pas disposé à voter la confiance.

**Paul Coste-Floret** (Hérault).- Moi non plus mais il faut éviter la crise. Abstentions-nous : nous serons fidèles aux décisions du Congrès national (qui vient de se tenir à Bordeaux).

**François Reille-Soult** (Tarn).- Je souhaite le succès de l'expérience Pinay mais je constate que la politique du Gouvernement crée un climat défavorable à cette expérience. Je propose au Groupe de voter contre le projet.

**André Denis** (Dordogne).- Ce débat dépasse le cadre de l'échelle mobile. Pinay joue la réduction du pouvoir d'achat pour combler les trous financiers de sa politique.

**Edouard Moisan** (Loire-Inférieure) distingue dans le projet Pinay un côté positif : un palier de 5% (hausse du prix) au lieu de 6% ; un côté négatif : une plage de 4 mois au lieu de 3 et la fixation de l'indice de référence à 142 qui consacrerait le vote favorable de l'Assemblée.

**Joannès Dupraz** (Indre-et-Loire).- Je vois un contraste entre les mesures prises pour les possédants et celles qui nous sont proposées pour les travailleurs. Je suis disposé à m'abstenir mais quelle sera la position des ministres MRP ?

**Francine Lefebvre.**- La première plage sera de 5 mois !

**Joseph Dumas** (Seine).- Il y a des indisciplines de vote parmi les membres du Groupe lors de la discussion de la loi de finances. Je ne laisserai pas tromper une fois de plus. Je suis hostile au vote de la confiance.

En conclusion, le vote « contre » est rejeté par 20 voix contre 12 et l'abstention est adoptée par 17 voix contre 10.

En raison de l'horaire, le Groupe suspend le débat pour entendre une communication de **Jean Raymond-Laurent** (Manche) qui doit intervenir au nom du Groupe en séance sur la **Tunisie : il demandera l'autonomie de la Tunisie**, la France conservant la charge de la diplomatie et de la défense.

**André Denis** interviendra à titre personnel.

**Paul Coste-Floret** attire l'attention des orateurs MRP sur le ton de leurs interventions en séance publique, car bon gré mal gré ces interventions s'adressent à Robert Schuman et à Maurice Schumann. Il les invite à la prudence sur la définition de l'Union Française ; la carte de l'Union Française est une carte maîtresse qu'il ne faut pas abattre au début de la négociation.

**Georges Bidault** (Loire) a l'intention de prendre la parole sur la Tunisie. Il note que l'hostilité à l'Union Française vient du Bey et non pas du gouvernement français. Il insiste sur l'importance de la présence française dans les pays arabes. Il cite l'exemple du peuple égyptien : au vu d'un texte de la Documentation Française,

beaucoup d'universitaires, très peu d'écoliers, pas de place pour les femmes, c'est-à-dire le pouvoir à une oligarchie.

Le Groupe en revient à l'échelle mobile. **Meck** et **de Tinguy** déplorent qu'il ait pris sa position (l'abstention) en l'absence des membres de la Conférence des présidents (qui vient de se réunir). **Bouxom** demande qui votera « pour » et qui votera « contre ». **Raymond-Laurent**, **Lucas**, **Joseph Klock** et **Philippe Bapst** (Bas-Rhin) voteront « pour ». **P.H. Teitgen** appelle à l'abstention générale, avec discipline ; il montre les dangers d'une nouvelle division du Groupe en trois fractions dans un vote de confiance au Gouvernement. **Bapst** ne peut pas ne pas voter pour quand le MRP a des ministres. **De Tinguy** ne veut pas prendre le risque d'une crise au moment du lancement d'un emprunt. **Bouxom** réplique que des votes « pour » entraîneront des votes « contre » plus nombreux. **Raymond-Laurent** se rallie à la proposition de Teitgen. **Klock** votera « pour ». **Alfred Coste-Floret** demande une autre réunion sur « le problème de la discipline morale de vote ».

La séance est levée, sans conclusion.

Nouvelle réunion à 18h45 sous la présidence de François Reille-Soult. Pinay n'est pas sûr d'obtenir les voix RPF.

**Lionel de Tinguy**. - Cette fois-ci le MRP tient dans ses mains le sort du Gouvernement Pinay. Il est nécessaire que plusieurs députés MRP votent la confiance ... Laisser le Groupe se diviser en trois fractions, ce serait permettre à Pinay de pavoiser. Je propose de faire voter les absents « pour » et de laisser la liberté de vote aux présents.

**Joseph Dumas**. - Je voterai contre. Le MRP n'a pas à réviser sa position en fonction de celle du RPF.

**Jean Cayeux** (Seine). - Je pense que le maintien de Pinay au pouvoir n'est pas tout à fait conforme à l'intérêt du pays : une échelle mobile non valable aggraverait les mouvements sociaux. Je m'abstiendrai si le Groupe s'abstient, je voterai contre si d'autres votent pour.

**Georges Bidault**. - Il n'y a rien en ce moment pour remplacer le Gouvernement Pinay. Je rappelle que le Groupe désirait laisser à Pinay le temps de fixer les prix agricoles et de présenter un budget pour 1953. J'ai reçu, à leur demande, des représentants du RPF et des modérés, inquiets de notre abstention. J'ai fait proposer à Pinay, à titre personnel, une déclaration interprétative ou le retrait de son projet ; il a refusé. Je rappelle aussi que le Groupe a voté l'abstention alors qu'on pouvait penser que le Gouvernement conserverait néanmoins une majorité. Il apparaît maintenant qu'il n'en est plus ainsi. Je suggère la liberté de vote, comme un moindre mal. Je n'accepterai pas de prendre la succession de Pinay.

**Francine Lefebvre**. - Je déplore de nouveau que Pinay tienne à fixer à 142 l'indice de référence, ce qui consacre le décalage entre les prix et les salaires. En cas de crise, je crois possible de trouver une autre majorité, plus sociale.

**André Monteil** (Finistère). - Je voulais voter contre, mais je pense que le départ de Pinay se ferait dans la gloire. Je me rallie à la liberté de vote.

.....  
**Henri Meck** (Bas-Rhin). - Si la crise est ouverte, il n'y aura plus d'échelle mobile du tout. Que les modérés et le RGR votent le texte qui nous est proposé, n'est-ce pas une satisfaction considérable pour nous ?

En conclusion, le Groupe décide la liberté de vote pour les présents et l'abstention pour les absents qui n'ont pas laissé de consigne. En séance publique, la confiance est votée par 295 voix dont 51 MRP contre 253 dont 8 MRP ; 27 MRP s'abstiennent.

Du mercredi 4 juin au jeudi 10 juillet (clôture de la session) de la 67<sup>e</sup> à la 79<sup>e</sup> réunion (en passant par une 75<sup>e</sup> bis) : les tensions politiques entre les groupes de la majorité (virtuelle) connaissent un répit dont tout le monde a conscience qu'il est provisoire.

Nous en retenons quelques brefs débats et quelques exposés sur divers sujets de l'actualité de l'époque.

### **Le projet de traité de la CED et les Accords contractuels avec l'Allemagne de l'Ouest.**

Il s'agit d'un exposé de **Maurice Schumann**, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, qui occupe toute la séance du 4 juin à 18 heures, présidée par Lionel de Tinguy.

Les conditions posées par l'Assemblée Nationale pour la signature du traité sont satisfaites, en particulier la garantie des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne et l'importance des effectifs militaires alliés en Europe. Le Haut-Commissariat de neuf membres sera un véritable ministère de la Défense européenne, responsable devant une assemblée élue.

Cette politique de défense commune n'est pas une fin en soi ; elle doit servir à négocier avec l'Est en vue d'établir la paix mondiale.

La dernière note russe à l'adresse des Occidentaux ne propose pas d'autre politique que l'unification des deux Allemagnes et la renaissance d'une armée nationale allemande.

### **Tunisie, allocations-vieillesse des agriculteurs.**

Ce sont les deux sujets de la réunion du 5 juin à 14 heures, présidée par Francine Lefebvre.

Sur la défense des intérêts français en Tunisie, **Jacques Fonlupt-Espéaber** pense à une assemblée élue ou créée, avec une représentation française assurée grâce à un découpage ad hoc des circonscriptions, ou à un traité international garantissant aux Français de Tunisie un statut de minorité.

S'agissant des vieux agriculteurs, le Groupe doit choisir entre deux projets : une subvention de l'Etat, couverte par une taxe sur les produits alimentaires importés, et des cotisations (projet Viatte) ; une retraite uniforme corrigée par un complément financé par des cotisations facultatives (projet Charpentier).

Par 8 voix contre 3, le Groupe donne sa préférence au projet Charpentier.

### **Ententes professionnelles et vieux agriculteurs**

Ce sont les deux questions à l'ordre du jour de la réunion du 6 juin à 14 heures, présidée par François Reille-Soult.

Le Groupe entend un exposé de **Germaine Poinso-Chapuis** (Bouches-du-Rhône) sur son rapport instituant un contrôle des ententes professionnelles.

Les puissances économiques se sont réveillées, expose-t-elle et elles ont demandé aux radicaux et aux modérés de faire échouer le projet. Une partie du RPF jouera le même jeu. Les communistes paraissent vouloir s'abstenir. Le MRP n'aura pour alliés que les socialistes et quelques radicaux.

L'allocation aux vieux agriculteurs revient en discussion à la demande d'**Alexis Méhaignerie** (Ille-et-Vilaine), qui déplore la décision prise la veille par le Groupe. Charpentier souhaite pouvoir trouver un accord avec Viatte. L'objectif est de ne pas mettre à l'écart les petits exploitants. Viatte est prêt à se rallier au système Charpentier à la condition de rendre obligatoire la retraite complémentaire et de faire payer davantage les gros exploitants. **François Reille-Soult** met aux voix : 1° un régime complémentaire obligatoire financé par la profession, adopté par 7 voix contre 4 ; 2° une contribution plus forte des gros exploitants, en élargissant la progressivité prévue par Charpentier : adoptée à l'unanimité.

### **Les budgets militaires. Le matraquage de prêtres-ouvriers.**

C'est encore l'objet d'un désaccord avec Pinay : les députés MRP spécialistes des problèmes militaires jugent que les budgets proposés pour 1952 sont insuffisants pour pouvoir mener à la fois l'organisation de la défense à l'Ouest (contre la menace soviétique) et la guerre en Indochine. Le Groupe MRP y consacre ses réunions des 10 et 11 juin, présidées par François Reille-Soult et Edouard Moisan.

**André-François Mercier** (Deux-Sèvres) fait l'exposé introductif.

Les budgets présentés sont insuffisants pour atteindre tous les objectifs du Gouvernement. Non au service militaire de deux

ans, qui serait préjudiciable à l'économie du pays. Les troupes françaises stationnées en Allemagne sont bien armées. Le matériel américain livré au titre du P.A.M. représente mille milliards de francs. En revanche, les commandes américaines off shore sont insuffisantes pour éviter un ralentissement des fabrications dans les arsenaux français.

**Henri Bouret** (Côtes-du-Nord) traite de l'Armée de l'Air. Ses effectifs vont passer de 90.000 à 117.000 hommes. Sans nouvelles commandes off shore, les usines fermeront. Le Gouvernement a donné la priorité au personnel et aux travaux d'infrastructure, malgré le plan quinquennal de constructions aéronautiques, alors que les derniers appareils sortis de nos usines sont les meilleurs du monde.

**Joannès Dupraz** (Indre-et-Loire) dit que le budget global de la Défense, soit 1270 milliards, est mystérieux : il suffirait d'un complément de 37 milliards pour réaliser les fabrications nécessaires. Le budget de la Marine, 151 milliards, ne permettra pas de remplacer la tranche de matériel usé. Au rythme actuel, en 1956 la flotte française sera composée de deux cuirassés, de trois porte-avions, d'un croiseur, de quelques escorteurs et dragueurs et de quatre sous-marins opérationnels.

**André Monteil** (Finistère) dit qu'il vit dans l'angoisse car notre appareil de défense n'est pas à la mesure des risques que notre diplomatie assume. Les problèmes d'effectifs, d'infrastructures, d'entretien du matériel sont résolus à 100%, celui du matériel ne l'est pas du tout. Toutes les fabrications risquent d'être arrêtées en juillet.

Lors de récentes manifestations communistes sur la voie publique, la police a matraqué des militants MRP en train de coller des affiches et des prêtres ouvriers. Sur la proposition de son Bureau, le Groupe décide d'envoyer une délégation auprès de M. Charles Brune, ministre de l'Intérieur (radical). Elle est reçue le 20 juin.

Le lendemain, 11 juin, le Groupe procède à l'élection du successeur de François de Menthon à sa présidence : **Robert Lecourt**, seul candidat, est élu par 62 voix sur 67 suffrages exprimés. Il a déjà présidé le Groupe MRP dès 1946 et jusqu'à la fin de juillet 1948 (quand il est devenu ministre de la Justice dans le Gouvernement André Marie).

Le Groupe poursuit son débat sur les budgets militaires. **André-François Mercier** vient de rencontrer **Pierre de Chevigné**, secrétaire d'Etat à la guerre, qui compte sur une reprise des commandes américaines off-shore.

#### **Contrôle des ententes professionnelles**

Dans ce domaine aussi, Pinay continue à jouer l'esquive avec le MRP. Ainsi, quelques jours avant l'ouverture de la discussion sur le rapport Poinso-Chapuis, dépose-t-il un projet de loi sur les prix, sur la portée duquel la Commission des Affaires économiques montre sa perplexité, mais qui éveille les soupçons du MRP : ce texte n'a-t-il pas pour objet de fournir un prétexte à certains députés pour considérer comme superflu le vote d'une loi antitrust ?

Le 20 juin, en séance publique, Pinay maintient son projet mais prend l'engagement de laisser venir ensuite la discussion du rapport Poinso-Chapuis. Le Groupe MRP accepte alors de voter le texte du Gouvernement, qui complète l'ordonnance du 30 juin 1945 sur les prix.

Trois jours auparavant, le 17 juin, au cours de sa 72<sup>e</sup> réunion, présidée par Robert Lecourt, le Groupe a fait le point sur les données politiques du prochain débat :

- Invité par le Centre d'information pour la défense du franc, Pinay vient de déclarer : « Je ne fais pas une expérience, je fais une politique, celle du libéralisme ». (curieuse déclaration trois jours après la confirmation de l'ordonnance du 30 juin 1945).
- Les députés RPF sont divisés ; ceux qui sont hostiles à Pinay envisagent de voter pour le texte Poinso-Chapuis.
- Les socialistes déposeront quelques amendements de surcharge, pour le principe.

- Les radicaux et les Républicains Indépendants essaieront de faire prévaloir un texte élaboré par un sénateur, André Armengaud (ex-MRP), partisan du libéralisme.
- Les communistes sont tentés de s'abstenir.

Au cours de cette réunion du 17 juin, **Francine Lefebvre** annonce qu'elle demande à interpeller le Gouvernement sur **la répartition hebdomadaire de la durée de travail des employés des entreprises commerciales non alimentaires**.

En séance publique, l'après-midi du même jour, elle critique un décret du 30 mai 1952 (le ministre du Travail est Pierre Garet, député de la Somme, ancien MRP passé chez les Républicains Indépendants) qui revient sur les avantages acquis et supprime pratiquement les deux jours de repos consécutifs pendant la moitié de l'année. Dans son intervention, elle défend la cause des femmes qui ont un emploi et n'arrêtent leur travail professionnel que pour se consacrer aux tâches ménagères (qui accaparent leurs prétendus loisirs).

#### **Jacques Duclos en prison**

Jacques Duclos, député de la Seine, est président du Groupe communiste à l'Assemblée Nationale. Il est l'un des organisateurs des violentes manifestations qui ont lieu fin mai contre l'arrivée en France du général américain Ridgway, nouveau commandant en chef des forces de l'OTAN et ancien vainqueur de la guerre de Corée (1 mort, 230 blessés à Paris, 518 arrestations).

Le 28 mai, il est arrêté par la police, à Paris, pour « complot contre la sûreté de l'Etat » et « en flagrant délit » parce qu'il transportait deux pigeons dans le coffre de sa voiture.

Il ne sera libéré que plusieurs semaines plus tard, après avoir fait admettre (grâce à une autopsie au Muséum d'histoire naturelle) que ses deux pigeons n'étaient pas des pigeons voyageurs, comme le soupçonnait le ministre de l'Intérieur, Charles Brune, radical ... et ancien vétérinaire (il quittera la prison de la Santé le 1<sup>er</sup> juillet).

Le 17 juin, à l'Assemblée et à la réunion du Groupe MRP, cette affaire est débattue.

Au nom du Bureau du Groupe, **Henri Lacaze** (Tarn-et-Garonne) se prononce contre un élargissement de Duclos qui lui permettrait de venir s'expliquer à la tribune du Palais-Bourbon, ce qui serait contraire à la Constitution et au Règlement. En revanche, la question de sa libération immédiate se pose. Le Gouvernement peut-il justifier l'incarcération ? Faut-il demander le renvoi du dossier devant la Commission des Immunités parlementaires ?

En sa qualité de président de la Haute-Cour, **Henri-Louis Grimaud** (Isère) dit que, par tradition, les complots contre la sûreté de l'Etat sont de la compétence de la Haute Cour. S'il y a vote en séance il s'abstiendra. **Henri Lacaze et Lionel de Tinguy** souhaitent que tous les députés juges à la Haute-Cour s'abstiennent. **Robert Lecourt** approuve. **Joseph Wasmer** (Haut-Rhin) dit qu'on ne peut pas refuser à Duclos la libération provisoire, valable pour tout citoyen. Selon **Joannès Dupraz**, il appartient au Gouvernement de justifier le flagrant délit.

#### **Robert Lecourt appelle le Groupe MRP à plus de cohésion**

Elu le 11 juin à la succession de François de Menthon dans les fonctions de président du Groupe, **Robert Lecourt** s'adresse aux députés MRP dans la dernière partie de la réunion du 17 juin.

Il regrette que les membres du Groupe se cantonnent dans leur spécialité technique ; il souhaite une meilleure collaboration entre eux, entre le Groupe et les ministres MRP, entre le Groupe et le Mouvement (Bureau national et Commission exécutive) ; il fait appel à une plus grande compréhension réciproque, à l'assiduité des membres du Groupe aux réunions du mardi.

Traitant de « l'expérience Pinay », il constate qu'au Groupe MRP personne ne veut d'une chute prématurée du cabinet et que personne n'est satisfait de la politique Pinay. Il demande au Groupe d'attendre le bilan de l'action gouvernementale en octobre.

**La crise franco-tunisienne. Un clivage très net réapparaît au sein du Groupe MRP**

La reprise du débat sur le programme gouvernemental de réformes en Tunisie s'effectue le 19 juin, après une déclaration de **Robert Schuman**, ministre des Affaires étrangères.

Les données politiques ont peu changé depuis les débats qui ont eu lieu en mars et au début d'avril (voir notre numéro 94) : l'affaire tunisienne divise le Gouvernement, sa majorité parlementaire (toujours virtuelle) et même le Groupe MRP, comme le montre le procès-verbal de la réunion tenue le jeudi 19 juin à partir de 19h45 sous la présidence de Lionel de Tinguy.

**Robert Schuman.**- Dans l'Assemblée, il n'existe pas de majorité pour voter un ordre du jour positif pour clore le débat. Il faut nous contenter d'un « passage à l'ordre du jour pur et simple »

**Edouard Moisan.**- Oui, car les trois ordres du jour positifs déposés jusqu'ici (par les communistes, les socialistes et par Quilici-Aumeran) seront repoussés.

**Jacques Fonlupt-Espéaber** (Haut-Rhin).- Je reste en désaccord total avec la politique pratiquée par le Quai d'Orsay en Tunisie, même avec les réformes proposées ... Je constate que la position de Robert Schuman est très inconfortable, d'autant que le Parlement, dans cette sorte d'affaires, ne peut intervenir que par la voie d'interpellations. Je pense que la situation restera sans issue aussi longtemps que nous n'aurons pas d'interlocuteur valable ; M. Baccouche n'en est pas un. Je proteste encore une fois contre les mesures prises par le général Garbay et je dirai publiquement ce que j'en pense si Pierre de Chevigné prend sa défense.

**Georges Bidault.**... Ce qui m'amènera à soutenir Pierre de Chevigné. Je conjure Fonlupt de ne pas parler des mesures prises par le général Garbay.

**Jacques Fonlupt-Espéaber.**- Je ne vois pas d'inconvénient à ce que Bidault prenne une position différente de la mienne.

**André Denis** (Dordogne).- Il faut que l'Assemblée achève ce débat avec un ordre du jour sans équivoque, partant sur de nouvelles bases par rapport à la note du Gouvernement du 15 décembre 1951.

**Robert Schuman.**- Le Gouvernement a déjà depuis longtemps proposé ces nouvelles bases. Je fais référence à ma déclaration du 20 décembre au Conseil de la République, aux déclarations d'Edgar Faure, d'Antoine Pinay et à celle que je viens de faire moi-même à la tribune.

**Georges Bidault.**- Le passage à l'ordre du jour pur et simple est le plus sage. C'est pour certains, comme moi-même, qui aurais pu parler, un sacrifice.

**Pierre-Henri Teitgen.**- Il faut faire venir en dernier lieu cet ordre du jour pur et simple afin d'assurer son adoption et l'unanimité du Groupe MRP.

Cette conclusion est adoptée à l'unanimité moins une voix, celle d'André Denis.

#### **Manœuvres contre Robert Schuman... et Antoine Pinay**

Réformes en Tunisie et projet de traité créant une Communauté européenne de défense : ces deux sujets fournissent des prétextes à des groupes et à des fractions de groupe pour attaquer Robert Schuman et le chef du Gouvernement, Antoine Pinay, qui se déclare solidaire de son ministre.

L'offensive la plus originale est déclenchée par le Groupe RPF, qui fait déposer par Gaston Palewski, Christian Fouchet et Raymond Dronne un ordre du jour considérant que le ministre des Affaires étrangères n'est plus qualifié pour assurer le redressement nécessaire de la politique étrangère de la France. Le Groupe communiste, qui n'a pas pensé aussi loin dans le caractère insolite d'une telle motion, s'y rallie par la voix de Marius Patinaud.

François Quilici, Republicain Indépendant (comme Pinay) et plusieurs députés d'Algérie (RI et radicaux) déposent un ordre du jour hostile aux réformes annoncées par Robert Schuman. Sur les 181 voix qui s'expriment en faveur de ce rejet, on compte 113 RPF sur 116, 26 Republicains Indépendants sur

55, 39 Paysans sur 45. Un autre Paysan, Jacques Vassor, demande le renvoi du plan de réformes à la Commission des Affaires étrangères. Ne serait-ce pas l'application d'un régime d'assemblée. Ne serait-ce pas l'application d'un régime d'assemblée ? Deux cents députés, RPF et Indépendants et Paysans, votent pour.

Toutes ces attaques échouent, mais l'Assemblée est incapable de choisir une politique pour la Tunisie. Sur ce premier grand problème de décolonisation en Afrique, elle n'a pas de majorité : toute la droite (RPF, modérés, une bonne moitié des radicaux) refuse la décolonisation, avec l'aide des communistes qui votent contre le gouvernement. Restent le MRP et la SFIO.

Le préambule du plan de réformes proposé par Robert Schuman commence ainsi : « Le Gouvernement réaffirme le principe de la souveraineté tunisienne dont Son Altesse le Bey est l'actuel et unique détenteur ... (et) confirme sa volonté de voir la Tunisie s'acheminer vers l'autonomie interne ».

A la réunion du Groupe MRP du mardi 24 juin à 14 heures, présidée par **Edouard Moisan**, **Robert Schuman** remercie les députés pour leur soutien et note que l'on ne voit pas bien ce qu'apporterait en ce moment un débat public de politique étrangère. Mais il est tout à fait disposé à répondre aux questions de ses amis.

- Les accords contractuels liés au traité de CED sont intermédiaires entre le statut d'occupation et le traité de paix futur.
- A André Denis, qui insiste sur l'importance qu'aurait une conférence à Quatre pour épuiser toutes les chances d'un accord Est-Ouest avant la ratification du traité de CED, Schuman rappelle que l'offre de cette conférence est une initiative française ; l'URSS accepte cette offre mais on ne sait pas dans quel but ; les Etats-Unis sont réservés ; l'Allemagne est embarrassée.

#### **Staline vu par Schuman**

Au cours de cette réunion, **Henri Bouret** (Côtes-du-Nord) demande à Schuman s'il croit que l'URSS ne veut pas la guerre et si le Gouvernement français a foi dans une conférence à Quatre. D'où vient le risque de guerre ?

Réponse de **Schuman** : « Nous ne connaissons pas les véritables intentions de l'URSS. Staline est un homme prudent, réfléchi, mais non transparent. Il faut que notre politique soit double afin de tenir compte à la fois des menaces et des dangers et d'un éventuel désir sincère de paix. Je rappelle nos efforts constants pour négocier avec les Russes et les diverses conférences qui ont eu lieu ; il y en a eu 259 sur l'Autriche ».

Bouret demande en outre si la responsabilité de l'échec des négociations en Corée est due uniquement aux Chinois et aux Nord-Coréens. Schuman répond que Chinois et Nord-Coréens exigent que leur soient livrés tous ceux de leurs soldats qui ont été faits prisonniers, même ceux qui craignent pour leur vie en cas de retour chez les communistes ; les alliés sont devant un cas de conscience.

#### **Brutalités de la police**

Reçue le 20 juin à midi par Charles Brune, ministre de l'Intérieur, la délégation du Groupe est composée de **Francine Lefebvre**, **François Reille-Soult** et **Jean Cayeux**.

Elle dénonce la brutalité de certains agents de police à l'égard de personnes soupçonnées d'avoir participé à des manifestations interdites et le matraquage systématique de manifestants après leur arrestation (militants MRP collant des affiches et prêtres ouvriers).

#### **Renouvellement de l'Assemblée de l'Union Française. Madagascar. Indochine. Loi antitrust.**

Ce sont les principaux sujets traités par le Groupe dans sa 75<sup>e</sup> réunion, tenue à 14 heures le 26 juin, sous la présidence de François Reille-Soult, et dans sa 75<sup>e</sup> bis (numérotation faite par le secrétariat), tenue à 14 heures le 1<sup>er</sup> juillet sous la présidence de Robert Lecourt.

Quel est le problème posé par l'AUF ? Une loi du 27 août 1947 a fixé à six ans la durée du mandat des représentants métropolitains à cette assemblée, qui sont élus par l'Assemblée Nationale et le Conseil de la République. Mais en juillet 1951, le

radical Henri Caillavet –inspiré par la remontée électorale de la droite aux législatives de juin-, dépose une proposition de loi tendant à remettre en vigueur une loi du 27 octobre 1946 prévoyant le renouvellement de ces représentants métropolitains pendant le mois qui suit le début de chaque législature, pour ceux qui sont élus par l'Assemblée Nationale, et le mois qui suit le deuxième renouvellement par moitié du Conseil de la République, pour ceux qui sont élus par celui-ci.

Par la voix de **Paul Coste-Floret**, le Groupe combat cette proposition, rapportée par un autre radical, Jean Baylet. Il donne lecture d'une lettre d'un troisième radical, Albert Sarraut, président de l'AUF, qui réclame, pour le moins, le renvoi pour avis du rapport Baylet à l'AUF. **Pierre Pflimlin**, ministre de la France d'outre-mer, appuie cette demande de renvoi. Rien n'y fait ; les socialistes rejoignent le RPF et la droite et le rapport Baylet est voté par 374 voix contre 200 : MRP et IOM, communistes.

**C'est un exemple, parmi d'autres, d'un certain isolement du MRP dans les scrutins politiques ; tantôt à côté des socialistes, tantôt à côté des communistes et quelquefois à côté des uns et des autres (et, dans ce dernier cas, la thèse du MRP l'emporte).**

La discussion du rapport **Poinso-Chapuis** sur le contrôle des ententes professionnelles, qui occupe les séances publiques de l'Assemblée le 26 juin, en est un autre.

Les amendements visant à vider le texte de sa substance se succèdent et les plus graves sont parfois repoussés de justesse.

Les attaques sont menées par Edouard Frédéric-Dupont (non inscrit, proche du RPF), Roger Gaborit (radical), qui est appuyé par Tony Révillon, radical et secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, Henri Caillavet (radical), Raymond Valabrègue (radical), Robert Montillot (non-inscrit, ex-RPF), Diomède Catroux (RPF).

L'amendement Gaborit, défendu par Caillavet, vise à supprimer purement et simplement toute juridiction économique, autrement dit à vider la loi de sa substance. Tony Révillon hésite, il consulte Pinay, qui décide de laisser l'Assemblée juger : l'amendement est repoussé par 298 voix (MRP, SFIO, communistes) contre 290 (RPF, RGR, modérés). Dans les domaines économique et social, la majorité du Tripartisme fonctionne encore...

Curieusement est-ce un signe ? C'est ce 26 juin que le Comité d'action de la Résistance élit à sa présidence **Georges Bidault** pour succéder au général Cochet, démissionnaire.

A la réunion du Groupe du 1<sup>er</sup> juillet, **Jonah Ranaivo** (né le 17 janvier 1908 à Vatomaniry, chef-comptable, de religion protestante, élu le 17 juin 1951 député dans la 1<sup>ère</sup> circonscription – 2<sup>e</sup> collège de Madagascar, apparenté au Groupe MRP), fait une communication sur la **situation dans la Grande Ile**.

Aux récentes élections provinciales, il y a eu des listes d'union RPF-radicaux-MRP dans le collège européen. Le RPF a la majorité dans la plupart des cas. Toutefois, à Tananarive, où il n'y avait qu'une seule liste (une liste d'union), il y a eu 70% d'abstentions. Parmi les autochtones, il y a des nationalistes, qui l'ont emporté à Tananarive – ville avec 7000 voix contre 4000 et 20000 abstentions. Dans la province de Tananarive, le MRP a une forte situation. Dans les autres provinces, les élus sont progressistes et pro-français à la fois. Louis Labrousse, industriel, député, a été élu président de l'assemblée fédérale, faute d'autres candidats expérimentés, mais en janvier prochain sa candidature rencontrera une forte concurrence.

Le Gouverneur général favorise l'accession graduelle des autochtones aux responsabilités locales.

La situation économique est dégradée : déficit de la balance commerciale ; les produits malgaches sont trop chers ; les bénéfices sont transférés hors de Madagascar, de gros intérêts pèsent pour le maintien du franc CFA ; l'intérêt des masses

laborieuses devrait passer avant ; les investissements publics sont trop faibles ; le cheptel souffre de maladies ...

**Indochine : Letourneau annonce le début de la relève du corps expéditionnaire français par la nouvelle armée vietnamienne.**

Après un nouveau voyage à Washington, sur invitation américaine, **Jean Letourneau** fait, à cette réunion du 1<sup>er</sup> juillet, une communication sur l'évolution du problème indo-chinois.

Acheson, le secrétaire d'Etat américain, a reconnu le besoin d'aider la France, pour lui permettre de se renforcer en Europe.

Le ministre a exposé que l'effort français avait atteint son maximum et que le développement de l'armée vietnamienne passait par une aide américaine. Finalement, ; le gouvernement américain a pris l'engagement de fournir une aide de 180 milliards (en francs) en 1952.

Jean Letourneau précise que le Gouvernement français n'est pas favorable à l'arrivée de troupes américaines en Indochine, afin d'éviter l'arrivée, en réplique, de troupes chinoises et qu'il en serait autrement dans le cas d'une invasion chinoise. Il croit à une relève progressive des troupes françaises par les troupes vietnamiennes, dont l'organisation et l'équipement s'achèveront en juillet 1954. Déjà des bataillons se battent, qui sont entièrement vietnamiens. A partir de juillet 1952, on va rapatrier deux bataillons français.

**Du 3 au 10 juillet** (clôture de la session)

Quatre réunions, à l'ordre du jour très chargé, sur des sujets les plus divers (de la 76<sup>e</sup> à la 79<sup>e</sup>, présidées par Francine Lefebvre puis Lecourt, Reille-Soult puis Lucas, Lecourt, Lucas).

Le 3 juillet, sur proposition d'**Edouard Moisan**, le Groupe décide de déposer une proposition de loi reprenant le projet de loi déposé par le Gouvernement Léon Blum en 1946 en vue de créer des **conseils supérieurs de prud'hommes**.

**Jean Cayeux** déclare scandaleuse l'adoption en séance publique, par une majorité de circonstance, du texte relatif au renouvellement des représentants de la métropole à l'**Assemblée de l'Union Française**. « Il s'agit pour le RPF de caser ses permanents qu'il ne peut plus payer », dit-il. Qu'attend Pinay ? Francine Lefebvre répond : Pinay a soutenu Pflimlin, Pflimlin nous a soutenus, nous avons été battus. »

Le Groupe votera le **programme atomique** proposé par le Gouvernement. Selon **de Tinguy**, la part réservée à la création de chaires universitaires est trop importante par rapport à la part consacrée à la recherche.

Le Groupe discute de la réforme des **baux ruraux** (fermage, métayage, droit de reprise). Plusieurs thèses sont présentées : Lacaze, Defos du Rau, Charpentier, Alfred Coste-Floret. Celui-ci propose que le métayer qui demande sa conversion en fermier puisse choisir, en cas d'exercice du droit de reprise, entre l'exclusion et son maintien comme métayer. Le Groupe l'approuve par 8 voix contre 4.

Vient ensuite un débat sur l'**allocation-vieillesse** des personnes non salariées. **Gabriel Valay** (Bouches du Rhône) trouve anormal le texte de l'Assemblée, qui équivaut à une allocation d'assistance et non pas à une pension-vieillesse. **Maurice Lucas** (Manche) n'est pas de cet avis. **René Charpentier** (Marne) préfère le texte du Conseil de la République. **Francine Lefebvre** penche pour le texte de l'Assemblée, qui ne la satisfait pas entièrement. Selon **Paul Bacon**, les deux systèmes sont mauvais et ils échoueront. Par 7 voix contre 2, le groupe se prononce en faveur du texte de l'Assemblée.

Le Groupe tient une seconde séance ce 3 juillet, à 19 heures, pour délibérer, en deuxième lecture, de l'**échelle mobile du salaire minimum** et du renouvellement de l'A.U.F.

Le Conseil de la République ayant repoussé le texte adopté par l'Assemblée (et que le Groupe MRP n'approuve que partiellement), Pinay va poser la question de confiance pour la

reprise de ce texte, dont les principales dispositions sont les suivantes :

- Le seuil de variation de l'indice du coût de la vie à partir duquel jouera l'échelle mobile est fixé à 5%
- La majoration du salaire minimum sera immédiate et proportionnelle quand l'indice du coût de la vie sera supérieur ou égal à ce niveau.
- Deux modifications successives ne peuvent intervenir dans la période de quatre mois qui suit le relèvement du salaire minimum sauf « circonstances exceptionnelles ».
- L'indice de départ du coût de la vie sera : 142 (l'indice de juin était : 143.2).

Le groupe MRP a le choix : ou accepter ce texte à moitié satisfaisant ou provoquer la chute de Pinay et la remise en cause de l'échelle mobile.

**Francine Lefebvre** répuge à voter le texte mais elle ne demande pas au Groupe de l'imiter. **Edouard Moisan** votera contre si, finalement, Pinay laisse l'Assemblée juge (la question de confiance, ce 3 juillet, n'est pas encore déposée). De l'avis de **Gilbert Cartier**, l'absence de texte ferait éclater des grèves en octobre. **Edouard Moisan** considère comme une démission du Pouvoir exécutif de confier au Parlement la fixation de l'indice de référence. **François Reille-Soult** a les mêmes craintes que Cartier, **André Denis** évoque la possibilité de faire voter un autre texte, à l'automne, avec un autre gouvernement. **Pierre Elain** (Mayenne) s'attend à une hausse des prix, due à la sécheresse et à la fièvre aphteuse ; il ne souhaite pas attendre octobre pour voter un autre texte.

Consulté, le Groupe décide : 1° ses membres auront liberté de vote dans le scrutin de confiance ; le Bureau du Groupe fera voter les absents comme ils l'ont fait en première lecture, le 3 juin.

Le scrutin aura lieu le 8 juillet (après un nouveau refus du Conseil de la République) ; le projet Pinay est adopté par 267 voix contre 216. Sur les 88 députés MRP (ou apparentés), 46 votent pour ; 10 votent contre, 30 ne participent pas au vote, 2 s'abstiennent volontairement.

S'agissant du choix des représentants métropolitains à l'AUF (l'effectif des deux groupes MRP est ramené à 13), **Charles Barangé** propose que leur désignation soit faite par un collectif réunissant la Commission exécutive et les bureaux des groupes MRP des deux assemblées.

Le Groupe accepte cette proposition par 21 voix contre 2 et 5 abstentions. **Pierre-Henri Teitgen**, président du MRP depuis le mois de mai, remercie le Groupe de sa confiance.

Cependant, dans la nuit du 7 au 8 juillet, au moment de la discussion en seconde lecture du rapport de Maurice Grimaud (R.I.) sur ce sujet, on apprend que les deux groupes Paysans – jusqu'ici bien distincts entre la tendance Paul Antier et la tendance, plus modérée, de Jean Surbet-, viennent de fusionner après s'être aperçus que cette fusion leur vaudrait – mathématiquement, à la représentation proportionnelle -, un siège de plus aux dépens du Groupe MRP (dont le lot passerait ainsi de 11 à 10). Le nouveau groupe prend le nom de Groupe Indépendant-Paysan ; le Groupe des Indépendants (celui de Pinay) conserve le nom de Groupe des Républicains Indépendants.

En séance publique, **Edouard Moisan** lit la « profession de foi » du nouveau groupe et fait rire ses collègues en déclarant « Loin de moi la pensée de supposer que la naissance du Groupe Indépendant Paysan ait pu avoir un rapport quelconque avec la question de la répartition des sièges à l'Assemblée de l'Union Française. C'est sans doute une pure coïncidence. Mais je tenais à signaler le fait, pour l'Histoire, et en prévision de divorces possibles après des mariages récents ».

Le 8 juillet, le collectif MRP désigne ses candidats :

- 10 présentés par le Groupe de l'Assemblée : Boisdon, Alfred Bour, Fontanet, Griaule, Jacobson, La Gravière, Mademoiselle Le Ber, Le Brun-Kéris, Schmitt, Vignes.
- 2 présentés par le Groupe du Conseil de la République : Max André, Marie-Hélène Lefaucheu.

*Le nouveau Groupe Indépendant-Paysan, résultat de la fusion des deux groupes Paysans (celui de Paul Antier, Haute-Loire, et celui de Jean Sourbet, Gironde) se donne un bureau. Il confie sa présidence à Jules Ramarony, député de la Gironde, venu du Groupe de Paul Antier, le plus « droitier » des deux ; il nomme quatre vice-présidents : Victor Plantevin (Ardèche) et Philippe Monin (Orne), venus du même Groupe, Joseph Dixmier (Puy-de-Dôme) et Jean Laborde (Rhône), venus du Groupe Sourbet ; il désigne en outre un secrétaire général en la personne de Jean Raffarin (Vienne), venu du Groupe Sourbet (et père de Jean-Pierre, qui sera Premier Ministre cinquante ans plus tard), assisté de Robert Laurens (Aveyron), venu du Groupe Antier.*

*Politiquement, au niveau de la majorité parlementaire, toujours occupée à sa propre recherche, cette fusion ne changera rien : les élus Paysans vont continuer à fournir le lot principal des députés qui, après avoir voté l'investiture du président du Conseil, lui refusent la confiance quelques mois plus tard et provoquent sa chute. Voir à ce propos notre étude inédite sur les crises ministérielles sous la Quatrième République (notre bulletin « Le MRP vous parle ! » n° 80).*

#### **Maurice Schumann revient du Moyen-Orient**

Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, **Maurice Schumann** fait une communication à la réunion du Groupe du 8 Juillet à 14 heures (la 78è), présidée par Robert Lecourt, sur le voyage qu'il vient d'effectuer au Moyen-Orient.

- Le prestige de la France s'est considérablement accru. Il est dû : au contraste entre la France et ses alliés, qui sont rivaux entre eux ; à notre succès dans le maintien de la démocratie malgré la légalité du Parti communiste chez nous (en Grèce il y a eu une atroce guerre civile ; en Turquie, les communistes sont pourchassés ; en Italie, les communistes forment un bloc avec une partie des socialistes) ; à notre politique européenne, à notre volonté d'assurer une communauté de défense (la Turquie et la Grèce sont désireuses d'entrer dans la CED).
- Au mois de mai, Montgomery a fait cette déclaration sensationnelle : « Il faudrait défendre la Thrace et les Détroits par un appoint des forces alliées ». Le Pacte de l'Atlantique ne prévoit pas la défense de ces territoires. Il faut articuler le système de défense gréco-turc avec le système yougoslave. Tito hésite à s'engager dans un pacte.
- Les chefs d'Etat du Moyen-Orient pensent qu'un solide système défensif amènera l'URSS au dialogue.
- Evoquant son entrevue avec le Pape (Pie XII), il se dit réconforté sur les chances de la paix et sur l'avenir de notre famille spirituelle.

#### **Défense et illustration des entreprises nationales par Jean-Marie Louvel**

Au cours de la même séance, **Jean-Marie Louvel**, ministre de l'Industrie et du Commerce (né 1900 à La Ferté-Macé, dans l'Orne, ancien élève de Polytechnique, il fut ingénieur, député du Calvados et maire de Caen) fait une communication sur le redressement des entreprises nationales.

La nationalisation des Charbonnages, de l'Electricité et du Gaz a été réalisée par un dirigeant communiste, Marcel Paul. C'est de Gaulle qui le nomma ministre de la Production industrielle dans son second cabinet, le 21 novembre 1945 ; il resta à son poste dans les cabinets Gouin et Bidault, en 1946.

La direction de ces entreprises fut confiée à des communistes et tout employé non communiste se heurta systématiquement à des difficultés.

Le socialiste Robert Lacoste, qui succéda à Marcel Paul à partir de la formation du cabinet Blum (16 décembre 1946), entreprit de dépolitiser ces entreprises, à la grande joie de leurs salariés. Le rendement augmenta aussitôt. La création, en 1950, d'une prime de rendement, eut d'heureux effets complémentaires sur le rendement, notamment dans les Charbonnages : celui-ci, qui

était de 950 kilos par homme et par jour en 1946 est de 1400 kilos en 1952.

Dans ces changements, la CFTC a été d'un grand secours. Tout en défendant les intérêts de ses membres, elle a agi avec la conscience des intérêts généraux des Charbonnages.

La gestion des Charbonnages est bénéficiaire, bien qu'ils aient payé leurs impôts et les intérêts et l'amortissement de leurs emprunts.

Des gisements seront abandonnés mais d'autres seront mis en exploitation.

Les activités annexes des Charbonnages sont elles aussi rentables.

La production de charbon atteint actuellement 55 millions de tonnes annuellement. Il en faudrait 60. Il faut développer les cokeries.

En ce qui concerne Electricité de France, Robert Lacoste n'a pas obtenu le même concours des syndicats, ce qui l'obligea à agir avec brutalité. Les dirigeants, notamment les dirigeants des œuvres sociales, étaient encore des communistes. Il dut dissoudre cet organisme et entreprendre de le refondre.

Par un décret du 27 juin 1952, le Gouvernement vient de décentraliser les œuvres sociales, qui, en outre, seront gérées par des élus du personnel.

Un effort considérable de production a été accompli : depuis la Libération, la production est passée de 21 milliards de KWH à 37, avec le même nombre d'employés. Electricité de France paye aussi ses impôts (16,3 milliards en 1951).

Gaz de France est bénéficiaire depuis 1951. Les communes pourront exploiter elles-mêmes les petites usines gazières.

Conclusion : les entreprises nationales sont une réussite.

Dernière réunion du Groupe MRP avant la clôture de la session (la 79<sup>e</sup>), jeudi 10 juillet à 14 heures, sous la présidence de **Maurice Lucas** :

- application de la **dévolution des biens de presse en Algérie**, avec des opinions diverses formulées par **Jacques Fonlupt-Espéraber, Paul Hutin-Desgrées, Jean Lecanuet, Robert Lecourt** ;
- projet gouvernemental visant à porter à 2 ans la **durée du service militaire** pour les candidats à certains postes de la Fonction publique, soutenu par **André-François Mercier** et approuvé par le Groupe ;
- désignation des représentants de l'Assemblée Nationale à l'Assemblée de la Communauté du charbon et de l'acier ; pour le MRP, ce seront **François de Menthon** et **Pierre-Henri Teitgen** ;
- renouvellement de l'AUF : l'un des candidats présentés par le nouveau Groupe Paysan est en fait inéligible.

Ce même jour, 10 juillet, Antoine Pinay reçoit une délégation de la Commission du Travail, qui réclame un renforcement des moyens de lutte contre le **chômage** et d'aide financière aux chômeurs : conduite par **Henri Meck**, président de la Commission, elle comprend **Emmanuel Fouyet** (Finistère), rapporteur des propositions de loi sur le chômage, **Francine Lefebvre**, le socialiste Coutant, le radical Degoutte et le communiste Besset.

C'est Emmanuel Fouyet qui expose les demandes de la commission : ouverture de fonds de chômage ; extension et majoration de l'indemnité de chômage (sur la base de 75% du salaire minimum).

Antoine Pinay répond que le Gouvernement va orienter ses travaux dans ce sens et étudier leurs incidences financières.

**Adoption de la loi antitrust : un scrutin sans suite et néanmoins historique.**

Dans la nuit du 10 au 11 juillet, l'Assemblée Nationale adopte en première lecture le rapport de Germaine Poinso-

Chapuis instituant le contrôle des ententes professionnelles, par 243 voix contre 173.

C'est le résultat d'une initiative que les députés MRP prirent durant la première législature et d'un travail de fond réalisé par **Marcel Poimboeuf** (Vosges) avec le concours, au niveau juridique, **d'Henri-Louis Grimaud. Germaine Poinso-Chapuis** prit la suite de Poimboeuf après les élections de juin 1951 et mena à bien l'adoption de son rapport par la Commission des Affaires économiques et la discussion, passionnée, en séance publique.

Passionnée, oui, car jusqu'au dernier scrutin, sur l'ensemble, on voit se former la coalition habituelle des élus hostiles aux grandes réformes économiques et sociales de la Libération ainsi qu'à tout projet attribuant à l'Etat et aux autorités judiciaires un pouvoir d'arbitrage dans les cas où le libéralisme économique se met au service des intérêts financiers privés, contre l'intérêt général.

Ainsi, durant cette dernière séance, trois ténors de cette coalition s'expriment avec vigueur et talent contre le projet : le RPF Diomède Catroux (Maine-et-Loire), le radical (très brillant) Vincent de Moro-Giafferri (Seine) et l'UDSR Roger Secrétain (Loiret).

Dans le scrutin sur l'ensemble du texte (Journal Officiel du 11 juillet 1952, page 3867), le Gouvernement, divisé, ne prend pas part au vote.

**Votent pour** : 80 MRP sur 88 (les 6 ministres et Jean Aubin, député des Hautes-Alpes, ne prennent pas part au vote ; Joannès Dupraz est absent par congé) ; les 106 socialistes ; 35 RPF sur 89 ; 3 radicaux sur 75 (Devinat, Mendès-France, Saint-Cyr) ; 6 UDSR sur 24 (dont 3 Africains, Mitterrand et Secrétain, rallié au dernier moment) ; aucun Républicain Indépendant ; aucun Indépendant-Paysan ; 1 (Coulon) Action Républicaine et Sociale (ex-RPF) ; 11 Indépendants d'outre mer sur 12 (Aujoulat est membre du Gouvernement) ; 1 non-inscrit sur 3 (Abel Bessac, député du Lot, ex-MRP).

**Votent contre** : 6 RPF sur 89 (Bignon, Brusset, Catroux, Chatenay, Commentry, Prache) ; 60 radicaux sur 75 ; 47 Républicains Indépendants sur 55 (c'est le Groupe de Pinay ; Paul Reynaud est absent par congé) ; 39 Indépendants-Paysans sur 46 ; 3 Action Républicaine et Sociale sur 28 (Frédéric-Dupont, Raingard, de Sesmaisons) ; 16 UDSR sur 24 ; 2 non-inscrits.

**Trois observations au moins sont à faire au niveau de l'histoire de la Quatrième République :**

1° **Le Rassemblement des Gauches Républicaines** (qui tient au mot « gauche » dans son titre et qui regroupe le Parti radical et l'UDSR) s'exprime, dans ce scrutin très démonstratif des vraies sensibilités politiques, de la manière suivante : sur 99 députés, 76 votent contre et 9 seulement votent pour.

2° **Les élus dits « modérés », répartis en deux groupes, Indépendants et Paysans, représentants de la « droite classique », sont au nombre de 101 ; parmi eux 86 votent contre ; aucun ne vote pour ; le barrage est sans faille.**

3° **parmi les 117 élus gaullistes de juin 1951, répartis en juillet 1952 en deux groupes, RPF et ARS, 9 seulement votent contre, mais 36 seulement, aussi, votent pour.**

**Les communistes s'abstiennent, mais ils ont joué un rôle décisif dans la discussion des derniers amendements dont l'adoption aurait dénaturé le projet, en votant avec le MRP et la SFIO (332 voix contre 281, 301 contre 286, 296 contre 288).**

*Dans cette affaire, Antoine Pinay pratique la vertu de prudence ; il ne souhaite ni le succès ni l'échec du projet ; il spéculé sur le refus prévisible du Conseil de la République et sur le temps qui va passer avant une lecture définitive du texte. Il se gardera bien de faire réinscrire le projet à l'ordre du jour et il démissionnera avant que cette question soit posée. Ses successeurs, tous ses successeurs, l'imiteront, soit parce qu'ils n'auront pas plus que lui une majorité sur ce sujet soit parce que leur majorité, de caractère libéral ou plutôt de revanche libérale, évitera le débat.*

*Cinquante ans plus tard, le sujet est toujours d'actualité surtout au niveau de l'Union européenne ; on y cherche à limiter les monopoles et les positions dominantes, afin de faire fonctionner la concurrence et d'obtenir la transparence.*

*Là, comme dans la construction européenne, le MRP avait cinquante ans d'avance.*

**Octobre 1952. Est-il prématuré de faire venir déjà le projet de ratification du traité de Paris créant la CED ? La France manque gravement de logements neufs.**

La rentrée parlementaire s'effectue le 7 octobre. La veille, les deux groupes MRP se sont retrouvés en une journée d'étude à Garches, en Seine-et-Oise : organisation intérieure des groupes, programme parlementaire pour la session d'automne.

En ce mois d'octobre, le Groupe MRP de l'Assemblée va tenir six réunions (de la 80<sup>e</sup> à la 85<sup>e</sup>), présidées par Robert Lecourt, Edouard Moisan et Maurice Lucas. Sujets : dans les milieux économiques, Pinay ne se montre pas assez solidaire de ses ministres MRP ; Pinay accepte un débat sur la Tunisie et le Maroc pour les 10 et 14 octobre, à la demande de la droite : est-ce opportun ? ; refus de Pinay de convoquer la Commission supérieure des conventions collective ; développement de la vente d'immeubles par appartements ; le logement en Allemagne ; la CED et le discours d'Herriot au Congrès du Parti radical à Bordeaux ; la productivité aux Etats-Unis ; le logement en France.

**Georges Coudray revient d'un voyage d'information en Allemagne sur la reconstruction des villes détruites.**

Président de la Commission de la Reconstruction et des dommages de guerre, **Georges Coudray** (Ille-et-Vilaine) vient de conduire une délégation de celle-ci en Allemagne de l'Ouest. Il en fait un compte rendu à la réunion du Groupe du 21 octobre à 14 heures, présidée par Maurice Lucas.

L'Allemagne construit 450.000 logements par an depuis 1950. Cependant les grandes villes détruites sont encore en ruine. Les sinistrés ne sont pas indemnisés. Dans les villes, les maisons détruites sont remplacées par d'immenses buildings commerciaux et administratifs. Dans les petites villes et les campagnes, la reconstruction s'effectue grâce à l'aide des communes et à l'entraide des sinistrés. Les nouveaux logements sont normalisés ; la construction est légère ; les logements sont petits (généralement 65m<sup>2</sup>). Il y a peu de maisons individuelles. Les matériaux sont la brique et une terre volcanique du Rhin traitée, ainsi que le verre (balcons, loggias, escaliers). Une loi de 1950 a institué des logements sociaux soumis à des normes architecturales ; ils sont financés pour 50 à 60% par des prêts des Etats, sans intérêt, remboursables à longue échéance, et pour 40% par les établissements de crédit publics. Les industriels qui construisent bénéficient d'avantages fiscaux. Il existe aussi une construction privée. Le loyer représente en moyenne de 12 à 15% du salaire.

La délégation a été reçue avec empressement par les autorités allemandes ; elle a été sensible aux facilités qui lui ont été accordées et aux paroles émouvantes prononcées par les maires des villes d'accueil

**Armée européenne : très minoritaires mais très présents dans les débats du Groupe, plusieurs députés MRP expriment leurs vives réserves à l'égard du traité instituant la CED.**

Une nouvelle discussion s'engage au cours de cette réunion du 21 octobre, en présence de **Georges Bidault** et de **Pierre-Henri Teitgen**, son successeur à la présidence du MRP depuis le Congrès national tenu à Bordeaux du 22 au 25 mai.

Elle est provoquée par l'affaire Herriot.

Le 17 octobre, devant le Congrès national du Parti radical, tenu à Bordeaux, **Edouard Daladier**, critique vivement le projet de CED. A peine est-il descendu de la tribune qu'**Edouard Herriot**, président du parti et président de l'Assemblée Nationale, enchaîne avec des propos encore plus vifs, qui mettent en cause la sincérité des déclarations de **Robert Schuman**. Il évoque en effet l'existence de clauses secrètes et conclut : « C'est par un ordre de mon patriotisme que je ne puis envisager ni admettre le projet de traité d'armée européenne ».

Ce n'est pas tout. Le 19 octobre, dans sa ville de **Saint-Chamond**, **Antoine Pinay** déclare au correspondant de l'Agence France Presse : « Je ne puis pas désavouer les déclarations des leaders radicaux ... Je suis pour une armée européenne, mais je suis opposé à la participation des Allemands dans les états-majors de cette armée ... » Certes, **René Mayer**, un autre

dirigeant radical, s'est prononcé à Bordeaux pour la CED, en demandant que l'armée européenne soit subordonnée à une véritable autorité politique européenne, ce qui est l'ambition du MRP et de **Robert Schuman**. Il n'en reste pas moins que les propos de **Pinay** à **Saint-Chamond** sont ambigus. Au point que **Pinay**, quelques heures plus tard, dément les avoir tenus. Et il déclare au « Progrès de Lyon » : « Le Gouvernement a pris en faveur de la CED une position. Je n'ai rien à y changer. »

Le 20 octobre, **Herriot** confirme ses propos sur l'existence d'un accord secret. **Pierre-Henri Teitgen** va voir aussitôt **Robert Schuman** et déclara à la presse : « La situation présente ne peut durer ... (Si) le Gouvernement est divisé sur la politique extérieure, il devra en tirer immédiatement les conséquences ... Il faut que mercredi au plus tard (le 22, au Conseil des ministres) la situation soit clarifiée ».

Le 21 octobre, **Teitgen**, **Bidault**, **Paul Coste-Floret** et **Colin** se rendent chez **Robert Schuman** après une réunion du Bureau national du MRP. Au déjeuner, où il est l'hôte de la presse étrangère, le ministre déclare : « J'affirme qu'il n'y a pas de clause secrète. Tout sera soumis au Parlement ».

A la réunion du Groupe MRP, au milieu de l'après-midi de ce même 21 octobre, le débat s'engage.

**Robert Lecourt**.- Le Bureau national du MRP, qui vient de se réunir, pense que le Groupe ne doit pas s'opposer à l'ouverture d'un débat de politique étrangère car l'équivoque actuelle doit être levée.

**André Monteil**.- Il ne faut pas voir nécessairement dans les paroles de nos adversaires des manœuvres politiques. Le problème est très grave. Rappelons-nous les propos troublants de certains dirigeants allemands, certaines déclarations américaines laissant entendre que les Etats-Unis jouent la carte allemande de préférence à la carte française... Que signifie la déclaration de **Teitgen** à la presse ? Signifie-t-elle que le Parlement doit se prononcer ? En ce cas, elle est acceptable. Signifie-t-elle que le MRP demande la ratification rapide du traité ? Ce serait très grave ! En effet, le MRP lui-même a toujours considéré l'armée européenne comme un moindre mal, que nous subissons. En réclamer la ratification voudrait dire que le MRP désire, sollicite la participation allemande. Ce serait un pas fait dans une voie nouvelle où beaucoup refuseront de s'engager.

**Alfred Coste-Floret**.- Non, le MRP est favorable à une certaine armée européenne ! Les arguments d'**Herriot** ne sont pas sérieux, en particulier la non-réciprocité des abandons de souveraineté : l'Allemagne ne peut rien abandonner dans ce domaine, puisqu'elle n'a rien ...

**André-François Mercier**.- La France doit rester celle qui montre le chemin de l'Europe.

**Pierre-Henri Teitgen**.- Aucun membre du Groupe, quelle que soit son opinion sur l'armée européenne, ne peut accepter que **Robert Schuman** soit ridiculisé chaque semaine par des leaders de la majorité ou même par des membres du Gouvernement. Les arguments d'**Herriot** ne sont pas sérieux : le traité est constitutionnel, il ne comprend pas de clauses secrètes, qu'on voudrait faire croire en contradiction avec le traité. Certes, certaines questions militaires feront l'objet de règlements complémentaires, c'est évident. Comme président du MRP, je n'accepte pas l'équivoque actuelle.

**André Denis**.- La position de **Teitgen** apparaîtra à l'opinion comme le désir de faire voter le traité sans changement, en réponse à **Herriot**, qui a demandé de nouvelles garanties. Le Groupe MRP ne doit pas se passionner sur une question de personnes ; il doit aller au fond du débat. Peut-on oui ou non envisager de nouvelles négociations sur l'armée européenne ? Veut-on négocier avec l'Est ? Le dépôt du traité au Parlement favorisera-t-il ou non les chances d'une négociation ? L'ajournement du dépôt ne serait-il pas plus sage ?

**Henri Bouret**.- Nous devons réclamer la solidarité au sein du gouvernement, oui, nous devons défendre la personne de **Robert Schuman**, oui, mais notre position, telle qu'elle est interprétée par l'opinion, signifie que nous demandons le dépôt immédiat du projet. Or le Groupe MRP n'a pas à avaliser tous les actes du Gouvernement et de ses ministres.

**Georges Bidault.** - L'opinion publique n'est pas contre nous, elle est divisée. Le MRP ne peut pas abandonner l'option européenne car c'est l'intérêt du pays, c'est l'avenir. Il n'y a pas de solution de remplacement. Un dialogue avec l'Est ? Il suppose chez nous la force et la fermeté. Plus nous serons forts, plus nous aurons des chances d'obtenir le dialogue. Le projet de traité n'est pas parfait, mais quoi mettre à la place ? Il n'y a pas de vraie défense uniquement nationale.

**André Monteil.** - Pas d'accord ! Voyons l'exemple de la Turquie, de la Yougoslavie.

**Georges Bidault.** - La renaissance d'une armée allemande indépendante ne pose pas les mêmes problèmes pour la Turquie et pour la France. Et sans armée européenne, nous aurons inévitablement l'armée allemande. La thèse de nos adversaires nous conduit à un nouveau Munich.

**Henri Bouret.** - Je proteste contre une telle déduction.

**Georges Bidault.** - Je maintiens fermement mon propos.

**André Monteil.** - Je me propose de démontrer prochainement que le réarmement de l'Allemagne, sous une forme ou sous une autre, n'est pas une nécessité militaire.

**Robert Lecourt** rappelle les limites du débat en cours.

Toujours, au cours de cette réunion du 21 octobre, il est question des **bourses dans l'enseignement privé**. **Maurice-René Simonnet** (Drôme) regrette le dépôt, à la sauvegarde, d'une proposition de loi par le RPF Michel Raingard, que plusieurs députés MRP ont accepté de signer. **Lionel de Tinguy**, qui est de ceux-ci, explique qu'il a informé le président du Groupe de la situation dans laquelle il s'est trouvé, seul face à une majorité de l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement ; il a proposé en vain de remplacer cette proposition par un amendement à la loi de finances. **Robert Lecourt** confirme que **de Tinguy** a essayé d'éviter le dépôt de cette proposition, qui sera inefficace.

On y parle aussi du **projet de budget pour 1953**, dont la discussion vient de commencer en séance publique.

Selon **Charles Barangé**, cette discussion ne s'ouvre pas dans la clarté, puisque l'Assemblée n'est saisie que des budgets de fonctionnement. Les conditions de l'équilibre ne sont pas précisées ; sans une surcharge fiscale, il y aura un déficit de 400 milliards. Pinay attend beaucoup de la réforme fiscale, qu'il a confiée à Pierre Abelin.

#### **Les grandes masses du budget 1953**

**Leur première répartition apparaît fin octobre dans « Le Petit Bleu des Côtes du Nord », journal de René Pleven, ministre de la Défense nationale.**

- **Total du budget de l'Etat pour 1953 : 3904 milliards de francs**
- **Fonctionnement des services civils : 1505**
- **Equiperment de ces services : 200**
- **Reconstruction et dommages de guerre : 325**
- **Investissements : 480**
- **Comptes spéciaux du Trésor : 70**
- **Dépenses militaires : 1324, dont 173 seront couverts par l'aide américaine.**

**Si l'on soustrait cette aide américaine des dépenses militaires et du budget total, on observe que les dépenses militaires, soit 1151 milliards, représentent 30,84% du budget total (3731 milliards).**

**La présentation qu'en fait Pinay lui-même le 13 novembre devant la Commission des finances est plus complexe. Il précise toutefois qu'à l'intérieur d'un budget militaire de 1279 milliards (Pleven disait 1324) la part consacrée à la guerre d'Indochine sera de 376 milliards, soit 29,39%**

**L'effort militaire français continue évidemment à peser dans les débats sur l'Indochine et sur le projet d'armée européenne (dans laquelle la France veut avoir la première place).**

**Côté recettes, Pinay fait les prévisions suivantes :**

- **Impôts directs : 945**
- **Impôts indirects : 486**
- **Taxe sur le chiffre d'affaires : 1275**
- **Autres produits : 310**
- **Emprunts : 615**
- **Aide américaine : 173**

#### **La productivité aux Etats-Unis**

**Robert Bichet** (Seine-et-Oise), à la réunion du Groupe du mardi 28 octobre à 14 heures, présidée par Robert Lecourt, fait une communication sur la mission parlementaire qui vient d'effectuer aux Etats-Unis une enquête sur la productivité (Robert Buron faisait lui aussi partie de cette mission).

Le système économique est caractérisé par la libre entreprise, la libre concurrence et la pression syndicale.

Les syndicats demandent des augmentations de salaires et ils les obtiennent ; les industriels et les commerçants, pour pouvoir y répondre, améliorent sans cesse les rendements. En revanche, l'agriculture fonctionne en économie dirigée (minimum garanti, liberté au-dessus de ce prix ; orientation des cultures par des agents locaux du ministère de l'Agriculture). Au sommet, l'économie est contrôlée par les conseillers du président et par le Bureau des statistiques, qui donne une vue exacte de la production.

Les Etats-Unis auront consacré en 1952 mille milliards de nos francs à la recherche industrielle. Cette recherche est faite par des instituts, à qui s'adressent des particuliers et les services publics pour faire étudier tel ou tel problème technique. Des résultats étonnants sont obtenus dans le domaine du rendement (reproduction du bétail par exemple).

Le crédit est très développé. Les clients payent les commerçants à la fin du mois.

Le niveau de vie est très élevé et l'éventail des salaires très resserré, de telle sorte qu'il n'y a pas de classes sociales.

Toutefois, les Américains ont la hantise de la dépression économique. En cas de crise, en l'absence de ressorts sociaux, la situation est grave.

L'orateur souhaite l'élection du démocrate Stevenson à l'élection présidentielle. Pour la première fois dans l'histoire américaine tous les syndicats ont pris position pour l'un des candidats, Stevenson, en raison de son opposition à la loi Taft. La victoire d'Eisenhower pourrait amener de graves troubles sociaux. On peut craindre que devant l'option de la crise ou de la guerre les Etats-Unis ne choisissent la guerre. Cela doit nous inciter plus que jamais à faire l'Europe.

**Jean Raymond-Laurent** dit qu'il ne croit pas à une guerre préventive de la part des Etats-Unis.

#### **Le débat sur l'amnistie pour faits de collaboration : Bidault fait voter en préambule un hommage à la Résistance.**

Commencé mais interrompu en juillet, le débat sur une loi d'amnistie reprend à l'Assemblée le 21 octobre. Le 24, Léon Martinaud-Déplat, ministre de la Justice, indique qu'actuellement 1295 hommes et 275 femmes sont détenus du chef de collaboration avec l'ennemi et que 970 libérations sont intervenues depuis avril. Le 28 octobre, l'Assemblée passe à l'examen des articles du texte, **Georges Bidault**, ancien président du Conseil National de la Résistance, demande d'y insérer le préambule suivant :

« La République Française rend hommage à la Résistance, dont le combat au-dedans et au dehors des frontières a sauvé la Nation. C'est dans la fidélité à l'esprit de la Résistance qu'elle entend que soit aujourd'hui dispensée la clémence. L'amnistie n'est pas une réhabilitation ni une revanche, pas plus qu'elle n'est une critique contre ceux qui, au nom de la Nation, eurent la lourde tâche de juger et de punir ».

Dans son intervention à la tribune, Bidault déclare notamment :

- « Il ne faut pas que l'amnistie tourne au procès de la Résistance. Nous ne posons pas comme condition préalable à l'octroi des mesures proposées la récitation d'un acte de contrition ou une confession publique, mais nous refusons que cette condition préalable nous soit demandée, à nous ».

Citant ensuite des extraits de certains journaux qui font l'apologie de la collaboration, Bidault ajoute :

- « Rien n'est changé ; on n'a rien oublié, rien appris ».
- Ce ne sont pas cent mille à cent vingt mille exécutions sans jugement qui ont eu lieu, mais dix mille exécutions sommaires dont la moitié durant les combats ... A ces chiffres, on peut opposer les 108.000 déportés raciaux dont 3500 seulement revenus et les 112.000 déportés politiques dont 35.000 sont rentrés en France

Evoquant l'Appel du 18 juin 1940, Bidault déclare :

- « Aucune circonstance de politique intérieure ne saurait prévaloir contre cette grande action nationale, ni ternir le souvenir que nous gardons d'elle et des conséquences qui en découlèrent. »

L'hommage de la République à la Résistance est adopté à l'unanimité des 619 votants.

La phrase sur « ceux qui eurent la lourde tâche de juger et de punir » est votée par 414 voix contre 3 (de Léotard, Médecin et de Montjou, tous les trois radicaux).

L'ensemble est adopté par 431 voix contre 1 ; dans ce scrutin les communistes, les Républicains Indépendants et les Indépendants-Paysans s'abstiennent ou ne prennent pas part au vote.

Ce projet d'amnistie est examiné de nouveau à la réunion du Groupe du 28 octobre, sur un rapport d'**Henri Lacaze** (Tarn-et-Garonne). Il comporte aussi des dispositions qui concernent des condamnés de droit commun et des condamnés pour délits à l'occasion de troubles sociaux.

**François de Menthon** tient à montrer la différence entre les condamnations prononcées à la Libération et celles qui sont intervenues longtemps après. Il évoque notamment le cas de ceux qui ont été condamnés par défaut et qui viendraient se faire juger aujourd'hui ; ils seraient pratiquement amnistiés.

**Louis Michaud** (Vendée) dit que faire une telle différence serait reconnaître qu'on a été trop sévère à la Libération. Observation de **Paul Coste-Floret** : « Non, il est normal que les jugements deviennent moins sévères avec le temps. » Réflexion d'**Henri Lacaze** : « Cette distinction est logique mais néanmoins difficile à faire ».

#### **Logement : le groupe MRP définit une nouvelle politique**

Le Groupe MRP consacre la soirée du 29 octobre, à partir de 21 heures, sous la présidence de Robert Lecourt, au problème du logement.

L'exposé introductif est fait par **Georges Coudray**, président de la Commission de la Reconstruction et des dommages de guerre.

- La réparation des immeubles partiellement détruits est à peu près terminée.
- En revanche, on a reconstruit jusqu'ici seulement 110.000 des 270.000 logements totalement détruits.
- Pour répondre aux besoins, il faudrait construire 300.000 logements par an pendant 30 ans.
- On peut doubler le rythme actuel (entre 70 et 75000) sans poser le problème des matériaux.
- Dans une première étape, on pourrait se contenter de 150.000 logements par an. Le slogan d'Eugène Claudius-Petit (ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme), « 240.000 logements par an », est un effet oratoire, vain ; il date de 1949 et le rythme de la construction n'a pas augmenté.
- Seulement 24.000 logements HLM ont été construits depuis la Libération.
- En raison de la modestie de ces chiffres, il faut aussi améliorer l'utilisation des logements existants. Les réquisitions n'ont pas donné les résultats espérés. L'augmentation des loyers n'a pas été suffisante ; il faudrait rattacher le loyer au salaire minimum garanti, comme le propose Claudius-Petit. Tous les pays européens nous dépassent largement dans le rythme de la construction. La

cause principale de notre retard est la non-rentabilité du logement. Les systèmes actuels qui favorisent le logement sont insuffisants pour résoudre l'ensemble du problème, même si on les développait, car beaucoup de Français ne peuvent pas devenir propriétaires, faute de ressources.

- Il faut donc trouver le moyen de financer au moins la construction de 70.000 logements supplémentaires par an, destinés à la location.
- Comment ? En diminuant le prix de la construction (elle est inférieure à la nôtre de 50% en Allemagne). En construisant des logements plus légers, en standardisant les éléments de construction, en réduisant la surface habitable et la hauteur de plafond. En rapprochant le loyer de la rentabilité. En nous inspirant soit du système anglais (subventions de l'Etat versées aux communes), soit du système allemand (prêts des Etats, sans intérêts, remboursables en 80 ou 100 ans, pour 50% du coût, à des constructeurs privés).

Ouverture du débat.

**René Penoy** (Ardennes).- Il y a au ministère de la Reconstruction une prolifération de fonctionnaires. On a vu s'y réfugier une foule de gens, des architectes en particulier, incapables de se faire une situation dans le secteur privé. Ces fonctionnaires s'attachent à justifier leur présence par l'élaboration d'une réglementation compliquée. Ils ne se préoccupent pas du nombre de logements à construire. Le coût de la construction tient à des « séries de prix » calculées trop largement, aux ententes qui existent entre les entrepreneurs d'une même région, à l'absence de standardisation dans les éléments et les procédés de construction... Il faut accorder une aide supplémentaire aux Castors... Les loyers des HLM sont trop élevés.

**Maurice Walker** (Nord), sénateur.- La loi sur les dommages de guerre a été une erreur. Ses contraintes font obstacle à une politique du logement... Le coût de la construction est beaucoup trop élevé. On doit pouvoir faire accepter à ceux qui ne sont pas logés une nouvelle conception du logement.

**Robert Bichet**.- Oui, c'est vrai ! L'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Hollande, où l'on construit le plus, n'ont pas de loi de dommages de guerre ! En France, on reconstruit les immeubles aussi bien ou mieux qu'ils n'étaient, c'est-à-dire pour un siècle ou plus ! Il faudrait construire pour 20 ou 25 ans ! Certes, on fait beaucoup de recherches en France mais quand on a trouvé un modèle de maison préfabriquée, on en fabrique 50 exemplaires seulement, si bien que finalement elles coûtent plus cher que des maisons en dur.

**Alexandre Douala Manga-Bell** (Cameroun).- J'ai pu mesurer l'effort de construction en Italie... Je regrette la lourdeur de la bureaucratie française.

**Louis Siefridt** (Seine Inférieure).- Il faut augmenter les crédits de la Reconstruction de 20% par an afin que les constructeurs français sachent qu'ils peuvent s'équiper en vue de travaux importants.

**Robert Lecourt** prend le résumé et de classer les propositions en vue d'élaborer une nouvelle politique du logement :

- augmentation progressive des crédits budgétaires de 10% par an ; soit 300 milliards en 1953 ;
- développement de l'épargne-logement (adoption du rapport Siefridt sur la proposition de loi de Lionel de Tinguy) ;
- fixer un programme de 20.000 logements HLM avec une ouverture de crédits de paiement de 75 milliards ;
- favoriser la vente aux locataires des maisons individuelles HLM ;
- amener les entreprises nationales et les grandes entreprises privées à investir une partie de leurs bénéfices dans la construction de logements ; y amener aussi les comités d'entreprise des grosses sociétés, qui disposent de fonds sociaux (idée de Jean Cayeux) ;
- créer un système de prêts de 50% du montant des programmes en faveur des entreprises privées qui construiraient des logements populaires destinés à la location

Lu dans le Bulletin d'information du Groupe n° 46 du 30 octobre 1952, page 2 :

« Suivant la demande faite par de nombreux membres du Groupe, tant verbalement que par écrit, de la tenue régulière d'une réunion du Groupe le mercredi à 21 heures, consacrée à un problème important, le Groupe avait été convoqué hier soir afin de discuter du problème du logement, sur un rapport introductif de Georges Coudray. C'est malheureusement devant un auditoire très clairsemé – à peine une dizaine de parlementaires, – que le président de la Commission de la Reconstruction dut faire son exposé. Le problème de la réunion de groupe du mercredi se trouve donc de nouveau posé ».

**En novembre 1952, 9 réunions (de la 86<sup>e</sup> à la 94<sup>e</sup>) sur les budgets des différents ministères, les Antilles, l'amnistie (texte étudié dans chaque détail lors de plusieurs réunions) et sur le problème politique posé par une procédure anormale imaginée par Pinay à propos des allocations familiales.**

Présidée par Maurice Lucas, la réunion du 4 novembre à 14 heures est consacrée à une communication de Charles Viatte (Jura) sur les Antilles françaises, d'où il revient, avec plusieurs autres parlementaires, d'un voyage organisé par les chambres de commerce de la Martinique et de la Guadeloupe.

Il rappelle qu'en 1946, la Réunion, la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe ont reçu le statut de département français. Ce fut un succès politique : les Etats-Unis considèrent désormais les Antilles comme partie intégrante de la France. En revanche, sur les plans économique et social, les Antillais se sentent aussi abandonnés qu'auparavant.

Il y a une séparation de fait entre les blancs (1%) et les gens de couleurs (99%).

La Martinique et la Guadeloupe sont surpeuplées. Les ressources sont la canne à sucre, le rhum et la banane

Les conditions de logement sont inimaginables : cases en bois, louées de 5000 à 6000 francs par mois à des familles de 6 à 7 enfants (en métropole le salaire mensuel d'un employé est d'environ 30.000 francs). Un effort d'équipement public a été fait, port de Fort de France, adductions d'eau...

L'administration est médiocre, les fonctionnaires n'y faisant qu'un passage bref. On ne peut leur accorder des avantages spéciaux sans provoquer des revendications chez les fonctionnaires locaux. Les écoles manquent ; les habitants en sont déçus. Ils se sentent français et ne comprennent pas que la France les abandonne.

Le cyclone de l'an dernier (1951) à la Martinique a causé de gros dégâts à la canne à sucre. Pour que la culture de la banane soit rentable, il faut que le prix en France dépasse 100 francs le kilo, en raison des frais de transport. Ces frais pèsent aussi, lourdement, sur les nombreux produits importés de France. Il y a un problème avec la Compagnie Transatlantique, qui a le monopole de fait de ces transports. Il faudrait sur place une sorte de super-préfet coordonnant l'Administration.

Il faut bâtir des logements, des écoles, appliquer le régime fiscal de la métropole, développer certaines productions ; ciment, viande et lait (un effort a été fait)... La population croît rapidement. Il faudra y trouver une solution, par exemple un exode vers la Guyane.

A la fin de cette réunion, **Pierre Abelin**, que Pinay a nommé secrétaire d'Etat aux Finances le 18 septembre et a chargé de préparer une réforme de la fiscalité, expose les grandes lignes du futur projet gouvernemental qui, dit-il, améliore la répartition des charges et remédie aux inégalités. Le nouveau système de la fiscalité indirecte avantagerait les commerçants à petite marge. La fiscalité directe serait profondément réformée : taxe proportionnelle abaissée à 12% pour les petits revenus, privilèges légaux supprimés. Le système du forfait sera élargi et amélioré.

Dans les jours suivants, la droite manifeste de l'irritation à l'égard du projet, ce qui conduit l'abbé **Albert Gau** (Aude) à demander au Groupe MRP, lors de sa réunion du 14 novembre, d'inviter Abelin à quitter le Gouvernement. **Paul Coste-Floret**

et **Joseph Dumas** disent que la difficulté doit être réglée au sein du Gouvernement et qu'Abelin est seul juge. Maurice Lucas, qui préside la réunion, refuse de mettre aux voix la motion Gau.

#### Deuils au MRP

Le 5 novembre 1952, Jacques de Menthon, fils de François, jeune ingénieur, est victime d'un tragique accident dans une carrière de sable à Larchant, en Seine-et-Marne. Jacques et le contremaître qui l'accompagnent sont brusquement ensevelis dans une galerie à la suite d'un éboulement. Ils ne pourront être sauvés.

Le 6 novembre, le lendemain matin, décède Henry de Menthon, père de François, à l'âge de 86 ans, au château de Saint Loup-les-Gray, en Haute-Saône.

Avec retard, le Groupe est informé que François Guérin, fils de Maurice, député MRP du Rhône jusqu'en 1951, a été tué au combat de 20 octobre, au Tonkin ; il avait 30 ans. Sergent-parachutiste, François faisait partie des 200 hommes lâchés les 15 et 16 octobre près de Nghia-Lo, qui accomplirent une retraite très dure vers l'Ouest, à travers les montagnes du pays thaï.

#### Allocations familiales : mais à quoi donc pense Antoine Pinay ?

On se pose la question au Groupe MRP dès sa réunion du mardi 18 novembre (numéro 89) à 14 heures, présidée par Robert Lecourt.

**Henri Meck** (Bas-Rhin), président de la Commission du Travail et de la Sécurité Sociale, rappelle l'hostilité du président du Conseil aux propositions actuellement en panne à cette commission, notamment au rapport Bouxom sur la réforme et la revalorisation des allocations familiales. **Fernand Bouxom** dit qu'il sait pourquoi : Pinay veut virer aux caisses de la Sécurité Sociale l'excédent qui existe dans les caisses des allocations familiales. « C'est inadmissible », déclare-t-il, « le MRP n'est pas là pour faire la politique de M. Pinay ». **Robert Lecourt** souhaite que l'on donne la priorité, dans l'ordre du jour de l'Assemblée, à la loi de finances. S'il devait y avoir une crise gouvernementale sur les allocations familiales maintenant, les modérés, c'est-à-dire la famille politique de Pinay, éviteraient d'avoir à se prononcer sur le budget, qui les gêne beaucoup.

#### Le soupçon se précise à la réunion du jeudi 20 novembre à 14 heures (numéro 91), présidée par François Reille-Soult.

**Robert Lecourt** vient d'apprendre que le Gouvernement demanderait le renvoi des rapports Bouxom et Meck (sur l'allocation vieillesse) à la loi de finances. **Pierre Abelin**, secrétaire d'Etat, explique que Pinay désire que toutes les questions en litige soient traitées ensemble, avec la loi de finances, afin d'éviter des débats délicats avant les élections sarroises... **Germaine Poinso-Chapuis** note que les allocations familiales n'ont rien à voir avec une loi de finances. Il s'agit seulement de savoir si l'on accepte que les fonds actuellement disponibles dans les caisses d'allocations familiales soient distribués ailleurs. **Robert Lecourt** renouvelle son observation : s'il doit y avoir crise, mieux vaut que ce soit sur la loi de finances. **Pierre Abelin** précise que le projet gouvernemental réduit de 0,75% les cotisations des allocations familiales et augmente du même taux celles de la Sécurité Sociale. **Germaine Poinso-Chapuis** voit ses craintes confirmées : allons-nous changer notre doctrine familiale à l'occasion d'une loi de finances sans même y avoir réfléchi ? **Robert Lecourt** rappelle pour la troisième fois que c'est la loi de finances qui pose de graves problèmes aux amis politiques de Pinay. **Henri Lacaze** s'inquiète fort de voir le Gouvernement faire entrer la Sécurité Sociale et les allocations familiales dans le budget, sans doute avec l'idée de nous demander ensuite de voter l'ensemble tel quel. **Georges Bidault** appuie Lecourt : si le malheur arrive demain, nous serons ceux qui font tomber le Gouvernement. **Paul Bacon** note que le Gouvernement pense utiliser la question de confiance pour écarter le rapport alors qu'il lui suffirait d'employer l'article 48 pour obtenir le même résultat. Pourquoi ? On a l'impression que Pinay cherche à politiser le débat. D'après **René Charpentier**, les allocations familiales sont un mauvais terrain de chute pour le MRP, à cause des agriculteurs, déjà mal disposés à notre égard en raison de la réforme fiscale.

**Fernand Bouxom** rejoint Bacon et s'étonne que les ministres MRP n'aient pas vu la manœuvre. L'abbé **Albert Gau** croit aussi à une certaine hostilité dans l'opinion publique à l'égard des allocations familiales. Evitons de la renforcer par une attitude trop absolue, dit-il. **Henri Meck** est d'accord avec la vision politique de Lecourt ; en revanche, sur le plan technique, il est favorable au transfert du 0,75% à la Sécurité Sociale, qui permettrait d'améliorer l'assurance vieillesse et l'assurance maladie. **Henri Lacaze** reste hostile à l'inclusion de ces dossiers dans la loi de finances, pour une raison de principe et parce qu'à son avis le Gouvernement cherche à nous faire tout admettre sous prétexte qu'il s'agit du budget de la nation. Il estime grave la déclaration faite par l'abbé Gau...

#### **Premier piège, première parade...**

Le lendemain, 21 novembre, le soupçon se dissipe, c'est une certitude, tout est clair.

La Commission du Travail demande à l'Assemblée de siéger le soir de ce vendredi pour discuter les rapports de Bouxom sur les allocations familiales et de Meck sur l'assurance-vieillesse.

Antoine Pinay déclare en séance qu'il donnera sa démission si l'Assemblée accepte cette demande.

Le Groupe MRP se réunit à 19 heures (réunion numéro 92) sous la présidence d'Edouard Moisan et charge Simonnet d'aller voir Pinay.

**Fernand Bouxom** espère que le président de la République n'a pas la même nervosité que Pinay. **Jean Cayeux** appelle ce qui a déjà été dit : si le Gouvernement tombe sur les prestations familiales, l'échec de sa politique n'apparaîtra pas. **Maurice-René Simonnet**, qui vient de rencontrer le président du Conseil : « Pinay avait d'abord l'intention d'opposer à l'adoption des textes Bouxom et Meck l'article 1<sup>er</sup> de la loi des maxima (budgétaires). A son banc, en séance, il a changé d'avis et a décidé de politiser le débat. Il veut mettre le MRP dans un piège ». **Paul Coste-Floret** considère que le Gouvernement, arrivé à ce point, est condamné. Le seul problème est de savoir sur quoi il tombera. Allocations familiales, loi de finances, politique étrangère ? **Fernand Bouxom** estime qu'on ne peut plus rien espérer de ce Gouvernement ; il votera la demande de la Commission du Travail pour une séance le soir même. **Henri Meck** souhaite une transaction. **Pierre Abelin** croit pouvoir rassurer Paul Coste-Floret en lui disant que Pinay a la ferme volonté d'épuiser le débat de politique étrangère, au besoin en le renvoyant encore une fois. **Pierre-Henri Teitgen** ne croit pas que le MRP ait intérêt à renverser le Gouvernement ce soir. A son avis, chaque groupe, à l'Assemblée, attend que le voisin commette l'erreur de provoquer la crise ; le MRP doit laisser les autres prendre leurs responsabilités sur la politique financière et la politique étrangère ; il faut que le bilan Pinay soit établi. **Georges Bidault** : « Teitgen a raison. Il suffit, ce soir, de dire quelque chose ... » **Paul Coste-Floret** est d'accord. **Joseph Dumas** est tenté d'appuyer Teitgen.

Par 14 voix contre 3 et 2 abstentions, le Groupe décide de voter **contre** la demande de la Commission du Travail.

En séance, **Edouard Moisan** explique cette décision : « Au nom de mon Groupe, je peux exprimer le vif regret que le Gouvernement ait cru devoir engager son existence sur une simple question de date. Mais nous prenons acte des engagements pris par Monsieur le Président du Conseil et de sa promesse de laisser venir le débat au fond dans dix jours. Notre position d'aujourd'hui ne préjuge en rien de ce que nous déciderons de faire à ce moment-là. Soucieux de nos responsabilités, nous ne créerons pas ce soir une vacance du pouvoir ».

Dans le **Bulletin d'information du Groupe** (n° 58, daté du 25 novembre, page 2), l'explication est la suivante : « Un bilan économique, financier, social et familial, de l'expérience Pinay pourra être établi à l'occasion de la discussion prochaine

de la loi de finances et le Groupe MRP tient à ce que ce rendez-vous ait lieu. C'est pourquoi il ne tombera pas dans les pièges tendus par ceux des libéraux, modérés ou RGR, qui n'hésitent pas à rechercher l'occasion d'une crise ministérielle pour éviter la présentation de ce bilan et qui, pour tenter d'atteindre ce but assez tôt, ont conseillé vendredi soir au président du Conseil d'engager l'existence de ce gouvernement sur le renvoi aux débats budgétaires du 2 décembre de la discussion des rapports Bouxom et Meck ... »

#### **Crise économique, crise sociale : elles sont là...**

A la réunion du Groupe du mardi 25 novembre 1952 à 14 heures (la réunion n° 93), présidée par Robert Lecourt, **Henri Dorey** (Belfort) rapporte les travaux de la Commission des Finances sur le projet de loi de finances pour 1953.

**François Reille-Soult** fait un exposé sur la situation économique. Il est sceptique sur l'accroissement de la production attendu par le Gouvernement. Il déplore que le crédit soit gelé. Il constate que le pouvoir d'achat baisse chez les agriculteurs et chez les salariés depuis octobre 1951. Il indique que les exportations ont fléchi. Il réclame une politique plus large du crédit et une action contre l'anarchie qui règne dans le commerce de détail...

Quelle doit être l'intervention du MRP dans la discussion générale, plus technique ou plus politique, sachant que Pierre Abelin doit parler au nom du Gouvernement sur son projet de réforme fiscale ? **Lionel de Tinguy** souhaite qu'Abelin soit prudent et reste dans le domaine technique. **Pierre Abelin** veut le rassurer : il soumettra son texte au Groupe. Selon **Robert Lecourt**, l'intervention que fera le MRP doit être à la fois politique et technique afin de bien dégager l'axe des préoccupations du Mouvement. **André Burlot** (Loire-et-Cher) rappelle que la crise économique entraîne la diminution de la masse salariale, qui entraîne à son tour la diminution des ressources des caisses de prestations sociales. A son avis, il serait sage de garder les excédents actuels pour l'avenir.

#### **Pinay offre à dîner à une délégation du MRP.**

Cela s'est passé le 26 novembre. **André Colin**, secrétaire général du MRP, en rend compte à la réunion du Groupe (n° 94) du 27 novembre à 14 heures, présidée par Edouard Moisan.

Le repas, dit-il, a été troublé par les appels téléphoniques venant de l'Assemblée où l'on discutait de l'ordre du jour, puis par les mérites comparés des tapisseries de la salle à manger et des salles voisines.

**De Tinguy** : « l'année 1952 est une année de recul, il faut le dire ».

**Robert Lecourt** expose son projet d'intervention dans la discussion du projet de loi de finances à la réunion du Groupe (n° 95) du mardi 2 décembre à 14 heures. Il dit qu'il a écrit son texte en tenant compte que Pinay a facilement des réactions de nervosité.

**Jean Catrice** note la diminution des biens de consommation, opposée à l'augmentation de la production de base et des fabrications militaires. **Charles Viatte** dit que le Gouvernement s'oppose à l'ouverture de nouveaux fonds de chômage pour éviter d'avoir à publier le nombre exact des chômeurs. **Lionel de Tinguy** demande que le MRP ne laisse pas les députés Paysans prendre en charge la défense des agriculteurs, d'autant qu'ils ne méritent pas cette mission ; à son avis, les paysans sont las de Pinay et ils comptent sur le MRP pour les défendre. L'année 1952 est une année de recul, déclare-t-il, il faut le dire... S'adressant à Pierre Abelin, **Jean Catrice** dit qu'on ne peut admettre que la lutte contre l'inflation se traduise par le chômage et la baisse du niveau de vie. **Pierre Abelin**, répond qu'une période de baisse ou de stabilisation entraîne toujours provisoirement un ralentissement des affaires.

**Jean Catrice** : « **Tirons les conclusions de l'élection législative partielle du Nord** »

A cette même réunion du 2 décembre, **Jean Catrice** expose les conclusions qu'il tire de l'élection législative partielle qui vient d'avoir lieu les 16 et 30 novembre dans la 2<sup>e</sup> circonscription du Nord à la suite du décès du socialiste Cordonnier.

Au second tour (l'élection partielle est faite au scrutin uninominal majoritaire à deux tours), le candidat MRP, Octave

Bajeux, se trouve seul face à quatre candidats des partis d'opposition (PC, SFIO, RPF, Travailliste). Le socialiste Victor Provo, maire de Roubaix, l'emporte en gagnant 25.000 voix malgré le maintien du candidat communiste, qui en gagne 500. Le candidat RPF en gagne 34.000, qu'il trouve en grande partie parmi les 47.000 voix obtenues au premier tour par le candidat indépendant Bertrand Motte, qui s'est retiré. Le candidat MRP, lui, n'en gagne que 9000. Finalement, Octave Bajeux, devenu seul candidat d'un parti de la majorité gouvernementale – ce que Pinay rappelle dans un message personnel-, obtient 68.000 voix contre 319.000 pour les quatre candidats de l'opposition ! Dans une circonscription où, sur dix sièges de député, le MRP en a quatre (Maurice Schumann, Jules Duquesne, Jean Catrice, Paul Delmotte).

**Jean Catrice** déclare : « Même la CFTC et les militants des mouvements familiaux ont voté pour le candidat socialiste ! Et les modérés ont voté pour le RPF, malgré l'appel personnel de Pinay ! Dégageons enfin des positions claires et tenons-nous y ! »

**Jean Lecanuet** voit un phénomène semblable dans les milieux citadins et ouvriers de la Seine-Inférieure.

**Robert Lecourt** y voit aussi les méfaits du scrutin à deux tours.

### **Premier jugement public de l'ensemble du Groupe MRP sur l'expérience Pinay ...**

Le 5 décembre, en sa qualité de président du Groupe MRP, **Robert Lecourt** intervient dans la discussion générale du projet de loi de finances.

La veille, Pinay a pris des initiatives qui font sensation dans les couloirs du Palais-Bourbon : alors qu'il vient d'obtenir la confiance de l'Assemblée (par 314 voix contre 207, le RPF s'abstenant) pour l'adoption du programme des débats qui a sa préférence, il cède à la pression de ses amis politiques et retire du projet toute la réforme fiscale (préparée par Pierre Abelin) et jugée urgente jusque là par le Gouvernement lui-même. Puis il pose de nouveau la question de confiance pour la prise en considération du projet ainsi modifié.

Le trouble devient général au Palais-Bourbon.

Le sentiment du Groupe MRP est exposé dans le Bulletin d'information n° 64 daté du 9 décembre 1952, en référence au discours de Lecourt. En voici les grandes lignes.

- Le Gouvernement Pinay a arrêté l'inflation mais au prix du ralentissement de l'activité économique, du fléchissement de la construction, de l'aggravation du chômage.
- Il a accordé beaucoup – sans être payé de retour -, aux possesseurs de capitaux, mais il n'a pris aucune initiative tendant à associer les travailleurs à l'amélioration, dans telle ou telle branche, de la productivité et de la production.
- Il nous annonce qu'en 1953 comme en 1952 il n'y aura pas d'impôts nouveaux, mais il ne nous propose pas pour 1953, pas plus qu'en 1952, ni démarrage d'un nouveau plan de construction de logements, ni économies, ni réformes, ni équilibre budgétaire.
- Le projet de réforme fiscale, le seul qui permettait de marquer un progrès dans les domaines de la productivité et de la justice sociale, est renvoyé à plus tard, sans garantie.
- Comment s'étonner dans ces conditions que l'on entende parler de l'immobilisme d'un gouvernement qui, après s'être plu à faire vivre une réputation d'autorité, donne l'impression d'abandonner, sous des pressions parlementaires ou non, sans même avoir engagé le combat, les projets considérés la veille comme essentiels ?

**... Mais ce sont encore les voix du Groupe MRP qui sauvent Pinay ce 9 décembre ... de justesse**

Trois événements marquent cette journée parlementaire, estime-t-on au Groupe MRP (Bulletin d'information n° 65 daté du 10 décembre 1952) :

- un discours de Pinay, que tous les parlementaires s'accordent à dire habile mais où la modestie, selon certains, n'a pas la plus grande part ;
- le changement de tactique quelque peu sensationnel du RPF, annoncé par André Diethelm (président du Groupe) : « N'insistez pas, Monsieur le Président du Conseil, et partez le plus tôt possible ! »
- une intervention remarquée de Robert Buron, au nom du Groupe MRP ; son thème est la nécessité d'une relance économique (dans « L'Année politique » 1952, page 89, il est écrit que son exposé « recueille fréquemment les applaudissements du MRP, du RPF et de la SFIO »).

Cette séance publique, le Groupe MRP la prépare le 9 décembre à 14 heures (n°97) sous la présidence de Robert Lecourt. Il entend **Robert Buron** présenter son projet d'intervention puis ouvre le débat politique : faut-il continuer à voter la confiance à Pinay ?

**André Denis.** - Il faut obtenir de Pinay qu'il réponde aux questions sur sa politique intérieure mais aussi sur sa politique extérieure, notamment en Afrique du Nord. S'il ne le fait pas, ce serait gagner du temps que de le renverser.

**Robert Lecourt.** - Pinay ne dira rien de plus que ce qu'il a déjà dit.

**Joannès Dupraz.** - Il faut bien voir que le discours de Buron est anti-gouvernemental. On dira du MRP : « Il n'est pas d'accord avec Pinay mais il vote pour lui, car il ne sait pas comment sortir d'une crise et il hésite devant la faveur dont Pinay jouit encore dans l'opinion ».

*Le président du Groupe salue l'arrivée à la réunion de Sékou Sanogo, député de la Côte d'Ivoire, ex-RPF, qui a décidé de s'apparenter au MRP.*

**Louis Siefridt.** - Il est souhaitable que Pinay supporte les conséquences de sa politique ; c'est une raison de voter pour lui.

**Lionel de Tinguy.** - Oui, le jeu est que Pinay aille jusqu'au bout de son expérience.

**Jean Catrice.** - Je suis gêné par le fossé qu'il y a entre l'argumentation de Buron et sa conclusion, le vote de la confiance. J'aimerais des questions plus précises sur le plan social.

**Roger Devémy** (Saône-et-Loire). - Je souhaite que Buron fasse des remarques sur le chômage, les salaires, les anciens combattants.

**Jean Cayeux.** - Il était convenu que nous jugerions Pinay sur l'ensemble de sa politique. L'heure est venue. Il ne s'agit plus de scrutin de procédure.

**Fernand Bouxom.** - Oui ! Accordons notre confiance à Pinay aux conditions suivantes : pas de transfert du produit des 0,75% à la Sécurité Sociale, pas d'article 103 bis (la réforme fiscale par décrets ...) Soyons plus sincères et plus francs. L'opinion nous comprendra mieux.

**Paul Couston** (Vaucluse). - J'insiste sur le marasme économique grandissant, dont Pinay ne semble pas s'inquiéter. Je note aussi que chaque organisation professionnelle est hostile à la partie du budget qui la concerne mais que toutes demandent le maintien du Gouvernement Pinay.

**Francine Lefebvre.** - Que Buron dise à Pinay : « Vous avez abandonné la réforme fiscale au Groupe Paysans, abandonnez maintenant le transfert des 0,75% au MRP ! »

**Maurice Lucas** (Manche). - L'opinion veut que le Gouvernement soit sauvé.

**Jean-Jacques Juglas** (Lot-et-Garonne). - Buron pourrait être plus court mais j'approuve sa conclusion.

**Joseph Dumas.** - Pinay se moque de tout ce que nous disons. Notre explication de vote n'a donc aucun intérêt. Quelles que soient nos réserves, nous voterons pour le Gouvernement. Mieux vaudrait ne pas faire trop de réserves !

**Edouard Moisan.** - Il y a trois axiomes en vigueur au Groupe MRP : 1° Le MRP ne renverse jamais un gouvernement. 2° Le MRP participe à tous les gouvernements. 3° Le MRP remet toujours à plus tard les votes difficiles. A ceux de nos amis qui

craignent l'opinion, je réponds que l'opinion ne nous sait pas gré du soutien que nous apportons au Gouvernement, comme le montrent toutes les élections partielles qui viennent d'avoir lieu.

**André Denis.**- L'opinion hésite moins devant une crise que devant l'ignorance de ce que sera la suite.

**Henri Meck.**- Je ne renverserai le Gouvernement que si une autre équipe est prête.

**Paul Gosset (Nord).**- Je suis tenté de voter contre Pinay mais, comme Meck, j'aimerais bien voir la suite. Il y a une majorité nouvelle à construire mais nous ne sommes pas prêts.

**Georges Bidault.**- Les sentiments du Groupe sont aussi les miens... La nouvelle majorité évoquée par Gosset n'est pas praticable... Quelle que soit l'issue de ce débat, le budget de 1953 sera le même que celui de Pinay. ... La trésorerie pose de graves problèmes ; tout chef de gouvernement devra s'en sortir sans gloire avant le 1<sup>er</sup> janvier (*allusion aux avances de la Banque de France*). Transférer la charge sur d'autres épaules, ce serait rendre un grand service à l'équipe actuelle... et accepter un cadeau bien dangereux.

**André Denis.**- Quelles nouvelles questions Buron va-t-il poser en notre nom ?

Consulté, le Groupe décide de s'en tenir au texte proposé par Buron et de voter la confiance, par 28 voix contre 7 et 9 abstentions.

En séance publique, le scrutin a lieu en fin d'après-midi. Pinay obtient la confiance par 300 voix contre 291 et 24 abstentions (dont 14 MRP). C'est un mauvais signe pour le Gouvernement.

Votent la confiance : 70 MRP sur 88 ; les 13 Indépendants d'outre-mer ; 68 radicaux sur 75 et 20 UDSR sur 24, 54 Républicains Indépendants sur 55 et 42 Indépendants-Paysans sur 46, 29 ARS (ex-RPF), 3 non-inscrits et 1 apparenté SFIO. Votent contre : les communistes, les socialistes, le RPF. S'abstiennent : 14 MRP, 5 radicaux, 2 ARS, 1 UDSR, 1 Indépendant, 1 RPF.

On est le 9 décembre.

### On se dispute au Groupe MRP à propos d'une surtaxe sur les alcools

Jeudi 11 décembre, sous la présidence de Maurice Lucas, le Groupe MRP (il y a peu de présents) examine la lettre rectificative du Gouvernement sur la loi de finances, sur un rapport d'Henri Dorey.

**Jean Cayeux** se dit favorable à l'article 68 instituant une surtaxe sur les alcools pour alimenter un fonds spécial destiné à lutter contre l'alcoolisme et à construire des hôpitaux psychiatriques. **Maurice Lucas** et **Joannès Dupraz** disent qu'il s'agit en somme de faire de l'alcool pour lutter contre l'alcoolisme. L'abbé **Albert Gau** (Aude) tient à ce que cette surtaxe s'applique à toutes les boissons alcooliques. **Jean Cayeux** dit qu'il s'agit bien de cela et il proteste contre « la position réticente » de l'abbé qui, dit-il, défend les intérêts viticoles de sa circonscription. **Dupraz** n'est pas favorable aux spécialisations de recettes. **Cayeux** explique que la surtaxe, en augmentant le prix des boissons alcooliques, diminuera leur consommation. **Gau** dit qu'elle n'aura d'autre effet que d'accroître la fraude et qu'il faut examiner l'ensemble du problème : la production d'alcool et le privilège des bouilleurs de cru. **Moisan** ne croit pas que la surtaxe diminuerait la consommation mais augmenterait la misère des familles.

Consulté, le groupe se montre favorable à la surtaxe par 5 voix contre 4 et 1 abstention.

### Au chat et à la souris

Le vote de confiance du 9 décembre n'a rien changé dans les rapports Pinay-MRP. Au point que, dès le 12 décembre, on peut se demander si le président du Conseil oublie les avertissements du MRP ou cherche le conflit.

A 14 heures, ce 12 décembre, à la réunion du Groupe qu'il préside (n°99), **Robert Lecourt** rapporte un bruit qui court :

Pinay veut poser la question de confiance sur l'article 103 bis qui permettrait au Gouvernement de réaliser la réforme fiscale par décrets. Cependant, quelques heures plus tard, dans l'après-midi, c'est un geste, plus grave encore pour le MRP que fait Pinay : il pose la question de confiance pour l'adoption des articles 128 à 130 visant à diminuer de 0,75% la cotisation aux allocations familiales et à augmenter du même taux la cotisation à la Sécurité Sociale ; et il explique qu'il s'agit d'éviter des dépenses nouvelles, comme celle qu'entraînerait une augmentation des allocations familiales, qu'il chiffre à 72,5 milliards.

Selon le MRP, c'est mêler-volontairement peut-être-, deux problèmes distincts : la cotisation de 0,75% d'une part, le rapport Bouxom sur une augmentation des allocations familiales d'autre part. C'est ce que déclare **Pierre Gabelle** (Loiret) à la séance publique du soir : les articles 128 à 130 ne prévoient rien d'autre qu'un transfert de cotisation ; donc leur rejet ne provoquerait aucun accroissement de dépenses.

Pinay ne peut pas se méprendre sur une telle évidence. Alors, pourquoi cette décision proche d'une provocation ? L'explication, les membres MRP de la Commission des Finances la connaissent et le Bulletin d'information du Groupe la donne dans son numéro 67 daté du 15 décembre : l'excédent des caisses d'allocations familiales produit par la cotisation supplémentaire a déjà été utilisé par la Trésorerie de l'Etat, dont la crise gêne évidemment beaucoup le Gouvernement.

Il est au moins un ministre qui a senti venir le quiproquo : c'est le ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, Pierre Garet, député de la Somme, ancien élu MRP passé chez les Indépendants ; il connaît bien la sensibilité de ses anciens amis MRP sur les allocations familiales. Le 11 décembre, la veille, il a réuni discrètement les représentants des groupes de la majorité pour rechercher un compromis à propos de la cotisation supplémentaire. En a-t-il informé Pinay ? Pas sûr ! Il a proposé le retrait de ces articles contre le renvoi à la discussion du budget social de la Nation des rapports Bouxom et Meck (allocation-vieillesse)...

A la réunion du groupe du 12 décembre, **Germaine Poinso-Chapuis** (Bouches-du-Rhône) invite les députés MRP à définir une volonté politique très claire à propos des allocations familiales : le MRP demande une augmentation de ces prestations et refuse le statu-quo organisé par le Gouvernement. Le Groupe, unanime, adopte cette résolution et demande à son Bureau d'en informer les ministres MRP.

### L'allocation scolaire, une nouvelle victime de la crise de la Trésorerie de l'Etat.

Quelqu'un contrôle-t-il encore quelque chose sur la scène politique à Paris ?

Le 25 décembre, une nouvelle fusée est lancée dans le microcosme, cette fois-ci par André Marie, ministre (radical) de l'Education nationale : en séance publique de l'Assemblée, dans la soirée, il demande la disjonction de l'article 32, introduit par la Commission des Finances dans les Comptes spéciaux du Trésor (*réformés par Jean Blocquaux, député MRP des Ardennes au cours de la législature précédente*) : cet article vise à porter de 1000 à 1300 francs le montant trimestriel de l'allocation scolaire (loi Barangé).

Son argument ? Il n'existe pas de certitude absolue sur le montant de la recette correspondante ! Cette « bonne plaisanterie » lui vaut immédiatement les félicitations, en séance, de Maurice Deixonne, président du Groupe SFIO, et l'approbation de Robert Bony le lendemain matin dans « L'Aurore », le quotidien de droite le plus hostile au MRP.

Le ministre ajoute que l'arrêt attendu du Conseil d'Etat sur la loi Barangé pourrait annuler la circulaire d'application de ce texte et en étendre le bénéfice à tous les enfants des écoles primaires, donc aux enfants des écoles maternelles.

C'est exact mais incomplet : c'est André Marie lui-même qui, depuis six mois, empêche la décision du Conseil d'Etat en ne lui fournissant pas le dossier. Avant les vacances parlementaires d'été, une délégation du MRP a été voir à ce sujet Pinay puis André Marie. En vain.

A 19 heures, ce 15 décembre le Groupe MRP se réunit sous la présidence de Robert Lecourt (réunion n° 100). La réplique à l'adresse du Gouvernement est ferme.

- Céderions-nous à une considération financière de quelques millions quand on voit des abus dans tous les domaines tel celui des 191 millions pour l'aérodrome de Guy Petit à Biarritz ? (*Guy Petit est secrétaire d'Etat auprès de Pinay à Matignon et maire de Biarritz*) lance **Lionel de Tinguy**.

Selon **Edouard Moisan**, André Marie ne veut pas de l'arrêt du Conseil d'Etat et ne le laissera pas paraître.

Observation de **Robert Lecourt** : « Le gouvernement ne nous demande pas de le suivre, mais André Morice (*radical comme André Marie et ministre des Travaux publics*) fait dire dans les couloirs que la décision du Gouvernement a été prise à la demande de Robert Schuman, alors que c'est à la demande de Pinay lui-même.

- Oui, confirme **Pierre Pflimlin**, ministre de la France d'outre-mer, Pinay a pris cette décision en se référant à sa politique financière.

**Edouard Moisan** dit qu'il appartient à Pinay et non pas à André Marie de s'expliquer « car il faut éviter que l'on parle d'une victoire des ministres radicaux sur les ministres MRP ».

**Robert Lecourt** conclut : obtenir la parution de l'arrêt du Conseil d'Etat, voter contre la disjonction de l'article 32, faire savoir que c'est Pinay qui a demandé cette disjonction, obtenir de Pinay qu'il s'explique à la tribune.

**Lionel de Tinguy** demande à Lecourt d'y ajouter cet avertissement : de nombreux membres de sa majorité vont lui faire défaut dans les prochains scrutins de confiance.

En séance publique, peu après, la disjonction de l'article 32 est rejetée par 321 voix contre 291 (communistes, SFIO, une partie du RGR, les membres du Gouvernement). Autrement dit, Pinay fait voter ses ministres avec les députés de l'opposition contre les membres de sa majorité...

#### **Une réalisation MRP : le Code du travail outre-mer.**

Le code du travail outre-mer (241 articles) est promulgué le 15 décembre 1952 et publié dans un tirage spécial du Journal Officiel (n° 52105 S).

C'est l'aboutissement d'une longue action parlementaire visant à combler un vide juridique que le MRP juge scandaleux, tout en dépassant le Code applicable en métropole, en vue d'aider les syndicats à obtenir de nouvelles avancées dans l'expression des droits des salariés en métropole même.

Elle a été conduite de bout en bout par le MRP, en collaboration avec la CFTC, avec l'approbation, au Parlement, des groupes communiste et SFIO, contre le rassemblement de toutes les droites (sauf dans le scrutin final, où celles-ci se sont abstenues).

Les principaux animateurs de cette action furent **Francine Lefebvre**, **Joseph Dumas**, rapporteur de la Commission des TOM, et, au final, **Pierre Pflimlin**, ministre de la France d'outre-mer, qui obtint de Pinay de laisser l'Assemblée se prononcer en dernière lecture en novembre 1952.

Les adversaires les plus virulents et les plus brillants à la tribune du Palais-Bourbon furent Henri Caillavet et Paul Devinat, tous deux radicaux.

Le vote final du rapport Dumas a lieu dans la nuit du 22 au 23 novembre 1952. Il est acquis par 353 voix (365 avant rectifications de vote) contre 1 (le général Adolphe Aumeran, député d'Alger, apparenté au groupe des Républicains Indépendants ; c'est lui qui, en 1954, signera avec Herriot la « question préalable » sur laquelle échouera la CED).

Les 353 voix : MRP et IOM, communistes et SFIO, les députés radicaux et modérés membres du Gouvernement, 18 UDSR, 10 RPF.

C'est **Jonah Ranaivo**, député de Madagascar, qui explique le vote favorable du MRP et remercie la France pour son aide aux peuples d'outre-mer.

**Tunisie et Maroc : un nouveau plaidoyer de Maurice Schumann laisse le Groupe MRP dans l'inquiétude.**

A la réunion du Groupe (n° 101) du 16 décembre 1952, présidée par **Robert Buron**, **Maurice Schumann**, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, expose ce que **Robert Schuman** va dire à l'Assemblée Nationale et au Conseil de la République sur les crises franco-tunisienne et franco-marocaine.

## **Développement de ces crises en novembre et décembre**

Le 10 novembre, devant l'Assemblée générale des Nations-Unies, Robert Schuman récuse la compétence des Nations-Unies dans les affaires franco-tunisiennes et marocaines tout en exposant la politique de réformes que la France poursuit dans ces deux pays et qui doit assurer leur évolution, conformément aux traités qui la lie à eux.

Les Américains et les Britanniques expriment leur accord avec les déclarations de Schuman, mais les délégations arabes maintiennent leurs revendications. Le délégué de l'Irak, relativement modéré, déclare le 13 novembre que la France ne peut pas être seule juge de la maturité des peuples de Tunisie et du Maroc.

Cependant, dès le 11 novembre, au lendemain du discours de Schuman à New-York, le Bey de Tunis et le Sultan du Maroc font connaître publiquement leur refus des plans de réformes français. Dans une interview à une agence américaine, Mohamed V déclare que le traité de 1912 n'a pas supprimé le caractère d'Etat souverain du Maroc.

En Tunisie, l'agitation nationaliste se développe, des actes de terrorisme sont commis ; près de Gabès, des soldats français rentrant d'une séance de cinéma sont mitraillés il y a quatre tués et sept blessés. Ces événements provoquent des représailles (on parle de la Main Rouge) à la bombe contre les magasins et les maisons de notables tunisiens... Le 5 décembre, Ferhat Haced, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs tunisiens, est assassiné dans sa voiture sur une route. Il s'ensuit une grève générale de trois jours. Le 15 décembre, fidèle à ses méthodes, le résident général, le comte de Hautecloque, se rend au palais beylical au milieu d'un déploiement impressionnant de forces militaires et somme le souverain de signer des décrets dont certains sont en souffrance depuis deux ans. Le Bey prend un temps de réflexion et, le 17, il fait savoir au résident qu'il refuse sa signature (il en signera deux le 20, après un message du Gouvernement que lui remet un collaborateur du résident).

A Casablanca, au Maroc, des troubles qui tournent souvent à l'émeute ont commencé le 7 décembre. Le 8, les manifestants pénètrent dans la ville européenne ; il y a 52 morts dont 7 européens. Le 10, les dirigeants des partis nationalistes et du parti communiste marocain sont arrêtés.

Le 16 décembre, à l'Assemblée Nationale, **Robert Schuman** exprime la confiance du Gouvernement au résident, le général Guillaume, et relève la liaison entre ces émeutes et le débat à l'ONU, qui se poursuit au sein de la Commission politique.

A la réunion du Groupe MRP, le 16, **Maurice Schumann** conteste que le Gouvernement ait une politique en dents de scie. Sa politique n'a pas varié, dit-il : réformes progressives négociées, qui rencontrent l'opposition des deux extrêmes. Un bref débat s'ouvre.

**Henri Bouret**.- Après avoir plaidé l'incompétence de l'ONU, le Gouvernement va-t-il plaider l'incompétence de l'Assemblée Nationale ? La crise ne vient pas seulement du nationalisme, elle vient aussi du manque de volonté du Gouvernement, reconnu par le général Guillaume lui-même.

**Maurice Schumann**.- Le Gouvernement apporte à l'Assemblée toutes les informations dont il dispose. Quant au général Guillaume, il n'attend que des instructions pour l'avenir.

**André Denis**.- Le Gouvernement a-t-il la preuve d'une entente entre les communistes et les nationalistes ? Quelles sont les causes de cette crise ? La presse nationaliste a-t-elle appelé à l'émeute ou simplement à la grève ? Le Gouvernement accepte-t-il, oui ou non, le dialogue ?

**Daniel Boisdon**, ancien président de l'A.U.F. et ancien député MRP du Cher.- Rappelons-nous l'affaire de l'Indochine, à ses débuts : nous n'avons jamais su la vérité sur les causes de la guerre. Peut-être avons-nous des responsabilités dans cette guerre. J'ai peur

qu'il en soit de même pour la Tunisie et le Maroc. Je souhaite l'élaboration d'un Livre Blanc.

**André Burlot.**- Je suis un témoin oculaire des événements de Casablanca. J'estime que c'est la CGT qui a organisé l'émeute, en collusion avec les nationalistes.

**Maurice Schumann.**- Je vous assure que Robert Schuman a rédigé son discours en se basant sur des faits bien établis. L'idée d'un Livre Blanc me semble judicieux.

**Robert Lecourt** fait connaître le nouvel ordre du jour proposé par la Conférence des présidents ; les scrutins de confiance seraient tous reportés au 30 décembre.

.....  
**André Denis** ne votera pas cet ordre du jour qui reporte à une date indéterminée les débats, nécessaires, sur la politique extérieure, la Tunisie et le Maroc.

Consulté, le Groupe votera pour le renvoi des interpellations déposées sur la Tunisie et le Maroc.

**Cependant, en séance publique, ce renvoi est refusé par 310 voix contre 303 ; un scrutin qui traduit la fronde grossissante au sein de l'Assemblée contre Robert Schuman ; pour des raisons d'ailleurs contradictoires.**

L'Assemblée décide que les interpellations seront discutées le 23 décembre.

**Un faux pas qui traduit certaines tentations au sein du Groupe.**

Le 17 décembre, une trentaine de députés se réunissent sur l'invitation et sous la présidence de Pierre de Léotard, député de la Seine, apparenté au Groupe radical, animateur de l'un des divers courants de la droite parlementaire.

A la réunion du Groupe MRP tenue le 18 décembre à 14 heures (réunion n° 103) sous la présidence de Maurice Lucas, **Joseph Dumas** demande de quoi il s'agit.

**Alexis Méhaignerie**(Ille-et-Vilaine), qui a participé à cette réunion, en donne un compte-rendu (le procès-verbal n'en dit pas plus).

**Alfred Coste-Floret** demande des précisions sur les raisons, les buts, le sens de cette affaire.

**Edouard Moisan** se déclare sidéré de voir des membres du Groupe MRP participer à des réunions de ce genre. « La conduite du Groupe devient impossible ! » dit-il.

**Henri Lacaze**, au nom du Bureau du Groupe, demande aux trois membres du Groupe qui ont participé à cette réunion de faire un communiqué pour faire savoir qu'ils « assistaient à cette réunion à titre personnel » et qu'ils « n'en approuvent pas les conclusions ».

Selon **Fernand Bouxom**, mieux vaut ne rien dire et ne pas donner trop d'importance à cette affaire, ni à Léotard, qui ne le mérite pas.

**Alfred Coste-Floret** est du même avis. **Edouard Moisan** aussi. **Méhaignerie** également. Il est à la disposition du Groupe et ne souhaite pas de publicité autour d'une affaire qui lui paraît sans importance.

**Joseph Dumas.**- Peut-être, mais je pense à nos militants...

**N.D.L.R. :** *L'objectif de Léotard est de ramener à Pinay quelques hésitants.*

**Indochine : Letourneau croit à une relève progressive mais rapide par les forces vietnamiennes.**

A sa réunion (n° 104) du 18 décembre à 16 heures, présidée par Robert Lecourt, le Groupe MRP entend un exposé de **Jean Letourneau**, ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, à l'occasion de la discussion, en séance publique, des budgets civil et militaire concernant l'Indochine.

Il a prévu une transformation de l'Administration en Indochine au profit des Indochinois : le Haut-Commissaire de France, assisté de trois commissaires, au Vietnam, au Laos et au Cambodge, limiterait ses responsabilités aux intérêts de l'Union française et de la France en Asie. « La France », dit-il, « ne veut pas rétablir en Indochine un protectorat déguisé ».

Il indique que le budget militaire pour l'Indochine en 1953 diminue de 14 milliards et les effectifs de 20.000 hommes.

Il ne croit pas à l'utilité d'une aide américaine en hommes : elle serait trop faible et créerait le risque d'une extension du conflit. Il compte sur une augmentation des forces et des ressources du Vietnam ; certes la France doit encore participer aux frais d'équipement des troupes vietnamiennes, laotiennes et cambodgiennes, mais les trois Etats d'Indochine effectuent déjà un effort considérable.

Au niveau politique, il n'y a pas de problème au Laos ; il y a eu des progrès au Cambodge ; la situation reste difficile au Vietnam. Le pouvoir de Bao-Dai s'établit de fait, peu à peu. Le président du Conseil, M. Tam, a fait des réalisations dans les domaines militaire et social : code du travail, liberté syndicale, réforme agraire...

La paix ? Elle n'est pas possible maintenant. La France a intérêt à poursuivre son effort. Elle ne pourra pas le soutenir pendant de longues années. Il faut rallier le maximum de concours autour de Gouvernement vietnamien.

Parlant de ceux qu'il appelle « des conspirateurs de couloirs », Jean Letourneau souhaite qu'ils lui parlent en face. Leurs manœuvres discréditent le Gouvernement au Vietnam.

L'abandon de l'Indochine donnerait à la France un poids physique plus grand en Europe, certes, mais lui ferait perdre un poids moral beaucoup plus important dans le monde entier. Pratiquement, d'ailleurs, l'abandon est impossible.

Un débat est ouvert ; il sera court.

**Paul Couston.**- Moi je note que Daladier retrouve des auditoires en faisant campagne contre la guerre d'Indochine ! Je suis allé en Indochine ; j'y ai observé le prestige exceptionnel de Letourneau dans les milieux militaires et civils, français et vietnamiens, prestige qui dépasse nettement celui dont jouit Bao Dai... Je m'inquiète des difficultés qu'on a rencontrées pour dépasser le stade du bataillon dans l'organisation de l'armée vietnamienne et le stade équivalent dans les domaines politique et administratif... La situation actuelle me fait penser à une guerre de camps retranchés : Cochinchine, Delta tonkinois, Hué, Tourane ... Avons-nous entamé la guerre de cent ans ? Au moment où se produit dans l'opinion une évolution dont on ne peut pas ne pas tenir compte, il faut bien voir ce que signifiera notre vote du budget de la guerre d'Indochine.

**Paul Coste-Floret.**- J'approuve Letourneau. Je pense que les interventions inconsidérées sur l'Indochine font beaucoup de mal en Indochine. J'estime qu'il n'y a pas d'autre politique possible et qu'elle est liée à la paix dans le monde... Quelles sont les possibilités de faire discuter par une conférence internationale les problèmes du Sud-Est asiatique ?

**Jean-Jacques Juglas.**- Je crains un débat à l'Assemblée car les critiques seront seules retenues et gêneront nos hommes en Indochine ... L'aide américaine est insuffisante, l'effort vietnamien aussi... Les possibilités de négocier avec la Chine ne peuvent pas faire l'objet d'un débat public.

**Jean Letourneau** répond.

- Bao Dai est la seule force politique unificatrice au Vietnam.
- Les administrateurs vietnamiens ont besoin de conseillers français ; c'est une politique souple et difficile.
- L'aide américaine arrive en retard mais de moins en moins ; le programme de 1952 sera réalisé avec un retard d'un à deux mois.
- L'opinion peut comprendre la guerre d'Indochine, encore faut-il l'informer.
- Abandonner l'Indochine provoquerait le désespoir chez les amis de la France en Afrique du Nord ; nous aurions des troupes en plus ici mais elles seraient inutiles ; on ne fera pas l'Union française avec des bataillons mais avec la confiance.

- Je souhaite comme vous un règlement international du conflit (en même temps que celui de la Corée par exemple).

*Dans la soirée du 18 décembre, Pierre Pflimlin, ministre de la France d'outre-mer, et Madame Pflimlin donnent une réception amicale dans les salons du ministère, rue Oudinot, réservée aux parlementaires MRP. Ambiance chaleureuse ; chansons et danses de l'Union française.*

#### **Pinay a-t-il démissionné par crainte d'obtenir encore une fois la confiance de l'Assemblée ?**

Le Groupe MRP se réunit le 19 décembre à 14 heures pour examiner le budget des Anciens combattants, qui lui est présenté par **Roger Devémy** (Saône-et-Loire), puis il tient deux réunions, sous la présidence de Robert Lecourt, le 22 décembre à 14 heures et à 17 heures 30 ; l'enjeu, c'est la série des questions de confiance posées par Pinay sur le projet de loi de finances.

Deux sujets entretiennent la contestation au sein de Groupe MRP :

- la réforme fiscale, que Pinay cherche à faire reporter à plus tard et à promulguer par décret, alors qu'elle constitue un élément important de son programme de redressement financier, mais qui se heurte vivement aux objections de ses amis politiques ;
- le financement des caisses d'allocations familiales, que Pinay tient à régler dans la loi de finances alors qu'il n'y a pas sa place.

Tout cela n'est pas innocent, bien sûr.

Comment réagissent les députés MRP ?

#### **Extraits de la réunion du 22 décembre à 14 heures**

**Henri Meck** (Bas-Rhin).- une crise ministérielle provoquerait une hausse des prix et il n'y a pas d'équipe de remplacement. Malgré l'avis de mes amis de la CFTC, je voterai pour le Gouvernement.

**Pierre Gabelle** (Loiret).- Je regrette que nos ministres n'aient pas empêché Pinay d'inclure la cotisation aux allocations familiales dans la loi de finances et, plus grave encore, de poser la question de confiance sur ce sujet. Pinay l'a fait pour mettre le MRP en difficulté. Nos ministres avaient été avertis mais ils n'ont rien fait. A leur égard, notre méfiance subsistera.

**René Penoy** (Ardennes).- J'hésite, comme les électeurs que j'ai rencontrés. Une crise ministérielle ne donnerait rien de bon. Et je ne vois pas avec faveur un membre du MRP prendre la succession de Pinay.

**Paul Couston** (Vaucluse).- Je m'élève contre les pressions qu'exercent sur nous les associations de parents d'élèves des écoles libres (APEL)... Le Gouvernement tombera dans quelques mois comme un fruit trop mûr. Il serait sage d'attendre cette date.

**Paul Coste-Floret** (Hérault).- Notre avenir politique nous invite à voter contre l'article 128 (transfert de la cotisation de 0,75%) si aucune concession ne nous est faite.

**Georges Bidault** (Loire).- Je vous prédis que les échéances seront toutes difficiles en 1953. Aucun gouvernement ne pourra se passer de l'article 135 (la réforme fiscale par décrets).

**Joseph Dumas** (Seine).- J'ai l'intention de voter pour le gouvernement. Le patronat attend sa chute pour dévoiler les difficultés économiques. Pourquoi faire tomber Pinay ? Qu'y aura-t-il après ? Y aura-t-il mieux ?

**Henri Meck**.- Une politique de bon sens sauvera le MRP plus qu'une gymnastique politique. Laissons l'opinion constater les conséquences de l'expérience Pinay. Je suis favorable aux articles 128 et 130 du Gouvernement : la France est en avance pour les allocations familiales, en retard pour les pensions de vieillesse...

**Francine Lefebvre** (Seine).- Autrement dit, soyons résignés...

**Henri Meck**.- Ni résignés, ni révoltés !

**André Denis** (Dordogne).- Le marais !

**Henri Meck**.- J'ai trente-trois ans d'action sociale derrière moi !

**Maurice Lucas**.- Nous pourrions choisir l'heure et renverser Pinay quand le budget aura été voté et que son expérience aura porté des fruits amers.

**Jacques Fonlupt-Espéaber** (Haut-Rhin).- Je voterai l'article 135 contraire à l'esprit de la Constitution mais nécessaire pour faire une réforme fiscale. Mais il faut que Pinay dépose son bilan et que la faillite soit prouvée.

**Jean-Pierre Gabelle**.- Je voterai contre le Gouvernement s'il ne veut rien céder sur les allocations familiales.

**Pierre-Henri Teitgen** (Ille-et-Vilaine).- Deux données contradictoires se présentent à nous : 1° en cas de crise, hausse des prix et misère ; 2° faut-il laisser ce Gouvernement aggraver encore la situation ? Le Gouvernement de nos espérances devrait prendre des mesures impopulaires et refuser satisfaction à des revendications qui, aujourd'hui, sont encore discrètes. Dans le pays, on regretterait alors le bon Pinay, qui deviendra un mythe. Comme président du MRP, je pense que le Groupe doit être entièrement pour ou contre. Les deux positions sont explicables aux militants, mais la division ne l'est pas.

Par 46 voix contre 2 et 5 abstentions, le Groupe décide de voter l'article 135 autorisant le Gouvernement à réaliser la réforme fiscale par décrets (d'après les promesses de Pinay à Lecourt, la veille, cet article doit être soumis au scrutin public avant les articles concernant les allocations familiales).

#### **Extraits de la réunion du 22 décembre à 17 heures 30.**

*Entre les deux réunions du Groupe, le retournement de Pinay sur l'ordre chronologique des scrutins a été annulé par un retournement inverse : après une violente intervention de Ramarony (Paysan) il laisse l'assemblée juge et celle-ci décide de voter d'abord sur les allocations familiales.*

**René Penoy**.- Restons calmes ! ...

**Maurice Lucas**.- Je regrette que le Groupe ait tenté une manœuvre qui a échoué d'aussi piteuse façon.

**Paul Coste-Floret**.- Les allocations familiales c'est un problème de doctrine sur lequel le MRP ne peut pas transiger...

**René Charpentier**.- J'approuve au contraire le texte du Gouvernement. L'impopularité des allocations familiales est un fait. Si Pinay tombe sur ce sujet, sa chute nuira aux allocations familiales.

**Henri Lacaze**.- Pinay veut casser le MRP et le mettre au pied du mur pour faire un nouveau gouvernement. Abstenez-vous dans le scrutin.

**Charles Viatte**.- Pinay nous a tendu un piège et nous y tombons tête baissée. Oui, abstenez-vous, ce sera le moindre mal...

**Francine Lefebvre**.- Pinay nous demande de nous renier. Le reproche le plus sérieux que l'on puisse faire au MRP, c'est sa faiblesse. Je voterai contre.

**Fernand Bouxom**.- Le Gouvernement est provisoire et le reproche qu'on nous ferait d'avoir accepté l'inacceptable serait permanent. Qui est responsable de la crise qui est en vue ? C'est Pinay ! Je voterai contre.

**Jean Cayeux**.- Que le Groupe vote pour ou contre mais qu'il soit unanime !

**Alfred Coste-Floret**.- Je rappelle que Pinay avait promis à Lecourt de ne poser la question de confiance sur les articles concernant les allocations familiales qu'en seconde lecture ... Le MRP peut-il avaliser une politique de régression sociale ? Non !

**Henri-Louis Grimaud** (Isère).- Le Gouvernement tombera sous les coups des radicaux et de quelques modérés sur les articles concernant la réforme fiscale. Il serait donc prudent que nous votions les articles relatifs aux allocations familiales : ils n'aboutiraient à rien et nous n'aurions pas la responsabilité de la crise...

**Edouard Moisan**.- J'ai préparé une explication de vote valable quel que soit le vote du Groupe. Je serai sévère pour Pinay, qui a violé deux fois ses engagements.

**Germaine Poinso-Chapuis**.- Je trouve malhonnête d'utiliser le biais de ces articles pour prétendre régler le problème de la politique familiale. Le transfert de la cotisation ne réglerait rien et

compliquerait tout, au niveau technique. Certes, la politique familiale a mauvaise réputation en raison du mauvais usage, par certains, des prestations. Mais le MRP va-t-il céder à ce mouvement de mauvaise humeur dans l'opinion? Un mouvement politique doit savoir dire « non ». . En disant « non », nous redonnerions au pays une image de vitalité et de force.

**Pierre Pflimlin.**- Je crois que le MRP n'a pas intérêt à renverser le Gouvernement. Certes, le MRP est le défenseur des familles mais une crise ministérielle diminuerait le pouvoir d'achat des familles. La cotisation de 0,75% a été une initiative des financiers et non pas des défenseurs de la famille... Je suis inquiet jusqu'à l'angoisse en pensant à la gravité exceptionnelle d'une crise aujourd'hui... La doctrine du MRP, c'est la défense du bien public...

**Henri Meck.**- Le transfert de la cotisation n'est pas anti-social.

**Paul Gosset.**- Si la situation est aussi grave, il faut voter la confiance...

**Jean-Jacques Juglas.**- Je crains que nous ne nous laissions prendre à une manœuvre, celle des partisans d'une dévaluation du franc.

**Joseph Defos du Rau.**- Ne tombons pas dans le piège qui nous est tendu.

**Paul Hutin-Desgrèes.**- Si le Gouvernement doit tomber, laissons-le tomber tout seul. Le renverser, ce serait le canoniser et nous vouer à la honte...

**Pierre-Henri Teitgen,** président national du MRP.- Je ne voterai pas la confiance à moins que la discipline de vote ne soit prononcée par le Groupe. Les conséquences d'une crise seraient graves, dit-on. Je le crois mais alors pourquoi le Gouvernement a-t-il engagé son existence sur un texte qui ne lui rapporte rien? Si la situation est grave, que Pinay le dise! Voilà où est le bien public! Le congrès national du MRP, s'il en était saisi, se prononcerait contre ces articles relatifs au financement des allocations familiales. Qu'apporte le Gouvernement aux travailleurs? Le maintien des salaires. Qu'a promis le MRP? Au moins la sauvegarde des conquêtes de la Libération. Or voter la confiance, ce serait faire une brèche dans ces conquêtes... Abstenons-nous! Pinay verra alors ce qu'il doit faire! Il avouera au pays son échec ou il essaiera de se sauver avec l'article 131 proposé par Abelin.

**André Colin,** secrétaire général du MRP.- Je regrette que les dirigeants du MRP, son Groupe parlementaire et ses ministres aient permis que la situation actuelle fût créée. On ne peut pas maltraiter encore longtemps les cadres populaires du Mouvement, qui sont les gages de son avenir. Tous nous souhaitons que l'expérience Pinay pût se poursuivre mais sans fait nouveau le Groupe ne peut plus céder. Je propose l'abstention générale du Groupe.

**Jean Letourneau,** ministre d'État.- De toute façon, le MRP sera responsable de la crise s'il ne vote pas pour la confiance...

**Par 33 voix contre 21 et 3 abstentions, le Groupe décide de s'abstenir collectivement dans le scrutin de confiance relatif à l'article 128 sur le transfert de la cotisation de 0,75% et confirme à Edouard Moisan la mission d'expliquer ce vote à la tribune de l'Assemblée.**

Est-ce le dernier acte? Pas tout à fait.

On peut lire ceci dans le Bulletin d'information du Groupe numéro 71 daté du 27 décembre 1952, page 3:

« Toute conciliation était-elle impossible? Non, car M. Pinay lui-même acceptait favorablement l'idée d'un article nouveau qui prévoyait la réouverture du dossier du transfert lors de l'examen du budget social de la nation. Pour permettre au président du Conseil de créer l'événement nouveau, Edouard Moisan, porte-parole du Groupe MRP, fit modifier la liste des inscrits dans la discussion et demanda à parler après M. Pinay. Mais le président du Conseil ne fit pas

le geste attendu et, en conséquence, Edouard Moisan ne put qu'annoncer l'abstention du Groupe MRP.

« Dans tout scrutin de confiance il y a des députés qui ne déterminent leur vote qu'au dernier moment et le résultat du scrutin sur les articles 128 à 130 ne pouvait être prédit à coup sûr. **C'est peut-être pourquoi M. Pinay partit porter sa démission au président de la République avant l'ouverture du scrutin, donnant l'impression à certains qu'il craignait qu'il ne lui fût favorable.** Ainsi, M. Pinay est parti lui-même sans avoir accepté que l'Assemblée se prononçât sur l'une ou l'autre des pièces maîtresses de son programme économique et financier ».

### Quand le général cherche ses troupes ...

Pinay étant parti le 22 décembre, de Gaulle déclare le 23: « Toute combinaison qui tend à prolonger le système, comme ce fut le cas depuis six années, doit être, dans l'intérêt public, condamnée et combattue ».

Le 26, les groupes parlementaires RPF de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République, ainsi que le Comité de direction du parti gaulliste, autorisent Jacques Soustelle à tenter de former un nouveau gouvernement. Le député du Rhône a été sollicité avec prévenance par Vincent Auriol, qui lui envoie à Lyon, pour le ramener d'urgence à Paris, son avion personnel de président de la République. A un an de la fin de son septennat, dont il ne lui est pas interdit de demander le renouvellement – ce sera la règle, non écrite, sous la Cinquième République-, Auriol traite avec honneur tous les personnages du monde politique ...

Cependant, Soustelle, qui comprend mal, déjà, ce que veut de Gaulle, échoue dans sa tentative.

Et le 7 janvier 1953, c'est le radical René Mayer qui obtient l'investiture de l'Assemblée Nationale comme président du Conseil: parmi les 389 députés (sur 627) qui la votent, il y a 81 membres du Groupe RPF (sur 84) et 28 membres du Groupe de l'ARS (Action Républicaine et Sociale) (sur 32), soit 109 députés élus en juin 1951 avec l'étiquette du général (sur 116). Le RPF devient ainsi le parti le plus important de la majorité parlementaire modèle-Quatrième République.

Deux des 109 nouveaux venus dans cette nouvelle majorité – tout aussi virtuelle que les précédentes -, entrent dans le nouveau gouvernement: Henry Bergasse, avocat (Bouches-du-Rhône) aux Anciens Combattants et Pierre Couinaud, chirurgien (Orne) à la Santé Publique. Deux seulement (Bergasse est ARS, Couinaud RPF) car la participation des gaullistes au gouvernement n'est pas encore mûre.

Le 24 janvier, Soustelle essaie de justifier l'entrée de son Groupe dans la majorité devant le Comité national de l'Action ouvrière du RPF: « (Il fallait d'abord) renverser à tout prix le Gouvernement Pinay, notre adversaire le plus dangereux ». En revanche, René Capitant, ancien ministre de l'Education Nationale (dans le premier cabinet de Gaulle, en 1945), s'insurge contre cette décision « qui a accéléré l'évolution du Rassemblement en un parti politique destiné, en participant au jeu des luttes parlementaires, à renier ses objectifs et son programme ».

De Gaulle encaisse (mal) le coup de « ses députés perdus » et il change de sujet dans une conférence de presse le 25 février: « Il est clair que ce traité (sur la CED), combiné avec l'actuelle politique américaine, mène directement à l'hégémonie militaire et politique du Reich en Europe ». Ce n'est guère aimable pour Adenauer, partisan déterminé de la CED, mais le général, quand il est en rogne, ne fait pas dans la dentelle.

J.P.

## REGARDS DANS « LE MONDE »

Dans chacun de ses numéros, Le Monde publie un court extrait de telle ou telle rubrique d'il y a 50 ans, jour pour jour : en voici quatre publiés l'été dernier. Ils peuvent intéresser nos lecteurs qui suivent notre rubrique « Histoire secrète des députés MRP ». Rappelons que Jacques Flaud fut le premier secrétaire général du Groupe parlementaire MRP.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

## La construction de l'Europe

LE GOUVERNEMENT français envisage de prendre prochainement une initiative en vue de doter la communauté des Six d'une autorité politique dont la nécessité paraît s'imposer de plus en plus. Le conseil des ministres a débattu hier mercredi de la question, qui sera évoquée à Londres par M. Robert Schuman et examinée par les ministres des affaires étrangères des pays signataires du pool charbon-acier lors de leur pro-

chaine rencontre à Bruxelles. En fait, il s'agit pour la France d'aborder maintenant la troisième phase de la construction de l'Europe (les deux premières étant le pool charbon-acier et la communauté de défense). Reste à déterminer la forme que pourrait prendre l'autorité politique à créer. On a envisagé plusieurs solutions, mais dans chacune d'elles le rôle des Parlements nationaux est déterminant. On craint en particulier qu'ils ne rati-

fient pas le traité de communauté de défense, ce qui anéantirait les patients efforts déployés depuis trois ans pour établir des liens solides entre les pays d'Europe occidentale. C'est pour la même raison, semble-t-il, que l'on voudrait par l'élection d'une Constituante établir une autorité politique stable offrant toutes garanties contre l'éventuelle sécession d'un membre de la communauté de défense.

(27 juin 1952.)

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

## La dissidence au sein du RPF

LE RPF PERD le quart des députés qu'il avait fait élire le 17 juin 1951 et cède ainsi à la SFIO la place de premier groupe de l'Assemblée. Conséquence mineure auprès d'autres plus graves. En voyant son effectif ramené de 115 à 89, le Rassemblement gaulliste conserve une importance numérique comparable à celle des autres groupes. Mais, outre que son prestige est atteint, n'est-il pas menacé de voir un jour la dissidence s'éten-

dre ? L'affaiblissement du gaullisme et le renforcement des modérés au sein même de la majorité ne peuvent manquer de servir le gouvernement. Mais l'illusion serait grande de croire que ces deux phénomènes, dont la cause remonte bien avant les élections, résolvent à eux seuls le problème politique. Peut-être même celui-ci en devient-il plus complexe, car l'équilibre sera désormais plus difficile à tenir entre l'aile gauche et l'aile

droite de l'actuelle majorité. Et si le quart du RPF s'est rapproché hier du gouvernement, un bon tiers du MRP s'en est éloigné. M. Pinay s'est heureusement fort peu soucieux de cette question jusqu'à présent, sûr que nul n'oserait le renverser. Trois mois de vacances bien méritées lui permettront d'y réfléchir davantage.

Jacques Fauvet  
(10 juillet 1952.)IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

## Le succès de l'emprunt

LES RÉSULTATS de l'emprunt ont été jugés satisfaisants par le gouvernement. Suivant leur tempérament et leurs opinions politiques, les commentateurs estiment que c'est un succès ou un échec. Nous nous bornerons sur ce point à quelques observations. A considérer les choses froidement, on ne pouvait guère espérer que les versements d'argent frais dépasseraient 200 milliards. Les 195 milliards obtenus représen-

tent plus de 5 % des disponibilités monétaires. Même si l'on déduit l'apport de la Caisse des dépôts et consignations, le résultat est déjà remarquable. Seul un phénomène d'entraînement collectif aurait permis d'obtenir davantage. Mais il ne s'est pas produit. L'emprunt témoigne cependant d'un réveil de l'esprit d'épargne. Les deux dernières années, l'Etat n'avait pu émettre aucun grand emprunt à long terme. En 1951, l'épargne

nette investie sur le marché financier était tombée à 86 milliards. Le progrès est très net. En revanche, l'or n'est pas sorti de ses cachettes : 34 tonnes, soit une quinzaine de milliards seulement. Les épargnants n'ont pas assez confiance pour renoncer à thésauriser ce qu'ils regardent comme leur réserve la plus sûre.

Marcel Tardy  
(25 juillet 1952.)IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

## Une charte pour le cinéma français

M. JACQUES FLAUD, nouveau directeur général du Centre nationale de la cinématographie, a bien voulu nous recevoir ce matin. Dès sa nomination, le 2 août dernier, M. Jacques Flaud s'est trouvé devant deux problèmes urgents : « Avant tout la révision des accords franco-américains concernant l'importation en France des films doublés. Les négociations piétinaient depuis plusieurs semaines ; aussi M. Louvel, ministre de l'industrie et

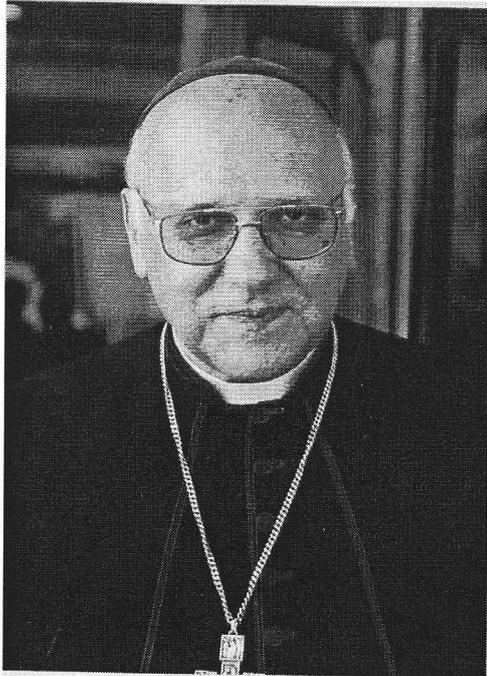
du commerce, en accord avec M. Schuman, ministre des affaires étrangères, et avec M. Pflimlin, ministre de la France d'outre-mer, a-t-il été obligé de prendre le 18 juillet dernier un décret unilatéral limitant à cent trente-huit films l'autorisation d'importation de films doublés. Le second problème important est la reconduction ou la révision de la loi d'aide au cinéma. Cette loi n'arrivera à échéance que le 23 octobre 1953, mais les pro-

ducteurs préparent souvent leurs films plus d'un an à l'avance, et sollicitent déjà des crédits pour des dates ultérieures. Cette loi d'aide, dont le principe reste acquis, doit être fondue dans une charte qui réorganisera toute la structure de la cinématographie française. Cette charte envisagera notamment une aide à la qualité. »

R. P.  
(9 août 1952.)

## MICHEL SABBAH A L'ÉGLISE SAINT-GERVAIS A PARIS : « PAIX SUR JERUSALEM »

### un livre à lire



De passage à Paris – il voyage beaucoup -, Mgr Michel Sabbah, patriarche latin de Jérusalem, a présidé la grande assemblée – quelque huit cents personnes -, qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> décembre à 15 heures dans la nef de Saint Gervais pour entendre La Cantate de l'Apocalypse, un concert merveilleux donné « en hommage à tous les chrétiens oubliés de Terre Sainte ».

A la messe du matin, dans la même église, il avait prononcé l'homélie - c'était le premier dimanche de l'Avent-, et il se préparait à la redire à Notre-Dame, à la messe du soir. Entre-temps, à Saint-Gervais, donc, il prononça un discours devant l'assemblée ; puis il écouta la cantate ; enfin il dédicça « Paix sur Jérusalem », un livre sorti en avril 2002 chez Desclée de Brouwer, où sont publiés ses entretiens avec Yves Teyssier d'Orfeuil, arabisant, diplômé en histoire et en science politique (20 euros ; le produit de la vente était destiné à l'aide aux chrétiens de Palestine).

Son discours, plein de foi ardente et vide de langue de bois et de circonlocution, avait pour sujet la guerre en Palestine et pour thèmes : « Plus de violences s'il n'y a plus d'occupation... Pas de paix possible dans l'injustice ». L'assemblée - composée de chrétiens « engagés »-, lui témoigna son soutien avec une grande chaleur comme elle allait témoigner ensuite son admiration à la chorale et aux organisateurs du concert.

L'homme a un visage très doux mais, dans sa manière d'être et de parler (un excellent français), il exprime une volonté d'acier ...

Il est né en 1933 à Nazareth, la ville la plus chrétienne de Palestine. Il est élève chez les Frères des Ecoles chrétiennes, puis séminariste à Beit Jala, près de Bethléem. Il apprend le français, l'arabe, l'anglais, l'italien, puis, plus tard, l'allemand, l'espagnol, l'hébreu. Dès l'âge de quinze ans, sa conscience politique s'éveille. Il est ordonné prêtre en 1955 ; il a 22 ans. Il est nommé vicaire à la paroisse de Madaba, en Jordanie, près du mont Nébo d'où Moïse contempla la Terre promise avant de mourir. Jusqu'où montera-t-il, lui, le jeune Michel Sabbah ? ...

Le 15 décembre 1987, Jean-Paul II le nomme patriarche latin de Jérusalem pour succéder à Mgr Meltritti, qui est italien - comme le veut la tradition-, et a 82 ans. Mais cette nomination arrive après quelques hésitations, car Sabbah, lui, est palestinien. Le pape franchit le pas. Pour Sabbah commence une nouvelle vie.

L'église Saint-Gervais-Saint-Protais (deux frères jumeaux martyrs dont on sait seulement qu'ils furent martyrisés à Milan sous Néron) est située au cœur de Paris, tout près de l'hôtel de ville.

Elle a été construite en pleine Renaissance, sur les restes de plusieurs églises précédentes, dans le style gothique flamboyant, et dotée ensuite, au 17<sup>e</sup> siècle, d'une façade classique (latine). Voltaire a écrit : « C'est un chef d'œuvre auquel il ne manque qu'une place pour contenir ses admirateurs ».

Elle s'ouvre sur la fameuse place de l'Orme (aujourd'hui place Saint-Gervais). Au Moyen-Age, les gens du quartier s'y rassemblaient (sous l'Orme ; il y en a encore un) pour le règlement de leurs créances. D'où le dicton : « Attendez-moi sous l'orme ! »

Elle est un centre mondial de la musique religieuse, de ses traditions et de son renouvellement ; son orgue fut tenu par trois des huit organistes de la famille Couperin, dont le plus célèbre, François.

Elle est animée par les moines de la Fraternité de Jérusalem, qui y chantent tous les jours, attirant des fidèles du monde entier.

Dans l'après-midi du dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2002, le chœur liturgique d'Ile de France (cent choristes) y a donné un concert exceptionnel organisé par La Vie et Pax Christi, avec le concours de la paroisse et des Sœurs de la Charité : La Cantate de l'Apocalypse. Musique du Père André Gouzes, dominicain, rénovateur de l'abbaye de Sylvanès, dans l'Aveyron. Texte de Pierre Prigent d'après Saint-Jean. Direction : Jean-François Capony, chantre à l'abbaye de Sylvanès.

L'entrée était libre. Les dons étaient recueillis au profit des chrétiens de Palestine.



Michel Sabbah  
au milieu de son peuple